



Berne, le 16 décembre 2022

---

## **Répartition de la richesse en Suisse**

Rapport du Conseil fédéral en réponse au  
postulat 15.3381 déposé par la Commission de  
l'économie et des redevances du Conseil national  
le 14 avril 2015

---

## Condensé

*Le présent rapport répond au postulat 15.3381 «Complément au rapport sur la répartition des richesses» déposé par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) le 14 avril 2015.*

*Le postulat déjà réalisé et classé entre-temps 10.4046 Fehr a chargé le Conseil fédéral «de faire régulièrement rapport sur la répartition effective de la richesse en Suisse. Les rapports doivent en particulier montrer l'évolution des revenus et de la fortune des ménages après déduction de tous les impôts et taxes et compte tenu des frais de logement.»*

*Le postulat 15.3381 de la CER-N prie en outre le Conseil fédéral de «présenter, à l'avenir, dans le rapport sur la répartition des richesses, l'évolution du revenu, du patrimoine et des charges fiscales des plus hautes fortunes.»*

### **Enquête sur le budget des ménages: résultats 2019**

*En 2019, le revenu brut moyen des ménages privés en Suisse s'élevait à 9582 francs par mois. Les ménages ont consacré en moyenne 31,0 % de leur budget aux dépenses obligatoires telles que les impôts, les dépenses sociales et les primes d'assurance-maladie, soit 2973 francs.*

*Le revenu disponible, correspondant aux 69,0 % restants, était donc à disposition pour la consommation et l'épargne éventuelle, après déduction d'autres assurances et taxes (6609 francs). Une grande partie de ce montant, soit 4985 francs, a servi à la consommation de biens et de services.*

### **Influence de la pandémie de COVID-19 sur les dépenses des ménages**

*Les restrictions imposées tant à la population qu'à l'économie par la pandémie de COVID-19 ont laissé des traces dans le budget des ménages. Les dépenses moyennes dédiées aux sorties au cinéma et aux repas pris dans les restaurants, cafés et bars ont nettement reculé au deuxième et au quatrième trimestres 2020, ainsi qu'au premier trimestre 2021. Les dépenses moyennes de carburant ont également connu une diminution significative, quoique moins marquée, aux mêmes périodes.*

### **Inégalité et redistribution des revenus en Suisse et en Europe**

*Entre 1998 et 2014, la valeur médiane du revenu disponible équivalent en Suisse a augmenté de 15 %. Après une hausse considérable entre 2008 et 2013, elle a connu une phase de stagnation entre 2015 et 2019. Durant toute cette période, la répartition des revenus est restée stable dans une large mesure. La redistribution sous forme de transferts étatiques ou réglementés par l'État a fortement contribué à diminuer l'inégalité des revenus en Suisse.*

*Le standard de vie dans notre pays fait encore et toujours partie des plus hauts d'Europe. En 2020, en dépit du niveau des prix élevé, la situation financière de la population suisse après déduction des dépenses obligatoires était meilleure que celle des pays voisins et de la plupart des autres pays de l'Union européenne. L'inégalité des revenus en Suisse se situait quant à elle au-dessous de la moyenne européenne.*

### **La répartition régionale des revenus**

Les revenus sont diversement répartis au sein du pays. En 2018, les valeurs moyennes des revenus équivalents nets soumis à l'impôt fédéral direct varient de 37 574 francs (Valais) à 80 102 francs (Zoug), les valeurs médianes de 34 923 francs (Valais) à 53 467 francs (Zoug). Pour l'ensemble du pays, les valeurs moyenne et médiane s'élèvent à respectivement 51 449 et 43 867 francs. Globalement, les communes des régions alpines et préalpines et du massif jurassien présentent les revenus les plus modestes, à l'exception de quelques centres touristiques. Les niveaux les plus élevés se rencontrent par contre plutôt au niveau du plateau suisse, principalement dans les cantons de Zoug-Schwyz-Nidwald, de Zurich, d'Argovie, de Bâle et au bord du lac Léman.

Le niveau des revenus s'est globalement accru de 2010 à 2018 en Suisse: en termes réels, la valeur moyenne a augmenté de 0,91 % par an et la valeur médiane de 0,92 % par an. Les accroissements de revenus les plus forts du pays sont à noter dans les cantons d'Uri (moyenne +1,85 % par an; médian +1,67 % par an), d'Appenzell Rh.-Int. (moyenne +1,84 % par an; médian +1,77 % par an) et d'Obwald (moyenne +1,72 % par an; médian +1,43 % par an). Les valeurs moyenne et médiane ont augmenté plus faiblement dans les cantons du Tessin (moyenne +0,55 % par an; médian +0,28 % par an), de Vaud (moyenne +0,60 % par an; médian +0,55 % par an), de Bâle-Campagne (moyenne +0,66 % par an; médian +0,59 % par an) et de Neuchâtel (moyenne +0,71 % par an; médian +0,52 % par an), voire diminué dans le canton de Genève (moyenne -0,46 % par an; médian -0,61 % par an). Les revenus moyen et médian sont restés constants ou ont diminué en termes réels dans respectivement 8,5 % et 6,5 % des communes suisses.

En 2018, les revenus sont répartis le plus inégalement dans les cantons de Schwyz (coefficient d'inégalité de Gini de 0,5402), de Genève (0,5344) et de Zoug (0,5286) et le moins inégalement dans les cantons d'Uri (0,3442), d'Argovie (0,3644), de Glaris (0,3662) et de Soleure (0,3666). L'inégalité, mesurée par le coefficient de Gini, n'a que légèrement augmenté de 2010 à 2018 en Suisse (+0,0005 en moyenne par an). Au niveau de chaque canton, le coefficient de Gini a augmenté depuis 2010 dans 19 cantons, particulièrement dans ceux de Genève, de Bâle-Ville et du Tessin et a diminué dans 9 cantons, surtout dans ceux de Soleure, d'Appenzell Rh.-Ext. et de Schwyz. Estimée au niveau communal, l'inégalité a diminué dans une moitié (49,8 %) des communes du pays et augmenté dans l'autre.

### **Les contribuables aux hauts revenus**

En Suisse, 16,24 % des contribuables ont un revenu net soumis à l'impôt fédéral direct supérieur ou égal au double du revenu médian (année 2018). Ces «riches» détiennent à eux seuls 44,89 % de la masse totale des revenus du pays et couvrent 83,52 % des entrées de l'impôt fédéral direct.

Les riches contribuables sont plus fréquents dans les cantons de Zoug (28,62 %), de Schwyz (21,18 %), de Zurich (20,86 %) et de Bâle-Campagne (19,98 %) et sont moins bien représentés en Valais (9,53 %), au Jura (10,83 %), à Uri (11,55 %) et à Glaris (11,75 %). Les communes au bord du lac Léman, du lac de Zurich et du lac de Zoug sont particulièrement prisées par les contribuables aisés; par contre les communes alpines ou jurassiques attirent en général moins de contribuables de haut revenu.

La part de ménages au revenu supérieur ou égal au double du revenu médian a légèrement augmenté de 2010 à 2018 (+0,47 point de pourcentage). Elle a surtout progressé dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures (+2,34 points de %), d'Uri (+2,30 points de %) et de Zoug (+2,17 points de %) mais diminuée dans les cantons de Genève (-2,02 points de %), de Neuchâtel (-0,89 point de %), de Vaud (-0,45 point de %), du Tessin (-0,22 point de %), de Bâle-Campagne (-0,07 point de %) et du Valais (-0,06 point de %).

### **Répartition de la fortune**

*Entre 2005 et 2018, la fortune nette moyenne par contribuable en Suisse a augmenté, en valeur de 2018, de 267 100 francs à 380 700 francs. Sur la même période, le coefficient de Gini de répartition de la fortune est passé de 0,78 à 0,82 et la part de la fortune des 1 % de personnes les plus riches a augmenté de 38 à 44 %. Cette évolution est toutefois marquée par une grande disparité entre les différents cantons. L'inégalité de la fortune est particulièrement marquée dans les cantons de Suisse centrale, où elle a aussi connu une forte augmentation pendant la période d'observation. Une estimation de cette répartition est possible grâce au fait que la Suisse compte parmi les rares pays à percevoir encore un impôt sur la fortune.*

### **Limites des analyses de la richesse**

*Les analyses de la richesse de la population proposées ci-après se heurtent à certaines limites: les différences régionales en matière de coût de la vie ne sont pas prises en compte, la mobilité des revenus n'est pas examinée et les effets de la redistribution opérée par des prestations étatiques sous forme de transferts réels (prestations reçues de l'État telles que services de santé ou fréquentation gratuite d'établissements de formation) ne sont pas pris en considération.*

# Table des matières

<b>Condensé</b> .....	<b>2</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>5</b>
<b>Liste des tableaux et illustrations</b> .....	<b>6</b>
<b>1 Introduction</b> .....	<b>8</b>
<b>2 Revenus et dépenses des ménages</b> .....	<b>10</b>
<b>2.1 Enquête sur le budget des ménages: résultats 2019 et évolution depuis 2009</b> .....	<b>10</b>
2.1.1 Le revenu brut des ménages se compose pour trois quarts du revenu du travail ..	11
2.1.2 31,0 % du revenu brut pour les dépenses obligatoires .....	12
2.1.3 14,4 % du revenu brut pour le logement et l'énergie.....	12
2.1.4 Que reste-t-il? .....	13
<b>2.2 Influence de la pandémie de COVID-19 sur les dépenses des ménages</b> .....	<b>15</b>
2.2.1 Les dépenses pour les repas dans les restaurants, cafés et bars sensiblement plus basses.....	15
2.2.2 Un recul important dans le domaine des loisirs et de la culture .....	16
2.2.3 Les dépenses pour les carburants ont retrouvé le niveau des années précédentes .....	16
<b>3 Inégalité et redistribution des revenus en Suisse et en Europe</b> .....	<b>18</b>
<b>3.1 Inégalité des revenus et redistribution en Suisse</b> .....	<b>18</b>
3.1.1 Évolution du revenu.....	19
3.1.2 Rapport interquintile S80/S20.....	20
3.1.3 Courbe de Lorenz et coefficient de Gini.....	21
<b>3.2 Comparaison avec d'autres pays européens</b> .....	<b>23</b>
3.2.1 Niveau de vie en comparaison européenne.....	23
3.2.2 Inégalité de revenu en comparaison européenne .....	23
<b>4 La répartition régionale des revenus</b> .....	<b>25</b>
<b>5 Les contribuables aux hauts revenus</b> .....	<b>42</b>
<b>6 Répartition de la fortune</b> .....	<b>51</b>
6.1 Fortune analysée.....	51
6.2 Répartition de la fortune .....	53
6.3 Évolution de la répartition de la fortune .....	55
<b>Glossaire</b> .....	<b>62</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>65</b>
<b>Portail statistique de l'OFS</b> .....	<b>66</b>

## Liste des tableaux et illustrations

T2.1 Revenus et dépenses de l'ensemble des ménages, 2019.....	14
T3.1 Aperçu général des composantes du revenu et des niveaux de revenus .....	19
T5.1 Part des revenus nets/impôts fédéraux directs détenue/payée par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de contribuables aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018 .....	50
G2.1 Revenus et dépenses de l'ensemble des ménages, 2019 .....	11
G2.2 Dépenses pour les repas dans les restaurants, cafés et bars selon le trimestre .....	15
G2.3 Dépenses pour le cinéma selon le trimestre .....	15
G2.4 Dépenses pour les carburants selon le trimestre .....	16
G3.1 Évolution des revenus primaires et disponibles équivalents: médianes, population totale .....	20
G3.2 Évolution des revenus primaires et disponibles équivalents: médianes, personnes dans des ménages d'actifs .....	20
G3.3 Évolution du rapport interquintile (S80/S20), personnes vivant dans des ménages d'actifs .....	21
G3.4 Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2019, population totale .....	22
G3.5 Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2019, personnes vivant dans des ménages d'actifs .....	22
G3.6 Évolution des coefficients de Gini, population totale .....	23
G3.7 Évolution des coefficients de Gini, personnes dans des ménages d'actifs.....	23
G3.8 Médiane du revenu disponible équivalent en Europe, en 2020.....	24
G3.9 Ratio S80/S20 du revenu disponible équivalent en Europe, en 2020.....	24
G4.1 Valeur moyenne des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2018 .....	29
G4.2 Valeur médiane des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2018 .....	29
G4.3 Valeur moyenne des revenus équivalents nets dans les différentes communes, année 2018.....	30
G4.4 Valeur médiane des revenus équivalents nets dans les différentes communes, année 2018.....	31
G4.5 Répartition des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2018....	32
G4.6 Coefficient d'inégalité de Gini des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2018.....	33
G4.7 Coefficient d'inégalité de Gini des revenus équivalents nets dans les différentes communes, année 2018.....	34
G4.8 Évolution de la répartition des revenus équivalents nets de 2010 à 2018 (aux prix de 2018) .....	35
G4.9 Taux annuel moyen de croissance de la valeur moyenne des revenus équivalents nets, par canton de 2010 à 2018 (en valeur réelle).....	36
G4.10 Taux annuel moyen de croissance de la valeur moyenne des revenus équivalents nets, par commune de 2010 à 2018 (en valeur réelle) .....	37
G4.11 Taux annuel moyen de croissance de la valeur médiane des revenus équivalents nets, par canton et de 2010 à 2018 (en valeur réelle) .....	38
G4.12 Taux annuel moyen de croissance de la valeur médiane des revenus équivalents nets, par commune et de 2010 à 2018 (en valeur réelle) .....	39
G4.13 Différence annuelle moyenne du coefficient de Gini des revenus équivalents nets, par canton et de 2010 à 2018 .....	40
G4.14 Différence annuelle moyenne du coefficient de Gini des revenus équivalents nets, par	

commune et de 2010 à 2018.....	41
G5.1 Pourcentage par canton de contribuables avec un revenu net supérieur ou égal au double du revenu médian suisse, année 2018 .....	43
G5.2 Pourcentage par commune de contribuables avec un revenu net supérieur ou égal au double du revenu médian suisse, année 2018 .....	44
G5.3 Augmentation de 2010 à 2018 par canton de la part de contribuables avec un revenu net supérieur ou égal au double du revenu médian suisse, en points de pourcentage .....	45
G5.4 Part des revenus nets détenue par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de contribuables aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018.....	47
G5.5 Part des revenus nets des couples mariés détenue par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de couples aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018 .....	47
G5.6 Part des revenus nets des personnes seules (avec ou sans enfants) détenue par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de personnes aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018.....	48
G5.7 Part des impôts fédéraux directs payée par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de contribuables aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018 .....	48
G5.8 Part des impôts fédéraux directs des couples mariés payée par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de couples aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018 .....	49
G5.9 Part des impôts fédéraux directs des personnes seules (avec ou sans enfants) payée par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de personnes aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018.....	49
G6.1 Fortune nette cumulée dans les cantons en 2005 et 2018.....	52
G6.2 Fortune nette par contribuable dans les cantons en 2005 et 2018.....	53
G6.3 Coefficients de Gini de la fortune dans les cantons en 2005 et 2018.....	54
G6.4 Part des ménages avec une fortune nulle dans les cantons en 2005 et 2018.....	55
G6.5 Part du top 1 % de la fortune totale de 2005 à 2018 pour l'ensemble de la Suisse .....	56
G6.6 Modification des parts du top 1 % dans les cantons entre 2005 et 2018.....	57
G6.7 Modification des parts du top 10 % dans les cantons entre 2005 et 2018.....	58
G6.8 Tendances des parts de la fortune du top 1 % dans les cantons entre 2005 et 2018 ..	59
G6.9 Tendances des parts du top 1 % dans les cantons entre 2005 et 2018, 2 <sup>e</sup> partie .....	60

# 1 Introduction

Le présent rapport répond au postulat 15.3381 «Complément au rapport sur la répartition des richesses» déposé par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) le 14 avril 2015.

En 2004, un premier rapport<sup>1</sup> et une étude<sup>2</sup> sur la répartition de la richesse en Suisse ont été publiés en exécution du postulat 01.3246 Fehr. Un second rapport<sup>3</sup> sur la répartition de la richesse en Suisse a été rédigé en 2014 en exécution du postulat 10.4046 Fehr.

Le postulat 15.3381 de la CER-N prie le Conseil fédéral de «présenter, à l'avenir, dans le rapport sur la répartition des richesses, l'évolution du revenu, du patrimoine et des charges fiscales des plus hautes fortunes.»

Le présent rapport met à jour les analyses de ces rapports antérieurs et donne un aperçu de l'évolution du revenu, du patrimoine ainsi que des charges fiscales des plus hautes fortunes.

Le présent rapport a été élaboré par l'Administration fédérale des contributions (AFC) en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le chapitre 2 présente les principaux éléments du budget des ménages (revenus et dépenses) et leur développement de 2009 à 2019, en se fondant sur les données de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) de l'OFS. Il fournit en outre les premiers résultats concernant l'influence de la pandémie de COVID-19 sur les dépenses des ménages.

Le chapitre 3 étudie l'ampleur et l'évolution de l'inégalité des revenus ainsi que la redistribution des revenus en Suisse et les compare avec la situation dans les États européens. Les données de l'EBM servent de base à l'analyse de l'inégalité des revenus avant et après leur redistribution étatique en Suisse. Les comparaisons avec d'autres pays d'Europe se fondent sur l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Les résultats illustrent la situation avant la pandémie de COVID-19.

Le chapitre 4 montre la répartition régionale des revenus ainsi que les disparités régionales au sein du pays, en s'appuyant sur les données de l'impôt fédéral direct de 2010 à 2018.

Le chapitre 5 analyse les hauts revenus et leurs charges fiscales en se basant également sur ces données.

Le chapitre 6 propose une analyse de la répartition de la fortune imposable en Suisse. Il passe en revue la statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse entre 2005 et 2018.

Comme c'était déjà le cas dans le rapport sur la répartition des richesses de 2014, les présentes analyses se heurtent à certaines limites:

- Les différences régionales en matière de coût de la vie ne sont pas prises en

---

<sup>1</sup> Répartition de la richesse en Suisse. Rapport en réponse au postulat Fehr du 9 mai 2001 (01.3246). [https://www.estv.admin.ch/dam/estv/fr/dokumente/estv/steuerpolitik/gutachten/bericht-ecoplan-fehr.pdf.download.pdf/wohlstand\\_2\\_f.pdf](https://www.estv.admin.ch/dam/estv/fr/dokumente/estv/steuerpolitik/gutachten/bericht-ecoplan-fehr.pdf.download.pdf/wohlstand_2_f.pdf)

<sup>2</sup> Studie Ecoplan vom 29.02.2004 im Auftrag der Eidgenössischen Steuerverwaltung (en allemand). [https://www.estv.admin.ch/dam/estv/de/dokumente/estv/steuerpolitik/gutachten/studie-ecoplan-29022004-auftrag-estv.pdf.download.pdf/wohlstand\\_1.pdf](https://www.estv.admin.ch/dam/estv/de/dokumente/estv/steuerpolitik/gutachten/studie-ecoplan-29022004-auftrag-estv.pdf.download.pdf/wohlstand_1.pdf)

<sup>3</sup> Répartition de la richesse en Suisse. Rapport du Conseil fédéral du 27 août 2014 en réponse au postulat 10.4046 déposé par Jacqueline Fehr le 7 décembre 2010. <https://www.estv.admin.ch/dam/estv/fr/dokumente/estv/steuerpolitik/berichte/2014/2014-verteilung-wohlstand.pdf.download.pdf/2014-verteilung-wohlstand.pdf>

compte. Étant donné que le coût de la vie est généralement plus élevé dans les régions les plus riches, les différences de richesse ont tendance à être surestimées dans les analyses de répartition des revenus et de la fortune.

- La mobilité des revenus n'est pas examinée. On entend par mobilité des revenus le fait que les revenus d'une personne varient au cours de sa vie. La mobilité des revenus implique que si l'on considère les revenus sur la durée d'une vie, la répartition sera plus uniforme que si l'on se base sur une période d'une année, car les phases où les revenus sont faibles sont en partie compensées par les phases où les revenus sont plus élevés<sup>4</sup>.
- Les effets de la redistribution opérée par des prestations étatiques sous forme de transferts réels (prestations reçues de l'État telles que services de santé ou fréquentation gratuite d'établissements de formation) ne sont pas pris en compte, car il est difficile de les mesurer de façon empirique. Les effets de cet instrument important de la politique étatique de redistribution des richesses sont donc mis entre parenthèses.

---

<sup>4</sup> Pour une analyse de la mobilité des revenus des groupes à revenus moyens sur une période de quatre ans, cf. Office fédéral de la statistique (2022). Stabilité de la classe moyenne au fil du temps. Mobilité des revenus de la classe moyenne, de 2017 à 2020. OFS, Neuchâtel.

## 2 Revenus et dépenses des ménages

### 2.1 Enquête sur le budget des ménages: résultats 2019 et évolution depuis 2009

Le chapitre suivant présente les principaux éléments du budget des ménages (revenus et dépenses) et leur développement de 2009 à 2019<sup>5</sup>, en se fondant sur les données de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) de l'OFS (voir encadré «Bases de données» à la fin du chapitre).

Pour 2019, le revenu brut moyen des ménages privés en Suisse s'élève à 9582 francs par mois. Il est formé du revenu de chacun des membres du ménage, qui se compose en moyenne de 2,11 personnes. Le niveau du revenu est souvent plus bas dans les ménages comptant une seule personne que dans ceux qui en comptent plusieurs, plusieurs membres étant à même de contribuer à la formation de ce revenu.

Le revenu brut correspond à la somme des revenus de tous les membres du ménage avant déduction des cotisations sociales. Outre les salaires et allocations versés mensuellement, il comprend aussi des versements annuels tels que le 13<sup>e</sup> salaire. Sont également pris en considération les rentes, les prestations sociales, les transferts provenant d'autres ménages ainsi que les revenus de la fortune tels que les intérêts et les dividendes (cf. tableau de synthèse sur le budget des ménages à la fin du chapitre).

Sur la décennie considérée, ce revenu a connu un développement limité. En 2009, il s'élevait en moyenne à 9369 francs par mois et un ménage se composait en moyenne de 2,20 personnes. Notons que la part des ménages de retraités<sup>6</sup> au sein de la population était légèrement plus basse en 2009 (25,0 % contre 27,9 % en 2019). Il en va de même pour la part des ménages d'une personne (33,6 % contre 38,1 % en 2019).

L'illustration G2.1 donne une vue d'ensemble des revenus et des dépenses des ménages privés en Suisse pour l'année 2019, qui est expliquée dans les paragraphes suivants. Les informations détaillées peuvent être consultées dans le tableau récapitulatif du budget des ménages à la fin du chapitre. D'autres tableaux de synthèse par année ainsi que selon les caractéristiques géographiques ou structurelles des ménages sont disponibles sur le portail de l'OFS<sup>7</sup>.

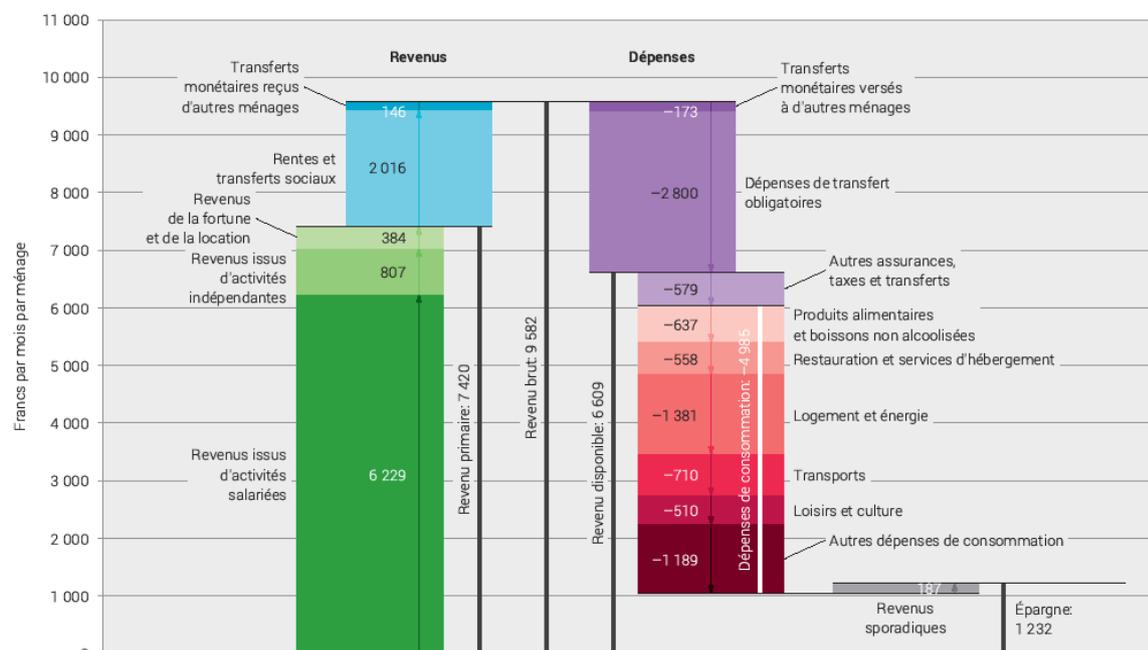
---

<sup>5</sup> Les analyses de l'évolution des revenus et des dépenses présentées dans ce chapitre se limitent à la dernière décennie observée, de 2009 à 2019. Le développement constaté les années précédentes (de 1998 à 2011) a déjà été traité en détail dans le dernier rapport sur la répartition de la richesse (*Répartition de la richesse en Suisse*. Rapport du Conseil fédéral du 27 août 2014 en réponse au postulat 10.4046 déposé par Jacqueline Fehr le 7 décembre 2010).

<sup>6</sup> Cf. glossaire → ménages de rentiers et ménages d'actifs

<sup>7</sup> Cf. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/budget-des-menages.html>

## G2.1 Revenus et dépenses de l'ensemble des ménages, 2019



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2021

### 2.1.1 Le revenu brut des ménages se compose pour trois quarts du revenu du travail

Comme les années précédentes, le revenu du travail formait en 2019 la composante principale du revenu brut du ménage, avec une part de 73,4 %. Deuxième source de revenus, les rentes et les transferts sociaux représentaient en moyenne 21,0 % du revenu brut.

Pour une grande partie des ménages, les revenus de la fortune n'ont joué en 2019 qu'un rôle secondaire (4,0 % du revenu brut en moyenne). Ils n'ont représenté plus de 5 % du revenu brut que pour un ménage sur sept.

Les transferts monétaires provenant d'autres ménages privés (comme les pensions alimentaires) ont contribué en moyenne pour 1,5 % au revenu brut. Ils représentaient plus du quart du revenu brut dans un ménage sur quarante, avant tout des ménages de familles monoparentales.

En 2019, la structure des revenus était similaire<sup>8</sup>. La part légèrement plus réduite des rentes et transferts sociaux (en moyenne 19,1 % du revenu brut) au profit du revenu du travail (75,3 %) en 2009 s'explique entre autres par la part des ménages de rentiers et d'une personne au sein de la population, moins importante à cette époque comme mentionné plus haut.

<sup>8</sup> Ibid.

### 2.1.2 31,0 % du revenu brut pour les dépenses obligatoires

Les dépenses obligatoires se sont montées en 2019 à 2973 francs par mois ou à 31,0 % du revenu brut. Les impôts représentaient le poste le plus important, avec 1180 francs par mois, soit 12,3 % du revenu brut.

Font également partie des dépenses obligatoires les cotisations aux assurances sociales (9,9 % du revenu brut) telles que l'AVS et les cotisations à la caisse de pension, les primes de l'assurance-maladie obligatoire (7,0 %) et les dépenses de transferts monétaires à d'autres ménages (1,8 %).

Dix ans plus tôt, en 2009, les dépenses obligatoires s'élevaient en moyenne à 29,0 % du revenu brut: une part légèrement plus faible du revenu était consacrée aux impôts (12,0 %) et aux cotisations aux assurances sociales (9,6 %) par rapport à 2019, tandis que la différence était plus marquée, comme on pouvait s'y attendre, du côté des primes d'assurance-maladie (5,3 %). La part (ainsi que le montant absolu) des impôts et des primes des caisses-maladie a surtout augmenté dans les ménages de rentiers durant la période d'observation, alors que les cotisations aux assurances sociales ont très peu de répercussions dans ce groupe de la population<sup>9</sup>.

En 2019, le revenu disponible pour la consommation et l'épargne éventuelle, après déduction d'autres assurances et taxes, correspondait donc à 69,0 % du revenu brut, contre 71 % en 2009.

### 2.1.3 14,4 % du revenu brut pour le logement et l'énergie

En 2019, les dépenses de consommation représentaient 52,0 % du revenu brut des ménages. Les dépenses pour le logement et l'énergie étaient celles qui pesaient le plus sur le budget, avec environ 1381 francs ou 14,4 % du revenu brut.

Les dépenses pour les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées (6,6 %), pour les transports (7,4 %), celles pour la restauration et les services d'hébergement (5,8 %) et celles pour les loisirs et la culture (5,3 %) constituaient d'autres postes importants.

La part du revenu brut dédiée aux dépenses de consommation n'a cessé de se contracter durant la période sous revue: en 2009, elle s'élevait encore à 57,4 %. La répartition de ces dépenses a aussi connu de légers changements depuis 2009. Sur l'ensemble du budget de consommation, les ménages ont consacré en 2019 un plus faible pourcentage de leurs dépenses aux vêtements et au logement, et un pourcentage un peu plus élevé aux transports et aux communications ainsi qu'à la restauration et aux services d'hébergement. La tendance déjà amorcée au début des années 2000 montrant un déplacement des dépenses liées aux besoins fondamentaux au profit d'autres besoins<sup>10</sup> comme la mobilité et les loisirs s'est donc poursuivie.

---

<sup>9</sup> Résultats détaillés sur le site <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/budget-des-menages.html>

<sup>10</sup> Cf. *Répartition de la richesse en Suisse*. Rapport du Conseil fédéral du 27 août 2014 en réponse au postulat 10.4046 déposé par Jacqueline Fehr le 7 décembre 2010

### **2.1.4 Que reste-t-il?**

Au final, il restait en moyenne aux ménages privés en 2019 un montant de 1232 francs par mois à épargner, soit 12,9 % du revenu brut.

Les ménages des classes de revenus les plus basses (moins de 4500 francs de revenu brut) ne peuvent généralement rien mettre de côté. Ils dépensent souvent plus d'argent qu'ils n'en génèrent. Ce constat s'explique notamment par la part relativement importante de ménages de retraités (55 %) dans cette catégorie de revenus, qui financent une partie de leurs dépenses en puisant dans leur fortune.

Après des fluctuations minimales, l'épargne moyenne en 2019 représente à nouveau à peu près la même part du revenu brut que dix ans plus tôt (en 2009, cette part correspondant à 12,4 %).

Les résultats d'analyse présentés correspondent à l'année précédant la pandémie de COVID-19. Par conséquent, les effets de la pandémie ne sont pas pris en compte dans ces analyses et font l'objet du chapitre suivant.

## T2.1 Revenus et dépenses de l'ensemble des ménages, 2019

Nombre moyen de personnes par ménage: 2,11

	Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut) [1]		
<b>Revenus du travail [2]</b>	<b>7 036</b>	<b>c</b>	<b>73.4%</b>
Revenus issus d'activités salariées .....	6 229	c	65.0%
Revenus issus d'activités indépendantes .....	807	d	8.4%
<b>Revenus de la fortune et de la location</b>	<b>384</b>	<b>d</b>	<b>4.0%</b>
<b>Revenu primaire [2]</b>	<b>7 420</b>	<b>b</b>	<b>77.4%</b>
<b>Rentes et transferts sociaux</b>	<b>2 016</b>	<b>c</b>	<b>21.0%</b>
Rentes AVS/AI (premier pilier) .....	902	c	9.4%
Rentes de caisses de pension (deuxième pilier) .....	700	c	7.3%
Prestations sociales et indemnités .....	415	d	4.3%
<b>Transferts monétaires reçus d'autres ménages</b>	<b>146</b>	<b>e</b>	<b>1.5%</b>
<b>Revenu brut</b>	<b>9 582</b>	<b>b</b>	<b>100.0%</b>
<b>Dépenses de transfert obligatoires</b>	<b>-2 800</b>	<b>b</b>	<b>-29.2%</b>
Assurances sociales: contributions .....	- 950	c	-9.9%
Impôts .....	-1 180	c	-12.3%
Assurance-maladie de base: primes .....	- 670	b	-7.0%
<b>Transferts monétaires versés à d'autres ménages</b>	<b>- 173</b>	<b>d</b>	<b>-1.8%</b>
<b>Revenu disponible [3]</b>	<b>6 609</b>	<b>b</b>	<b>69.0%</b>
<b>Autres assurances, taxes et transferts</b>	<b>- 579</b>	<b>c</b>	<b>-6.0%</b>
Assurances-maladie complémentaires: primes .....	- 157	c	-1.6%
Autres assurances: primes .....	- 156	b	-1.6%
Taxes .....	- 67	e	-0.7%
Dons, cadeaux offerts et invitations .....	- 199	d	-2.1%
<b>Dépenses de consommation</b>	<b>-4 985</b>	<b>b</b>	<b>-52.0%</b>
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées .....	- 637	c	-6.6%
Boissons alcoolisées et tabacs .....	- 95	c	-1.0%
Restauration et services d'hébergement .....	- 558	c	-5.8%
Vêtements et chaussures .....	- 175	c	-1.8%
Logement et énergie .....	-1 381	b	-14.4%
Ameublement, équipement et entretien du ménage .....	- 210	c	-2.2%
Dépenses de santé .....	- 245	c	-2.6%
Transports .....	- 710	c	-7.4%
Communications .....	- 174	b	-1.8%
Loisirs et culture .....	- 510	c	-5.3%
Autres biens et services .....	- 291	c	-3.0%
<b>Revenus sporadiques [4]</b>	<b>187</b>	<b>d</b>	<b>2.0%</b>
<b>Épargne</b>	<b>1 232</b>	<b>d</b>	<b>12.9%</b>

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%.
- b Bon: coefficient de variation de  $\geq 1\%$  à < 2%.
- c Moyen: coefficient de variation de  $\geq 2\%$  à < 5%.
- d Suffisant: coefficient de variation de  $\geq 5\%$  à < 10%.
- e Mauvais: coefficient de variation de  $\geq 10\%$ .

[1] Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

[2] Avec les cotisations des employés aux assurances sociales, mais sans celles des employeurs.

[3] Cette notion du revenu disponible n'est pas compatible avec celle utilisée dans les comptes nationaux.

[4] Les revenus sporadiques (cadeaux reçus, ventes et remboursements) ne sont pas pris en compte dans le calcul du revenu brut.

## 2.2 Influence de la pandémie de COVID-19 sur les dépenses des ménages

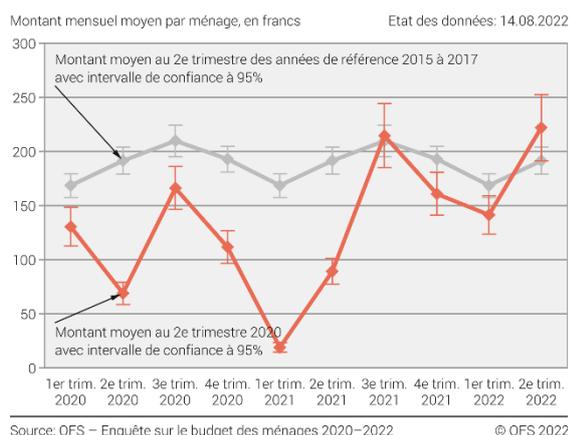
Les restrictions imposées tant à la population qu'à l'économie par la pandémie de COVID-19 ont laissé des traces dans le budget des ménages. Pour pouvoir mesurer l'influence de la pandémie de COVID-19 en temps utile, les résultats de l'enquête sur le budget des ménages en cours sont aussi transmis trimestriellement depuis janvier 2020 et comparés avec les trimestres correspondants des années de référence. Les données les plus récentes concernant les effets de la pandémie sur le budget des ménages sont toujours mises en ligne sur le portail de la statistique dans la rubrique «Statistiques expérimentales» de l'OFS<sup>11</sup>.

### 2.2.1 Les dépenses pour les repas dans les restaurants, cafés et bars sensiblement plus basses

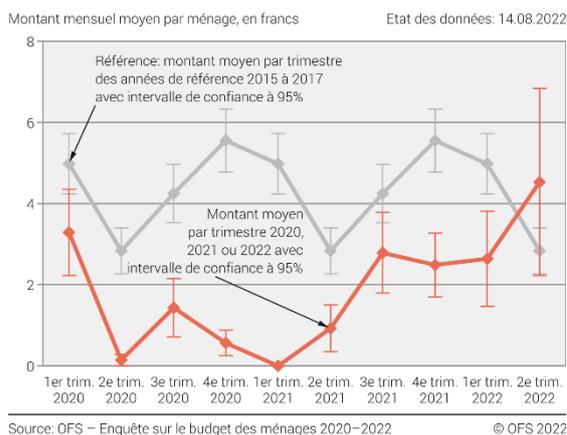
Le secteur de l'hôtellerie et de l'hébergement a été touché directement et massivement par les restrictions. Conséquence de l'entrée en vigueur du confinement le 16 mars 2020, une forte baisse des dépenses pour les repas dans les restaurants, cafés et bars a pu être observée dès le deuxième trimestre 2020. Après une brève reprise, la consommation dans les établissements hôteliers s'est de nouveau effondrée au quatrième trimestre en raison des nouvelles fermetures et a connu son point le plus bas au premier trimestre 2021, avec un montant de 19 francs par mois (durant les années de référence 2015 à 2017, ce montant atteignait au premier trimestre 169 francs, voir graphique G2.2).

Bien qu'une rapide augmentation au troisième trimestre ait permis à cette consommation de retrouver le niveau des années de référence, elle a ensuite marqué un léger recul. Ce n'est qu'au deuxième trimestre 2022 qu'elle tendait à être un peu plus élevée qu'au même trimestre des années de référence, avec un montant de 222 francs.

#### G2.2 Dépenses pour les repas dans les restaurants, cafés et bars selon le trimestre



#### G2.3 Dépenses pour le cinéma selon le trimestre



<sup>11</sup> Y compris explications méthodologiques, cf. <https://www.experimental.bfs.admin.ch/expstat/fr/home/methodes-innovation/ebm.html>

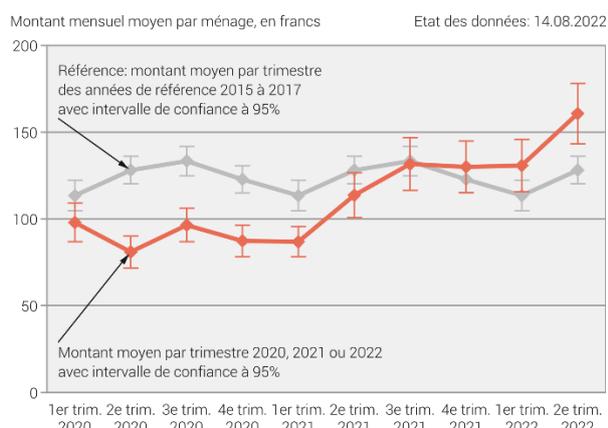
## 2.2.2 Un recul important dans le domaine des loisirs et de la culture

Les dépenses pour la fréquentation des établissements culturels ont aussi été impactées de façon drastique, en particulier en raison des fermetures imposées pendant des périodes prolongées. Les dépenses pour les sorties au cinéma l'illustrent particulièrement bien (voir graphique G2.3): au deuxième trimestre 2020 et au premier trimestre 2021, elles s'élevaient en moyenne à quelques centimes par mois et par ménage – quand elles n'étaient pas totalement nulles. Malgré une légère reprise aux deuxième et troisième trimestres 2021, ces dépenses sont restées à un niveau considérablement plus bas au cours des mois suivants qu'avant la pandémie. Ce n'est qu'au deuxième trimestre 2022 que la tendance des dépenses pour les sorties au cinéma est repartie à la hausse et a dépassé le niveau des années de référence.

## 2.2.3 Les dépenses pour les carburants ont retrouvé le niveau des années précédentes

Dans d'autres domaines, si les fermetures et interdictions n'ont pas eu d'effets directs sur la consommation, un impact indirect a toutefois pu être observé, par exemple sur les dépenses pour les carburants (voir graphique G2.4). La diminution de la mobilité de la population imputable à la pandémie avait entraîné une baisse considérable de ces dépenses entre le deuxième trimestre 2020 et le premier trimestre 2021 par rapport aux trimestres correspondants des années de référence. Après l'entrée en vigueur du confinement le 16 mars 2020, les dépenses moyennes se sont élevées à 81 francs par mois et par ménage au cours du deuxième trimestre 2020, soit presque un tiers de la valeur de référence entre 2015 et 2017. Après une hausse au premier semestre 2021, les dépenses pour les carburants ont plus ou moins retrouvé le niveau des années de référence au troisième trimestre 2021. S'en sont suivies une période de stagnation, puis une nouvelle hausse au deuxième trimestre 2022 à environ 160 francs par mois et par ménage. Depuis le quatrième trimestre 2021, les valeurs sont légèrement supérieures à celles des années de référence, les augmentations significatives des prix depuis le printemps 2021 influençant de surcroît l'évolution de ces dépenses.

### G2.4 Dépenses pour les carburants selon le trimestre



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages 2020–2022

© OFS 2022

## **Bases de données chapitres 2 et 3**

### **Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)**

L'enquête SILC est menée de façon coordonnée dans plus de 30 pays en Europe. En Suisse, plus de 7000 ménages (soit quelque 15 000 personnes) y participent chaque année. Elle a pour objectif d'étudier la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen.

[www.silc.bfs.admin.ch](http://www.silc.bfs.admin.ch)

### **Enquête sur le budget des ménages (EBM)**

L'enquête sur le budget des ménages (EBM) est réalisée sous sa forme actuelle depuis 1998. Depuis 2000, elle recueille chaque année des données sur les revenus et les dépenses de 3000 ménages privés environ.

[www.ebm.bfs.admin.ch](http://www.ebm.bfs.admin.ch)

### **Révision du modèle de pondération de l'EBM**

Le modèle de pondération utilisé pour estimer le budget des ménages a été révisé pour le relevé 2019. La nouvelle méthodologie repose entre autres sur des variables auxiliaires supplémentaires pour corriger le taux de non-réponse, comme la composition du ménage ou le revenu. Il est possible de calculer ces variables auxiliaires rétroactivement jusqu'en 2015. Par conséquent, les résultats des enquêtes 2015 à 2018 sur le budget des ménages sont recalculés au moyen du nouveau modèle de pondération et publiés.

La comparaison avec les résultats obtenus en utilisant l'ancien modèle montre que, pour les ménages comprenant des personnes en âge de travailler, ceux d'une personne et ceux se trouvant dans le quintile des revenus les plus bas ont une pondération légèrement plus élevée. L'estimation de la taille moyenne des ménages s'en voit réduite. Par exemple, pour l'année 2018, elle est passée de 2,17 à 2,14 personnes par ménage et l'estimation du revenu moyen disponible est passée de 7016 à 6592 francs par mois et par ménage.

Les effets de la révision sont sensiblement plus visibles dans les estimations absolues des revenus (montant des revenus disponibles p. ex.) que dans les estimations relatives (part du budget consacrée aux dépenses de consommation p. ex.).

## 3 Inégalité et redistribution des revenus en Suisse et en Europe

Comment les revenus sont-ils distribués en Suisse? L'écart de revenus tend-il à augmenter? Dans quelle mesure les transferts de l'État permettent-ils de compenser les éventuelles inégalités de revenu? Et où se situe la Suisse en comparaison internationale? Telles sont les questions auxquelles la présente analyse cherche à répondre en s'appuyant sur deux enquêtes (voir encadré «Bases de données» à la fin du chapitre 2): effectuée sous la forme actuelle depuis 1998 (chaque année depuis 2000), l'enquête sur le budget des ménages (EBM) constitue la base de l'analyse des inégalités de revenu en Suisse, avant et après la redistribution par l'État. Réalisée depuis 2007, l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) est notamment la seule à se prêter à une comparaison avec d'autres pays européens. Les résultats illustrent la situation avant la pandémie de COVID-19<sup>12</sup>.

Contrairement à l'illustration des revenus et dépenses des ménages du chapitre 2, l'analyse de la répartition des revenus et de l'inégalité en la matière se fait sur une base individuelle et repose sur un revenu pondéré en fonction des besoins (voir «revenu équivalent» dans le glossaire). Cette pondération permet de comparer le niveau de vie de ménages de taille et de composition différentes.

### 3.1 Inégalité des revenus et redistribution en Suisse

Dans la présente analyse, la redistribution est étudiée en comparant l'inégalité des revenus avant et après les transferts de l'État<sup>13</sup>. Le revenu primaire correspond au revenu avant transferts, le revenu disponible au revenu après transferts. Le revenu brut est un niveau intermédiaire dans le processus de redistribution: il tient compte, avec les prestations de transfert, d'une partie des transferts de l'État (voir tableau T3.1 «Aperçu général des composantes du revenu et des niveaux de revenus»). Le revenu brut correspond à la somme des revenus de tous les membres du ménage avant déduction des cotisations sociales.

Nous utiliserons, pour étudier les inégalités de revenu, les deux méthodes de mesure les plus courantes: le rapport interquintile S80/S20 et le coefficient de Gini. Nos analyses sont basées sur le revenu équivalent (voir glossaire), qui permet des comparaisons entre ménages de taille différente, sans prendre en compte de loyer fictif. Il convient de noter qu'à l'inverse des ménages «riches» (p. ex. les 20 % des plus hautes fortunes), les ménages «les plus riches» (p. ex. le 1 % des plus hautes fortunes) ne peuvent pas être représentés de façon optimale dans des enquêtes par échantillonnage de relativement petite ampleur comme l'EBM ou l'enquête SILC en raison de leur nombre réduit et de leur influence majeure sur la répartition des revenus.

---

<sup>12</sup> Des indicateurs actualisés chaque année sont disponibles sur le portail de la statistique: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) --> Trouver des statistiques --> Situation économique et sociale de la population --> Situation sociale, bien-être et pauvreté --> Inégalité de répartition des revenus.

<sup>13</sup> Par prestations de transfert ou revenus issus de transferts, on entend dans le présent rapport les rentes et les prestations sociales versées ou réglementées par l'État ainsi que les transferts réguliers provenant d'autres ménages; par dépenses de transfert, on entend l'ensemble des contributions versées à l'État ou réglementées par l'État, comme les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes de l'assurance-maladie obligatoire et les contributions d'entretien et pensions alimentaires régulières versées à d'autres ménages.

### T3.1 Aperçu général des composantes du revenu et des niveaux de revenu

+ Revenus du travail	
+ Revenus de la fortune et de la location	
<b>= Revenu primaire</b>	<b>Revenus avant transferts</b>
+ Rentes et transferts sociaux	} <b>Revenus de transfert</b>
+ Transferts monétaires reçus d'autres ménages	
<b>= Revenu brut</b>	
- Dépenses de transfert obligatoires	} <b>Dépenses de transfert</b>
- Transferts monétaires versés à d'autres ménages	
<b>= Revenu disponible</b>	<b>Revenus après transferts</b>
- Autres assurances, taxes et versements	
- Dépenses de consommation	
+ Revenus sporadiques	
<b>= Épargne</b>	

© OFS 2022

#### 3.1.1 Évolution du revenu

En 2019, le revenu disponible équivalent médian pour l'ensemble de la population était de 3929 francs par mois. En d'autres termes, la moitié des personnes résidant en Suisse avaient un revenu supérieur à ce nombre, l'autre moitié un revenu inférieur. Ce revenu a augmenté de 15 % entre 1998 et 2014 (voir graphique G3.1). Après une hausse significative de 2008 à 2013, le revenu disponible équivalent médian a stagné entre 2015 et 2019<sup>14</sup>.

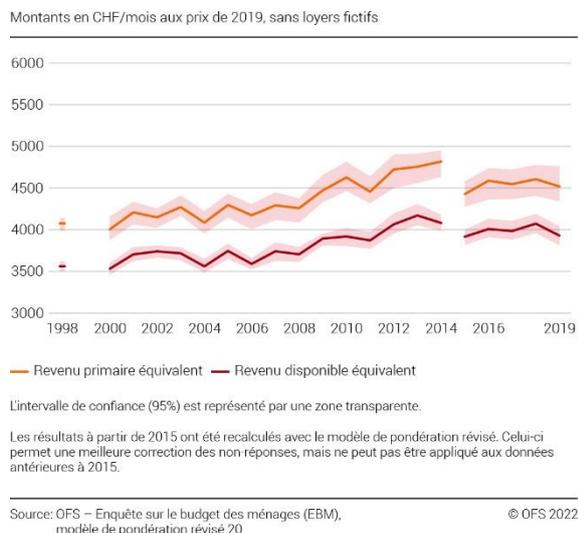
En 2019, le revenu primaire équivalent médian était de 4518 francs. Entre 1998 et 2014, il a augmenté de 18 %. Ce revenu a lui aussi stagné entre 2015 et 2019. La redistribution du revenu primaire équivalent vers le revenu disponible équivalent est restée constante durant la période d'observation, comme en témoigne l'évolution parallèle des deux courbes.

Si l'on s'en tient uniquement aux personnes vivant au sein d'un ménage d'actifs<sup>15</sup>, l'évolution des revenus observée est similaire, quoiqu'à un niveau légèrement plus élevé (le revenu disponible équivalent médian s'élevait à 4208 francs en 2019). Toutefois, le revenu primaire équivalent médian montre une légère tendance à la hausse entre 2015 et 2019 pour s'élever à 5582 francs en 2019 (voir graphique G3.2).

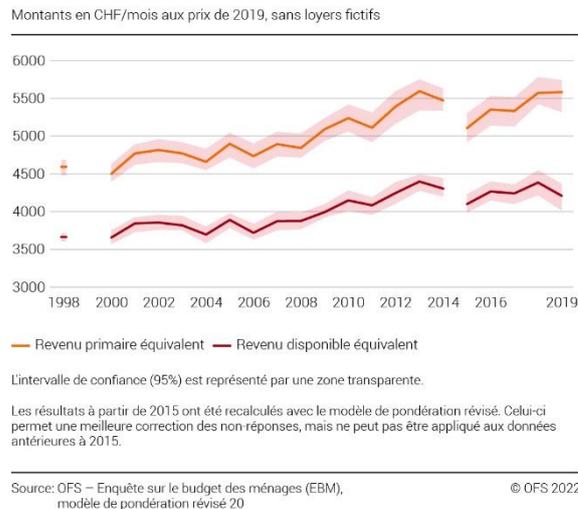
<sup>14</sup> Les résultats en matière d'inégalité des revenus et de la redistribution en Suisse ont été recalculés à partir de 2015 en recourant à une pondération révisée (voir encadré «Bases de données», *Révision du modèle de pondération de l'EBM* à la fin du chapitre 2). Celui-ci permet une meilleure correction des non-réponses, mais ne peut pas être appliqué aux données antérieures à 2015. Le portail statistique fournit de plus amples explications méthodologiques: <https://www.experimental.bfs.admin.ch/expstat/fr/home/methodes-innovation/ebm.as-setdetail.21304676.html>

<sup>15</sup> Cf. glossaire → ménages de rentiers et ménages d'actifs.

### G3.1 Évolution des revenus primaires et disponibles équivalents: médianes, population totale



### G3.2 Évolution des revenus primaires et disponibles équivalents: médianes, personnes dans des ménages d'actifs



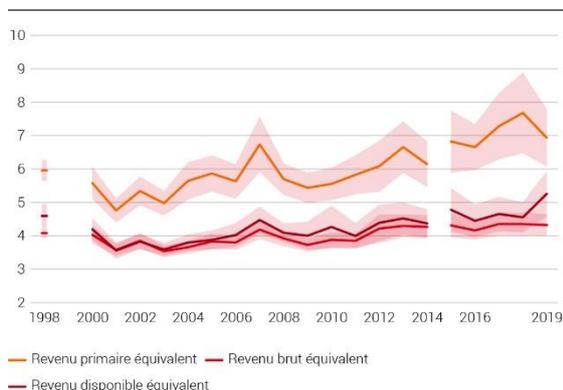
## 3.1.2 Rapport interquintile S80/S20

Le revenu disponible équivalent se chiffrait en 2019 à 1609 francs en moyenne dans le quintile inférieur (les 20 % de la population aux revenus disponibles équivalents les plus bas) et à 8304 francs en moyenne dans le quintile supérieur (les 20 % les plus riches). Le rapport interquintile s'obtient en divisant le second montant par le premier. Il montre que, en 2019, le revenu disponible équivalent était en moyenne 5,2 fois plus élevé pour les 20 % les plus riches que pour les 20 % les plus pauvres. En ne considérant que les personnes vivant dans un ménage d'actifs, le rapport interquintile de 5,3 est très similaire.

Les rapports interquintiles présentés dans le graphique G3.3 montrent que, pour la population des ménages d'actifs<sup>16</sup>, les revenus avant les transferts publics et privés (revenu primaire équivalent) sont répartis de manière bien plus inégale que les revenus après redistribution (revenu disponible équivalent). Cela illustre que les prestations et dépenses de transferts réduisent l'inégalité des revenus obtenus sur le marché (du travail et des capitaux).

<sup>16</sup> Le coefficient de Gini est plus approprié pour évaluer l'inégalité pour l'ensemble de la population, puisqu'il tient non seulement compte des 20 % supérieurs et inférieurs de la distribution, mais aussi de l'ensemble de la distribution des revenus. Les 20 % les plus pauvres de la population comptent beaucoup de rentiers. Leur revenu primaire équivalent, soit le revenu du travail et de la fortune, est généralement faible, voire inexistant, car il provient essentiellement de transferts publics (en particulier des rentes de l'AVS/AI et de la prévoyance professionnelle). Il en résulte une augmentation des rapports interquintiles S80/S20 du revenu primaire équivalent médian de la population par rapport aux personnes de ménages d'actifs, une hausse qui s'est encore accentuée au cours de la dernière décennie d'observation au vu de la baisse des revenus de la fortune.

### G3.3 Évolution du rapport interquintile (S80/S20), personnes vivant dans des ménages d'actifs



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone transparente.

Remarque: les revenus négatifs sont pris en compte dans les calculs; sans loyers fictifs.

Les résultats à partir de 2015 ont été recalculés avec le modèle de pondération révisé. Celui-ci permet une meilleure correction des non-réponses, mais ne peut pas être appliqué aux données antérieures à 2015.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM),  
modèle de pondération révisé 20

© OFS 2022

Le rapport interquintile S80/S20 compare la part de revenu des 20 % les plus riches de la population avec celle des 20 % les plus pauvres. Plus le quotient s'écarte de 1, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes est inégale. L'évaluation de l'inégalité à partir du rapport interquintile se fonde sur les 20 % supérieurs et inférieurs de la distribution, on la complète habituellement d'une autre mesure, qui tient compte de l'ensemble de la distribution (p. ex. le coefficient de Gini).

De manière générale, le rapport interquintile n'affiche pas de changement marqué entre 1998 et 2014, compte tenu des intervalles de confiance parfois relativement grands<sup>17</sup>. Une légère tendance à la hausse de l'inégalité du revenu disponible équivalent s'observe pour les années 2003 à 2007 et 2009 à 2013. Par ailleurs, on ne constate aucune évolution significative entre 2015 et 2019. L'évolution du rapport interquintile est comprise dans la marge de variation statistique.

Ces tendances sont beaucoup plus marquées pour le revenu primaire équivalent. Toutefois, en raison des transferts publics, la hausse de l'inégalité de ce revenu n'a qu'un faible impact sur le revenu disponible équivalent.

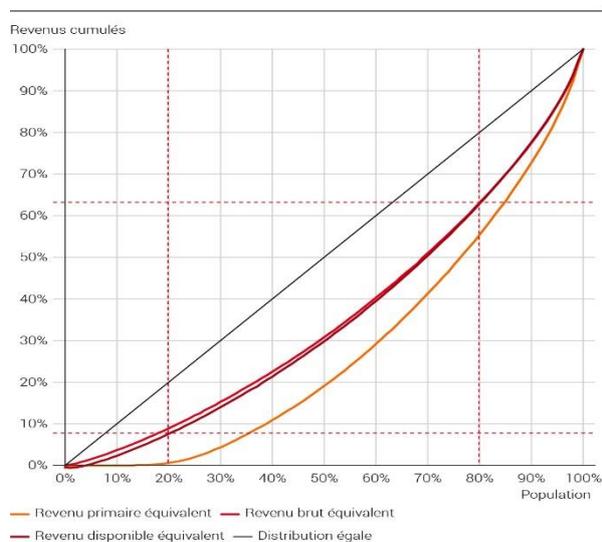
#### 3.1.3 Courbe de Lorenz et coefficient de Gini

L'évaluation de l'inégalité à partir du rapport interquintile se fonde sur les 20 % supérieurs et inférieurs de la distribution, on la complète habituellement d'une autre mesure, qui tient compte de l'ensemble de la distribution.

Comme le montre la courbe de Lorenz, en 2019, les 20 % de personnes dont le revenu disponible équivalent était le plus élevé touchaient 37,1 % du revenu disponible équivalent cumulé, contre 7,6 % pour les 20 % de personnes au revenu le plus faible (voir graphique G3.4). La courbe de Lorenz met aussi en évidence la distribution plus inégale du revenu primaire par rapport au revenu disponible. Les écarts sont plus faibles pour les personnes vivant dans un ménage d'actifs (graphiques G3.4 et G3.5).

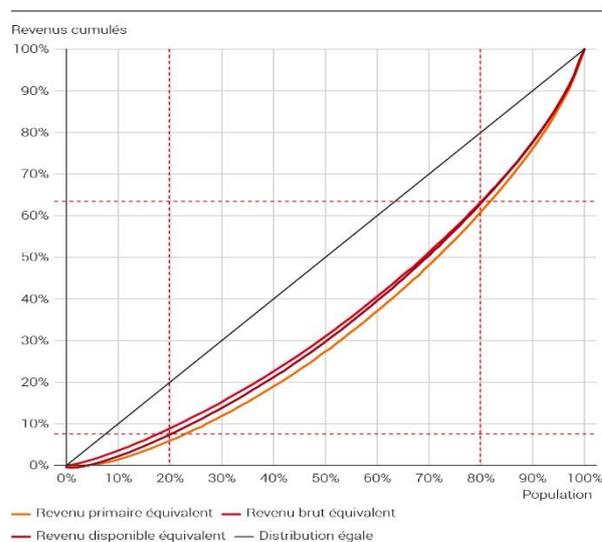
<sup>17</sup> L'inégalité n'a évolué de manière sensible que certaines années, qu'on peut identifier grâce aux intervalles de confiance (voir glossaire). Si les intervalles de confiance de deux années consécutives se chevauchent, l'évolution n'est pas établie avec un degré de certitude suffisant.

### G3.4 Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2019, population totale



Source: OF-S – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20 © OFS 2022

### G3.5 Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2019, personnes vivant dans des ménages d'actifs



Source: OF-S – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20 © OFS 2022

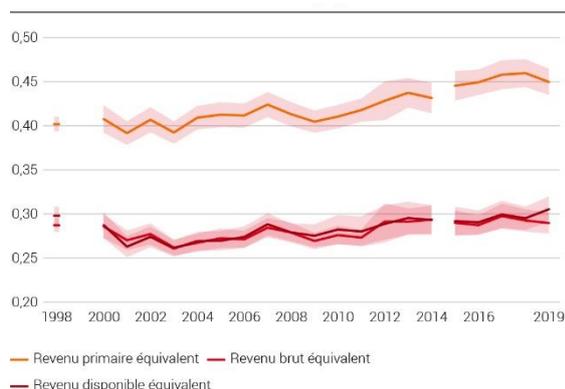
Le coefficient de Gini est basé sur le principe de la courbe de Lorenz. Il va de 0 (égalité des revenus) à 1 (inégalité maximale des revenus). Plus ce coefficient est bas, plus la distribution est égalitaire. Comme le rapport interquintile, le coefficient de Gini fait apparaître une réduction sensible de l'inégalité entre le revenu primaire équivalent (0,45 en 2019), qui dépend essentiellement du marché, et le revenu disponible équivalent (0,31, voir graphique G3.6). La réduction est un peu plus faible pour les personnes vivant dans un ménage d'actifs, comme le montre le graphique G3.7.

Là aussi, le coefficient de Gini ne montre pas de variations importantes de l'inégalité au cours de la période d'observation. Les tendances sont les mêmes que celles observées avec le rapport interquintile: légère augmentation de l'inégalité de 2003 à 2007 et de 2009 à 2013, suivie d'une stabilisation de 2015 à 2019.

La courbe de Lorenz met en relation les pourcentages cumulés de la population et les pourcentages cumulés des revenus, classés par ordre croissant. Elle montre quelle part de la population perçoit quelle part du revenu total. Plus la distribution des revenus est inégale, plus la courbe de Lorenz s'écarte de la diagonale (distribution égale).

Le coefficient de Gini est basé sur le principe de la courbe de Lorenz. Il correspond au rapport entre la surface entre la diagonale et la courbe de Lorenz et la surface totale en dessous de la diagonale (surface du triangle). Si toutes les personnes percevaient le même revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec la diagonale et le coefficient de Gini serait égal à zéro. Si une seule personne percevait la totalité du revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec les deux axes du graphique et le coefficient de Gini serait égal à 1 (inégalité de revenu maximale).

### G3.6 Évolution des coefficients de Gini, population totale



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone transparente.

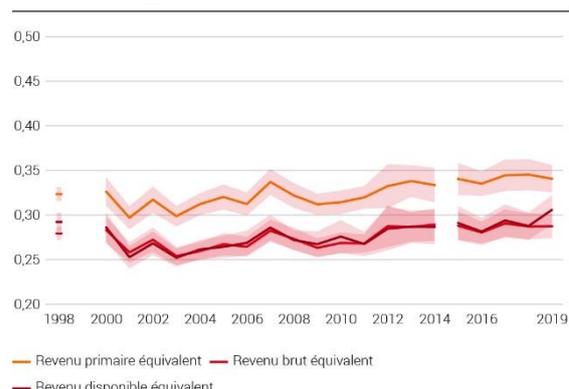
Remarque: les revenus négatifs sont pris en compte dans les calculs; sans loyers fictifs.

Les résultats à partir de 2015 ont été recalculés avec le modèle de pondération révisé. Celui-ci permet une meilleure correction des non-réponses, mais ne peut pas être appliqué aux données antérieures à 2015.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2022

### G3.7 Évolution des coefficients de Gini, personnes dans des ménages d'actifs



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone transparente.

Remarque: les revenus négatifs sont pris en compte dans les calculs; sans loyers fictifs.

Les résultats à partir de 2015 ont été recalculés avec le modèle de pondération révisé. Celui-ci permet une meilleure correction des non-réponses, mais ne peut pas être appliqué aux données antérieures à 2015.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2022

## 3.2 Comparaison avec d'autres pays européens

La comparaison européenne repose sur les données de l'enquête SILC 2020 et sur le revenu disponible équivalent. Les données sur les revenus de l'enquête SILC 2020 se réfèrent à 2019.

### 3.2.1 Niveau de vie en comparaison européenne

Le niveau de vie en Suisse reste l'un des plus élevés d'Europe. Cet indicateur est mesuré par le revenu disponible équivalent médian, après correction des différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, en dépit du niveau des prix élevé en Suisse, la situation financière de la population après déduction des dépenses obligatoires était, en 2020, plus confortable que celle de la plupart de nos voisins et des pays de l'Union européenne (UE).

En 2020, le revenu médian en Suisse, exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA), s'est élevé à 26 163 (graphique G3.8). La médiane du revenu disponible équivalent en Suisse se situe, en comparaison européenne, au troisième rang, après le Luxembourg et la Norvège. Le revenu disponible équivalent médian en Suisse est 2,1 fois supérieur à celui du Portugal, 1,4 fois supérieur à celui de la France, 1,2 fois supérieur à celui de l'Allemagne et 1,1 fois supérieur à celui de l'Autriche.

### 3.2.2 Inégalité de revenu en comparaison européenne

Calculé sur la base des données EU-SILC, le rapport interquintile S80/S20 du revenu disponible équivalent s'élève à 4,9 en 2020 pour la Suisse. En Europe, ce même indicateur varie entre 3,0 (Slovaquie) et 9,2 (Turquie). Dans les pays voisins, le rapport S80/S20 est de 4,1 en Autriche, de 4,5 en France et de 6,5 en Allemagne. Les plus grandes inégalités dans la répartition du revenu sont constatées en Turquie, en Bulgarie et en Roumanie. C'est en Slovaquie, en Slovénie, en République tchèque, en Belgique et en Finlande (graphique G3.9) qu'elles sont les plus faibles.

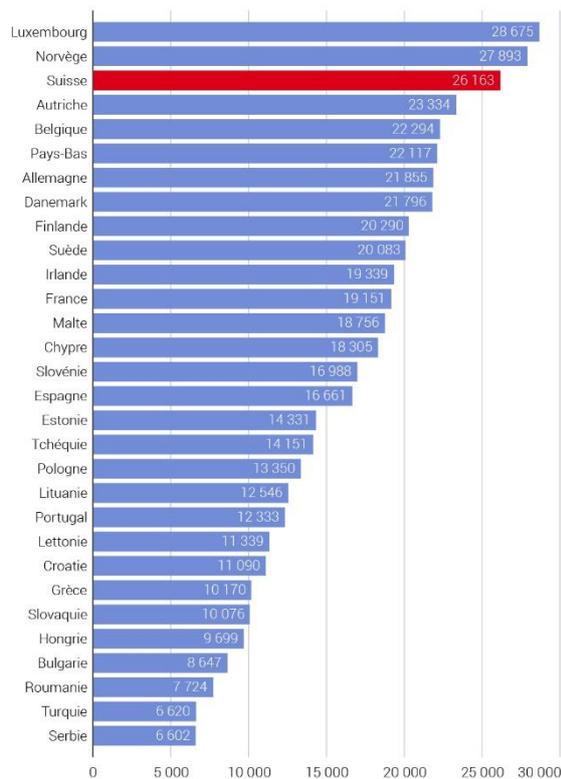
Compte tenu de l'indice de Gini (exprimé en pour cent, contrairement au coefficient de Gini),

la Suisse, selon les résultats 2020, se situe également dans la moyenne européenne (non illustré). Pour le revenu disponible équivalent, l'indice de Gini est de 31,2. Dans les pays voisins, il s'élève à 27,0 en Autriche, à 29,3 en France et à 34,4 en Allemagne.

Les résultats présentés ici ne prennent pas en compte l'impact de la pandémie de COVID-19, puisque les données sur le revenu de l'enquête SILC se réfèrent à l'année qui l'a précédée.

### G3.8 Médiane du revenu disponible équivalent en Europe, en 2020

En standard de pouvoir d'achat (SPA)



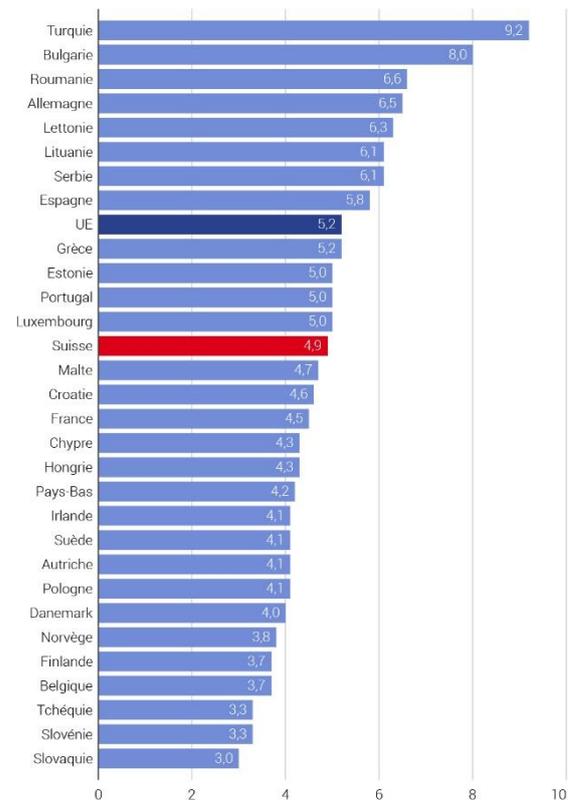
La période de référence des revenus SILC 2020 concerne l'année 2019, donc avant la pandémie de COVID-19.

Rupture de série: Luxembourg, Belgique, Allemagne, Danemark et Irlande.

Source: Eurostat – EU-SILC 2020 (version du 21.12.2021)

© OFS 2022

### G3.9 Ratio S80/S20 du revenu disponible équivalent en Europe, en 2020



La période de référence des revenus SILC 2020 concerne l'année 2019, donc avant la pandémie de COVID-19.

Rupture de série: Allemagne, Luxembourg, Irlande, Danemark et Belgique.

Source: Eurostat – EU-SILC 2020 (version du 21.12.2021)

© OFS 2022

## 4 La répartition régionale des revenus

Une analyse des données fiscales est faite dans ce chapitre afin d'obtenir des informations régionales sur le niveau des revenus des ménages, ainsi que sur son évolution durant ces dernières années.

Une certaine réserve doit cependant être de mise dans l'utilisation de ces données.

- Les données fiscales reposent sur une définition de ménages et de revenus qui lui est propre (voir l'encadré ci-après);
- Les données exploitées ne couvrent qu'imparfaitement la population d'étude (présence notamment des contribuables domiciliés à l'étranger et possédant une résidence secondaire en Suisse);
- La statistique fiscale recense des informations assez anciennes; les dernières données disponibles se réfèrent à l'année 2018, soit bien avant la crise sanitaire qui a perturbé la situation financière de certains ménages;
- La composition et la taille des ménages fiscaux diffèrent localement et peuvent évoluer dans le temps. Elles influent fortement sur le niveau des revenus. Le redressement des revenus par un facteur d'équivalence (voir l'encadré) ne tient que partiellement compte de la réalité financière des ménages: pas de corrections en cas de concubinage, aucune distinction dans l'âge et dans la formation des enfants, etc.;
- La détermination des revenus équivalents exacts des ménages peut poser problèmes par des informations incomplètes ou incorrectes au niveau du nombre d'enfants à charge.

## Les notions fiscales de ménage et de revenu

### Le ménage fiscal

L'Administration fédérale des contributions (AFC) relève annuellement auprès des autorités cantonales de taxation des données exhaustives sur les revenus des personnes physiques, qui peuvent être exploitées statistiquement à un niveau régional fin (cantons ou communes). Les revenus des époux constituent une seule observation, qui englobe encore les éventuels revenus des enfants mineurs à charge (exception faite d'un éventuel produit d'une activité lucrative imposé isolément). Les enfants majeurs sont considérés séparément dans la statistique, qu'ils soient ou non encore à charge de leurs parents; s'ils sont à charge de leurs parents, des revenus nuls ou très faibles sont associés à ces observations. Les couples de concubins ne sont pas considérés former un même ménage mais en tant que deux entités fiscales distinctes.

Les plus récentes données de la statistique fiscale sont considérées, à savoir celles de l'année 2018, ainsi que l'évolution par rapport aux observations de l'année 2010, la dernière année pour laquelle les revenus avaient été étudiés lors de la précédente étude sur le sujet. Les données sont analysées régionalement, en répartissant les revenus en fonction du lieu du domicile du contribuable en fin d'année fiscale. Est considéré l'état des communes et des cantons au 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'après les informations fournies par l'Office fédéral de la statistique.

Sont pris en compte, contrairement à l'étude antérieure sur le sujet, tant les cas «normaux» de taxation (ceux dont le revenu fixant le taux d'imposition est identique au revenu imposable) que les cas «spéciaux» (ceux dont le revenu fixant le taux d'imposition est différent du revenu imposable, par exemple par une période d'imposition non complète ou par la présence de revenus imposés à l'étranger). Relevons quelques problèmes liés au choix de cette population d'étude.

- Sont inclus dans la population d'étude les non-résidents soumis à l'impôt fédéral direct par la détention par exemple d'une résidence secondaire en Suisse.
- Ne sont pas prises en compte les personnes domiciliées en Suisse imposées à la source ou à forfait.
- Les contribuables dont l'état civil a changé en cours d'année en raison d'un décès d'un des conjoints sont repris plus d'une fois dans la base de données: une fois jusqu'à la date de décès en tant que couple marié et une fois pour la période restante de l'année pour le conjoint survivant.

### Le revenu du ménage

Est considéré le revenu net des contribuables tel qu'enregistré dans la base de données de l'AFC. Ce revenu ne recouvre pas la notion de revenu net au sens législatif; il correspond à une valeur statistique déterminée par le revenu imposable auquel sont rajoutées les déductions fiscales pour enfants ou personnes nécessiteuses à charge, pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne et pour double activité des conjoints.

Relevons quatre problèmes liés à ce revenu.

- Ne sont pas comptées dans le revenu net toutes les sources de revenus non soumises à l'imposition fédérale. On peut dès lors s'attendre à une certaine sous-évaluation des ressources du contribuable par l'utilisation de ce revenu. Font partie des revenus exonérés, les gains non imposés de capitaux touchant la fortune mobilière et les prestations de soutien publiques ou privées. La sous-évaluation devrait être plus conséquente parmi les contribuables aisés ayant la possibilité de réaliser des

gains de capitaux, ainsi que parmi les contribuables avec un faible revenu bénéficiant d'une aide sociale publique ou privée. Ne sont pas non plus pris en compte les biens et services non rémunérés produits par le ménage (garde d'enfants, potager à usage privé, etc.). Relevons que les enfants majeurs vivant à charge de leurs parents sont considérés à part entière dans les données, et ce sans prendre en considération le soutien financier des parents.

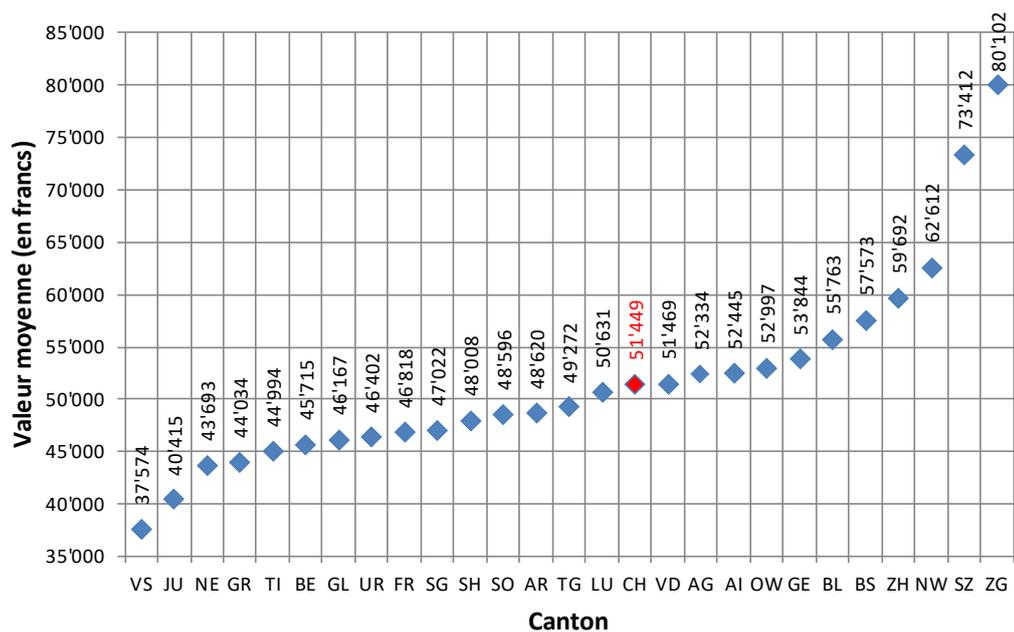
- Le niveau du revenu net est aussi influencé par les déductions fiscales accordées au contribuable (hormis les quelques déductions à caractère social qui sont rajoutées au revenu imposable dans le calcul du revenu net, voir ci-dessus dans l'encadré). Le revenu net peut être fortement diminué, par exemple lors d'une rénovation d'immeuble ou d'un rachat de prestations à une caisse de pension.
- Dans le cas où le revenu imposable est nul, le revenu net considéré peut légèrement surévaluer la situation financière réelle du contribuable car il est calculé en rajoutant les déductions à un revenu imposable nul, alors que le revenu après le retranchement de toutes les déductions fiscales aurait pu être négatif. Si le revenu imposable est inférieur au seuil minimum d'imposition, le revenu imposable utilisé dans le calcul du revenu net doit être considéré comme approximatif car pour ces taxations le contribuable est peut-être moins enclin à faire valoir toutes les déductions fiscales auxquelles il a droit et les autorités fiscales sont moins incitées à redresser les montants déclarés si les corrections n'ont pas d'impact au niveau de l'impôt à payer.
- Dans le cas des taxations spéciales, le revenu «réel» du contribuable (par la présence par exemple de revenus imposés à l'étranger) fixant le taux d'imposition peut sensiblement différer du revenu soumis à la taxation pris en compte dans cette étude.

Le revenu net est fortement dépendant de la taille du ménage et une différence entre régions ou entre années dans la structure des ménages peut entraîner des différences dans le niveau moyen ou médian des ménages. Pour pouvoir quelque peu comparer le bien-être matériel des ménages de tailles différentes, le revenu net est divisé par un «facteur d'équivalence». La division du revenu net du ménage avec le facteur d'équivalence constitue le «revenu équivalent net» du ménage. Dans cette étude, un facteur d'équivalence de 1 est considéré pour les personnes seules et de 1,5 pour les couples de personnes mariées; à ces nombres est encore ajouté un montant de 0,3 par enfant sans distinction d'âges (les données fiscales ne permettent pas de distinguer les âges; ceci entraîne une légère différence avec le facteur d'équivalence des autres chapitres) ou par personne nécessiteuse à charge. Par exemple, le revenu équivalent net d'un couple marié avec deux enfants à charge est égal au revenu net du ménage divisé par 2,1 ( $1,5 + 2 \cdot 0,3$ ). Par le recours à un revenu équivalent du ménage, l'inégalité des revenus au sein des ménages n'est pas prise en considération dans la mesure de l'inégalité des revenus de cette étude.

Les revenus sont diversement répartis au sein du pays. Les illustrations G4.1 et G4.2 permettent de comparer les valeurs moyennes et médianes des cantons en 2018. Les valeurs moyennes varient de 37 574 francs (Valais) à 80 102 francs (Zoug), les valeurs médianes (moins sensibles aux revenus individuels très élevés de quelques contribuables) de 34 923 francs (Valais) à 53 467 francs (Zoug). Pour l'ensemble du pays, les valeurs moyenne et médiane s'élèvent à respectivement 51 449 et 43 867 francs. Les cartes thématiques aux illustrations G4.3 et G4.4 permettent de comparer les valeurs moyennes et médianes au niveau des communes.

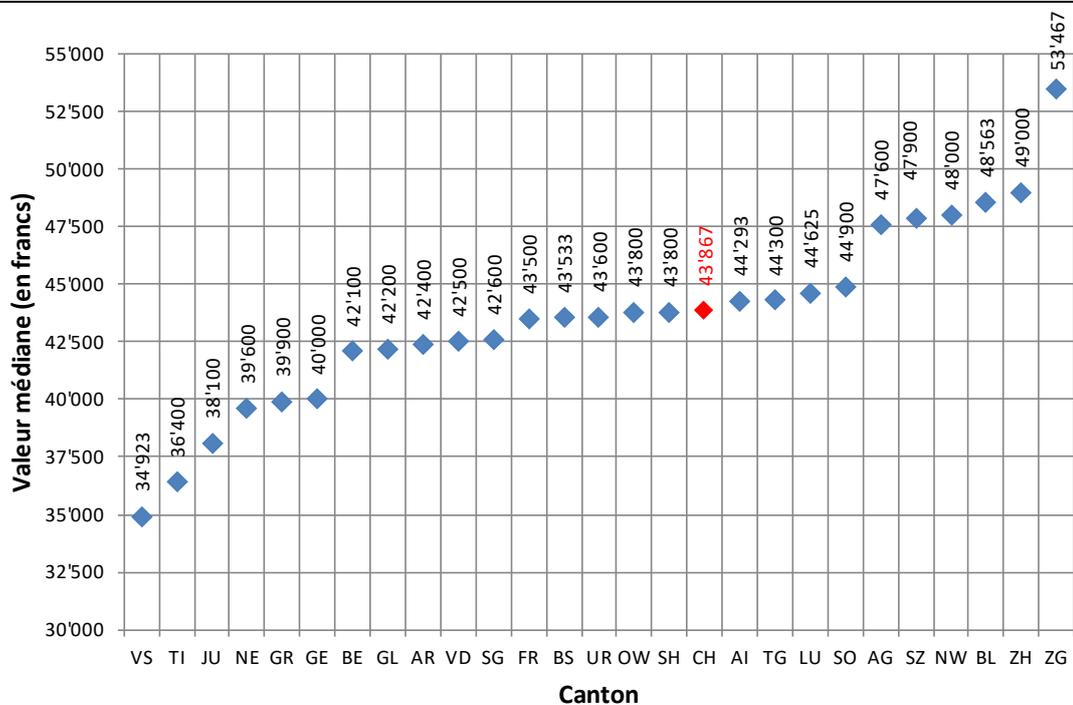
Globalement, les communes des régions alpines et préalpines et du massif jurassien présentent les revenus les plus modestes, à l'exception de quelques centres touristiques. Les niveaux les plus élevés se rencontrent par contre plutôt au niveau du plateau suisse, principalement à Zoug-Schwyz-Nidwald, à Zurich, en Argovie, à Bâle et au bord du lac Léman.

## G4.1 Valeur moyenne des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2018



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2018; propre évaluation.

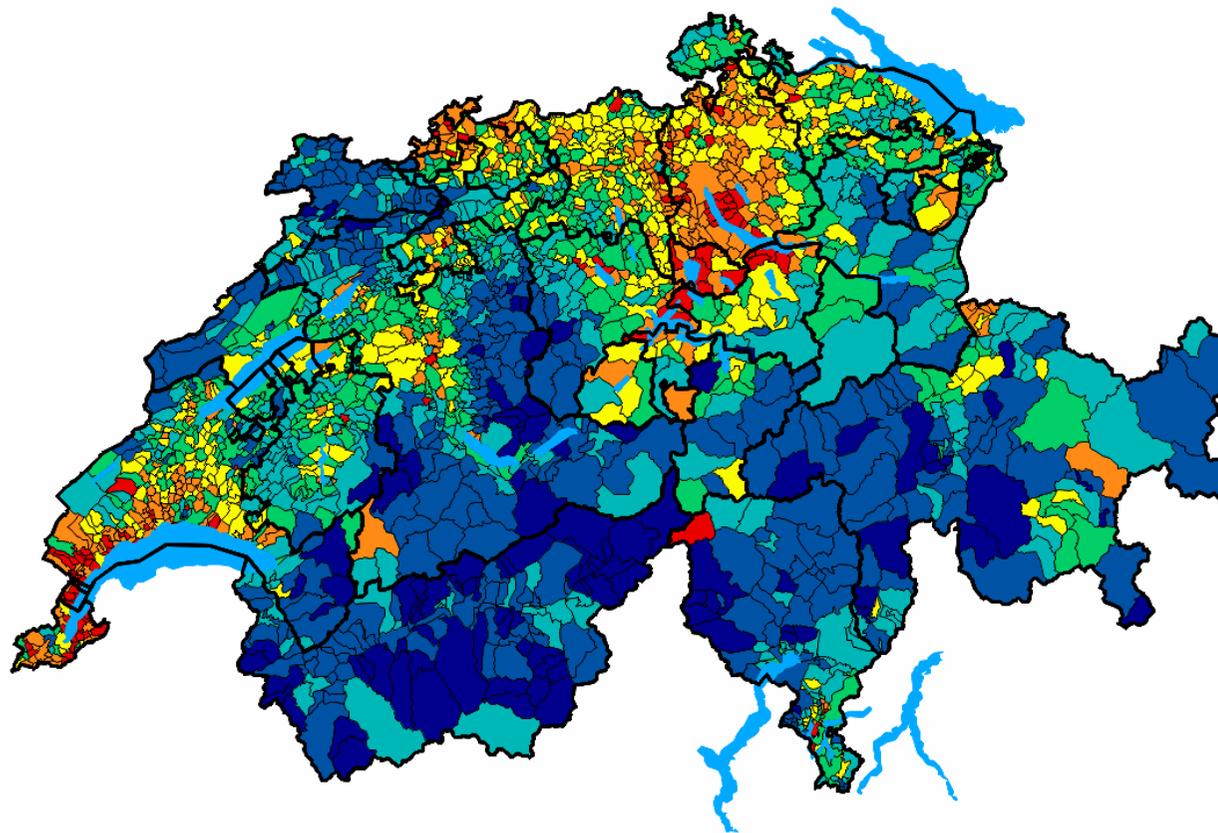
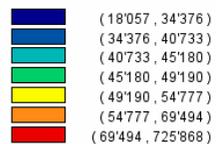
## G4.2 Valeur médiane des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2018



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2018; propre évaluation.

### G4.3 Valeur moyenne des revenus équivalents nets dans les différentes communes, année 2018

Moyenne entre

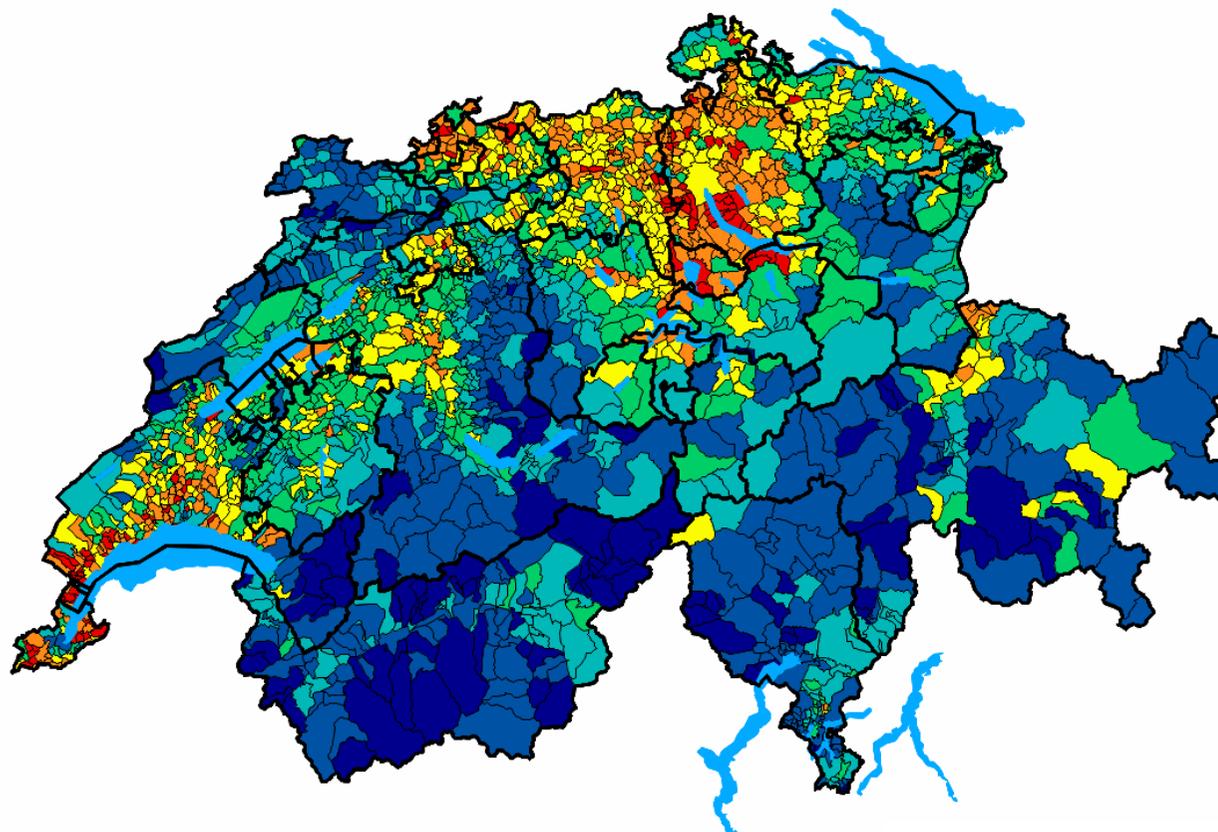
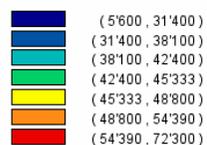


Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2018 et éléments de la carte thématique 2018 de l'OFS, ThemaKart; propre évaluation. Les communes sont groupées en 7 classes suivant l'importance de la valeur moyenne des revenus. Chaque classe contient environ le même nombre de communes (20 % des communes), à l'exception des 2 premières et des 2 dernières classes où les communes aux valeurs les plus extrêmes sont séparées:

- les 5 % de communes aux revenus moyens les plus faibles sont représentées en bleu marine et les 15 % de communes aux 5 à 20 % des revenus moyens les plus faibles en bleu de cobalt;
- les 5 % de communes aux revenus moyens les plus élevés sont représentées en rouge et les 15 % de communes aux 5 à 20 % des revenus moyens les plus élevés en orange.

#### G4.4 Valeur médiane des revenus équivalents nets dans les différentes communes, année 2018

Médiane entre

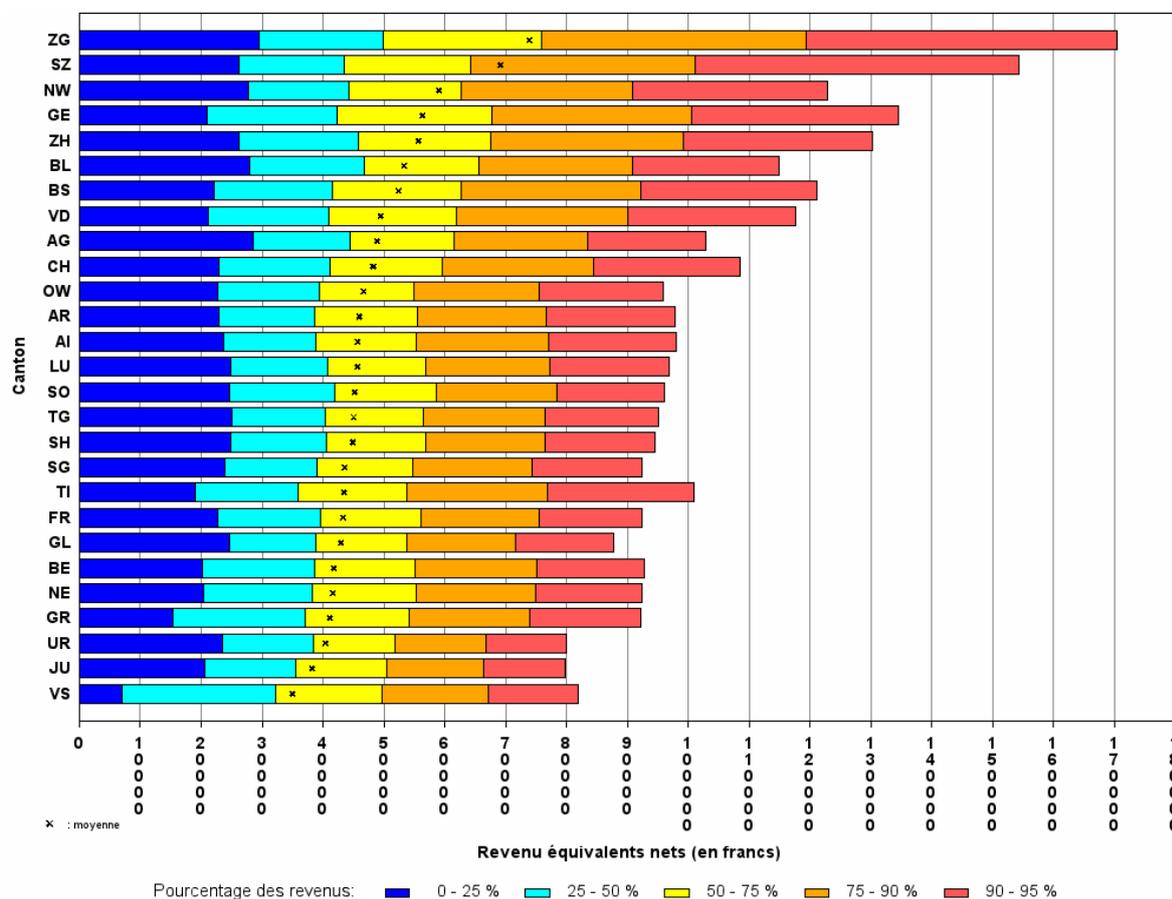


Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2018 et éléments de la carte thématique 2018 de l'OFS, ThemaKart; propre évaluation. Les communes sont groupées en 7 classes suivant l'importance de la valeur médiane des revenus. Chaque classe contient environ le même nombre de communes (20 % des communes), à l'exception des 2 premières et des 2 dernières classes où les communes aux valeurs les plus extrêmes sont séparées:

- les 5 % de communes aux revenus médians les plus faibles sont représentées en bleu marine et les 15 % de communes aux 5 à 20 % des revenus médians les plus faibles en bleu de cobalt;
- les 5 % de communes aux revenus médians les plus élevés sont représentées en rouge et les 15 % de communes aux 5 à 20 % des revenus médians les plus élevés en orange.

L'illustration G4.5 montre la répartition des revenus au sein de chaque canton jusqu'au 95<sup>e</sup> centile (de chaque canton). Les plages de valeurs jusqu'au 95<sup>e</sup> centile sont les plus étendues à Zoug (le 95<sup>e</sup> centile est à 170 400 francs) et à Schwyz (154 300 francs). Elles sont presque 2 fois moins importantes au Jura (le 95<sup>e</sup> centile est à 79 700 francs), à Uri (80 000 francs) et en Valais (82 000 francs).

### G4.5 Répartition des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2018



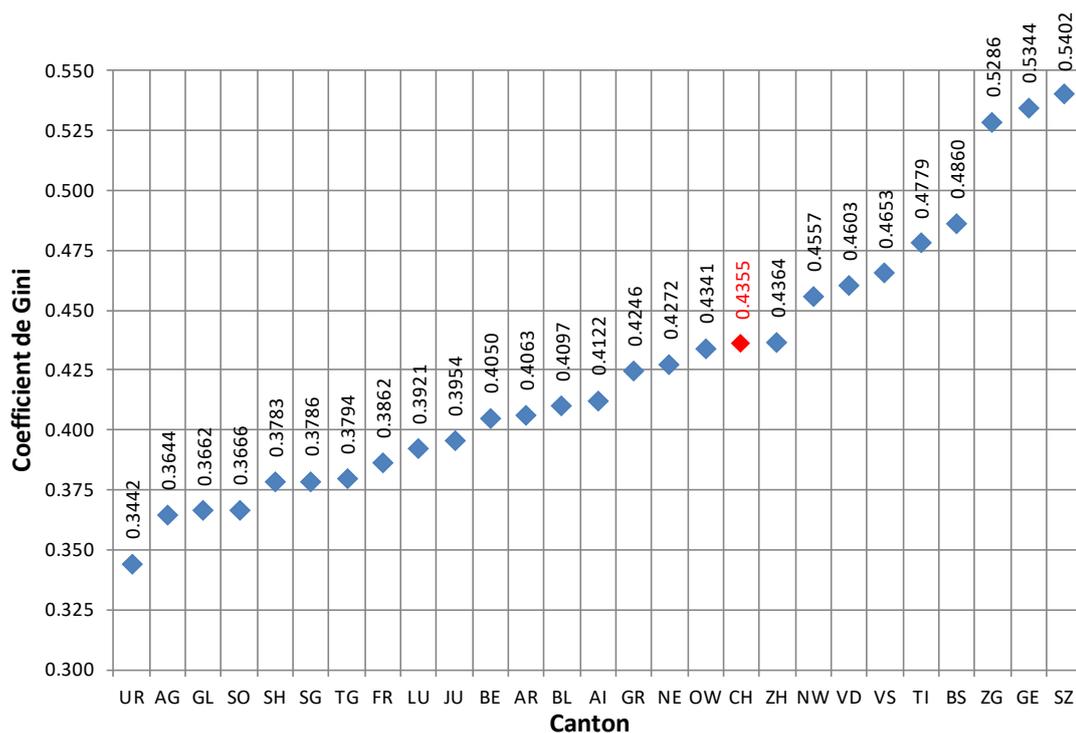
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2018; propre évaluation.

Remarque: les cantons sont placés par ordre décroissant de la valeur moyenne.

Exemple de lecture: dans le canton de Zoug, 25 % des revenus équivalents nets sont inférieurs à 29 800 francs (1<sup>er</sup> quartile), 50 % inférieurs à 49 500 francs (la médiane), 75 % inférieurs à 73 900 francs (3<sup>e</sup> quartile), 90 % inférieurs à 112 700 francs (9<sup>e</sup> décile) et 95 % inférieurs à 170 400 francs (95<sup>e</sup> centile).

Le coefficient de Gini est souvent utilisé comme indicateur de l'inégalité. Il varie entre 0 et 1. Plus il est proche de 1, plus la répartition est dite inégale. Les coefficients de Gini, calculés au niveau de chaque canton, sont représentés sur le graphique G4.6. Les revenus sont répartis le plus inégalement à Schwyz (coefficient d'inégalité de 0,5402), à Genève (0,5344) et à Zoug (0,5286) et le moins inégalement à Uri (0,3442), en Argovie (0,3644), à Glaris (0,3662) et à Soleure (0,3666).

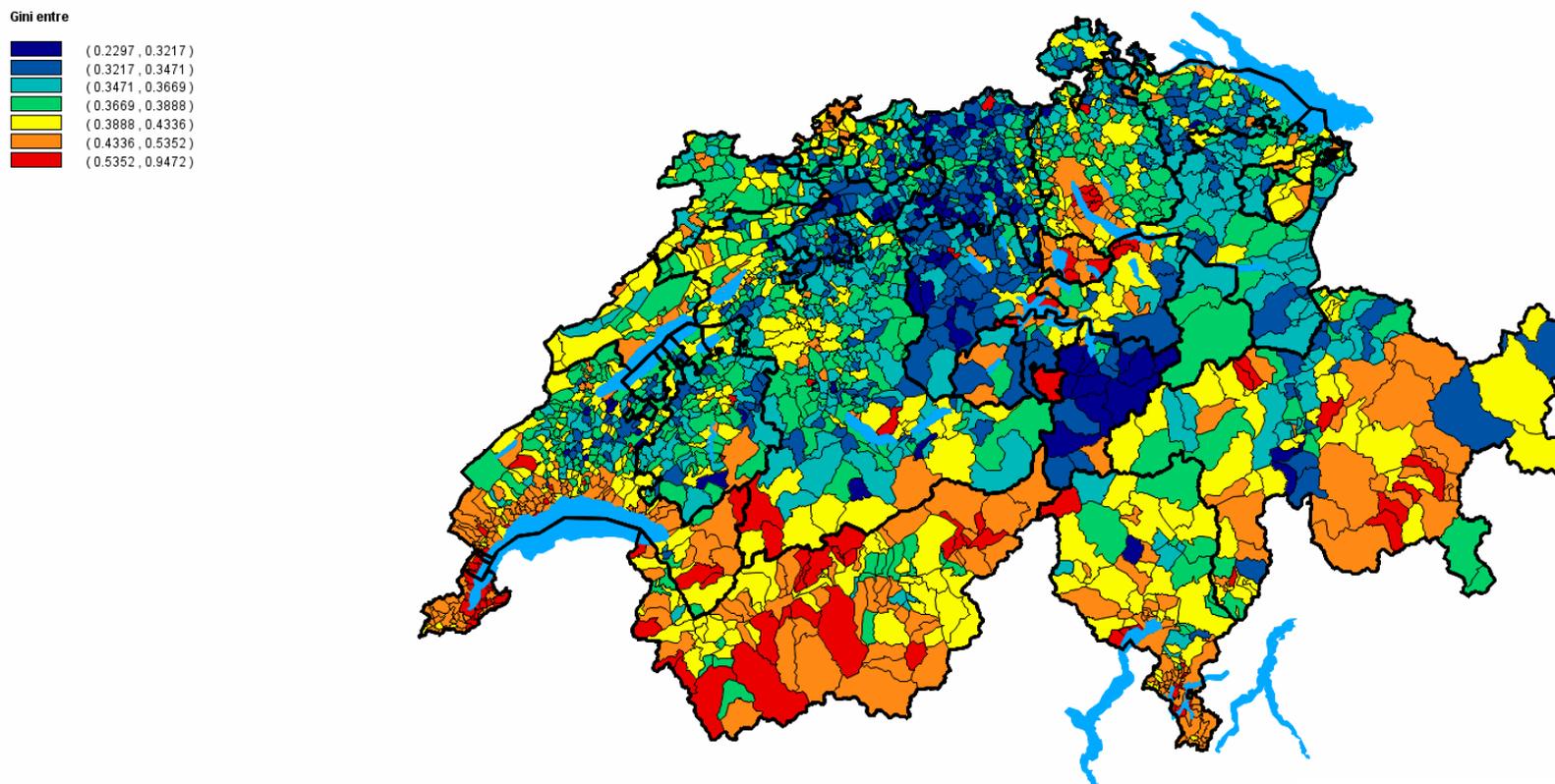
#### G4.6 Coefficient d'inégalité de Gini des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2018



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2018; propre évaluation.

L'illustration G4.7 propose une carte thématique de la Suisse indiquant l'importance du coefficient d'inégalité de Gini des revenus dans les différentes communes du pays. L'inégalité des revenus apparaît plus marquée dans et autour des grandes villes, au bord des lacs Léman et de Zurich, à Zoug et au Tessin, ainsi que dans les communes alpines de l'Oberland bernois, du Valais et de Vaud.

## G4.7 Coefficient d'inégalité de Gini des revenus équivalents nets dans les différentes communes, année 2018

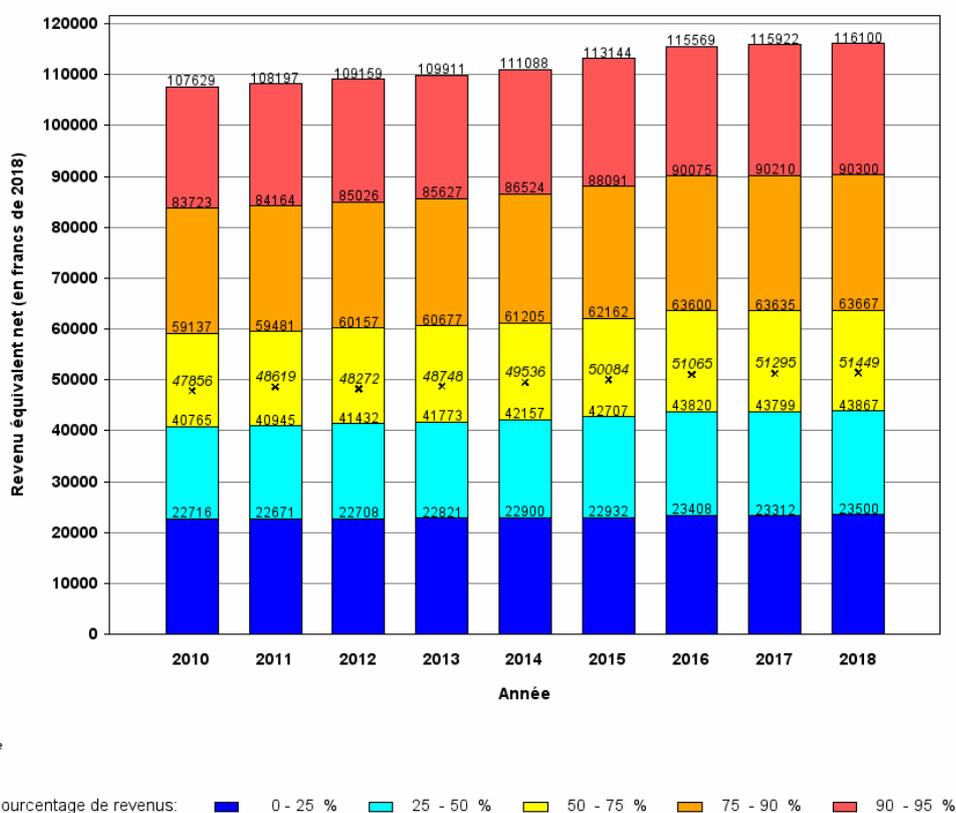


Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2018 et éléments de la carte thématique 2018 de l'OFS, ThemaKart; propre évaluation. Les communes sont groupées en 7 classes suivant l'importance du coefficient de Gini des revenus. Chaque classe contient environ le même nombre de communes (20 % des communes), à l'exception des 2 premières et des 2 dernières classes où les communes aux valeurs les plus extrêmes sont séparées:

- les 5 % de communes aux coefficients de Gini les plus faibles sont représentées en bleu marine et les 15 % de communes aux 5 à 20 % des coefficients les plus faibles en bleu de cobalt;
- les 5 % de communes aux coefficients de Gini les plus élevés sont représentées en rouge et les 15 % de communes aux 5 à 20 % des coefficients les plus élevés en orange.

Le niveau des revenus s'est globalement accru de 2010 à 2018; en termes réels (au-delà de la diminution de l'indice des prix) en Suisse, la valeur moyenne a augmenté (moyenne géométrique annuelle<sup>18</sup>) de 0,91 % par an et la valeur médiane de 0,92 % par an. Le coefficient d'inégalité de Gini a également augmenté (augmentation arithmétique moyenne de 0,0005). L'évolution de la répartition des revenus est représentée à l'illustration G4.8, retraçant la valeur moyenne et quelques centiles de revenus entre les années 2010 et 2018. Les illustrations G4.9 à G4.14 permettent de se faire une idée de l'évolution contrastée des différentes parties du pays. Y sont indiqués les taux annuels moyens (moyennes géométriques) de croissance des valeurs moyenne et médiane et les différences moyennes par année du coefficient de Gini au niveau des cantons et des communes entre 2010 et 2018. Dans les communes avec peu de contribuables, les revenus moyens et les coefficients de Gini peuvent varier fortement par l'arrivée ou le départ d'un ou de quelques contribuables de revenu élevé.

#### G4.8 Évolution de la répartition des revenus équivalents nets de 2010 à 2018 (aux prix de 2018)



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2018; propre évaluation.

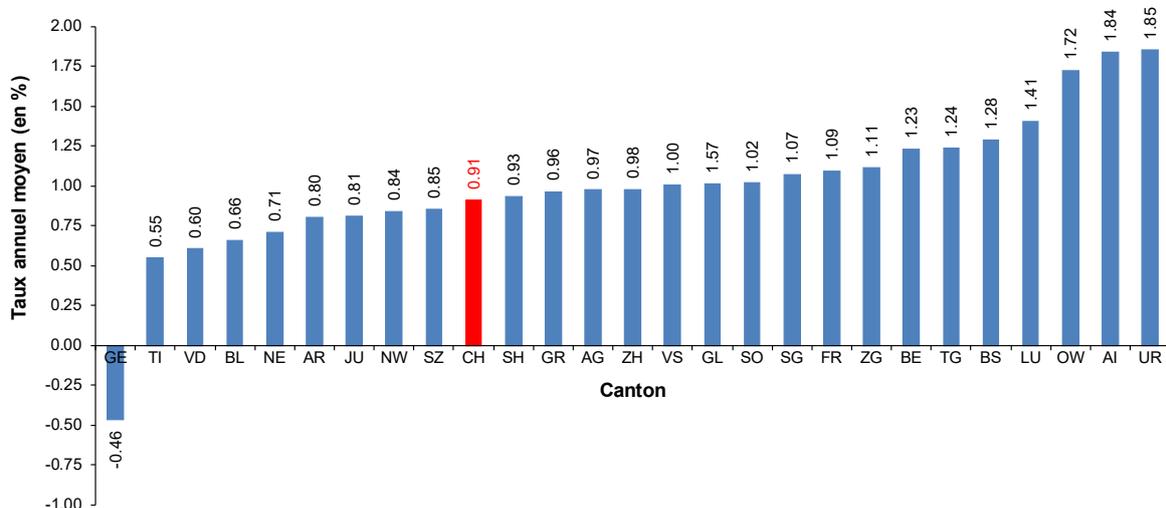
Les accroissements de revenus les plus forts du pays sont à noter dans les cantons d'Uri (en termes réels, valeur moyenne +1,85 % par an; valeur médiane +1,67 % par an), d'Appenzell Rh.-Int. (valeur moyenne +1,84 % par an; valeur médiane +1,77 % par an) et d'Obwald (valeur moyenne +1,72 % par an; valeur médiane +1,43 % par an). Les valeurs moyenne et médiane ont augmenté plus faiblement dans les cantons du Tessin (valeur moyenne +0,55 % par an; valeur médiane +0,28 % par an), de Vaud (valeur moyenne +0,60 % par an; valeur médiane +0,55 % par an), de Bâle-Campagne (valeur moyenne +0,66 % par an; valeur médiane +0,59 % par an) et de Neuchâtel (valeur moyenne +0,71 % par an; valeur médiane +0,52 % par an),

18 La moyenne géométrique annuelle  $\mu$  sur une période  $n$  correspond à une augmentation des revenus sur  $n$  années d'un facteur  $(1+\mu)^n$  égal au produit des facteurs annuels d'augmentation  $(1+\mu_1), \dots, (1+\mu_n)$ .

voire diminué dans le canton de Genève (valeur moyenne -0,46 % par an; valeur médiane – 0,61 % par an). Les revenus moyen et médian sont restés constants ou ont diminué en termes réels dans respectivement 8,5 % et 6,5 % des communes suisses (communes représentées en bleu marine sur les cartes thématiques).

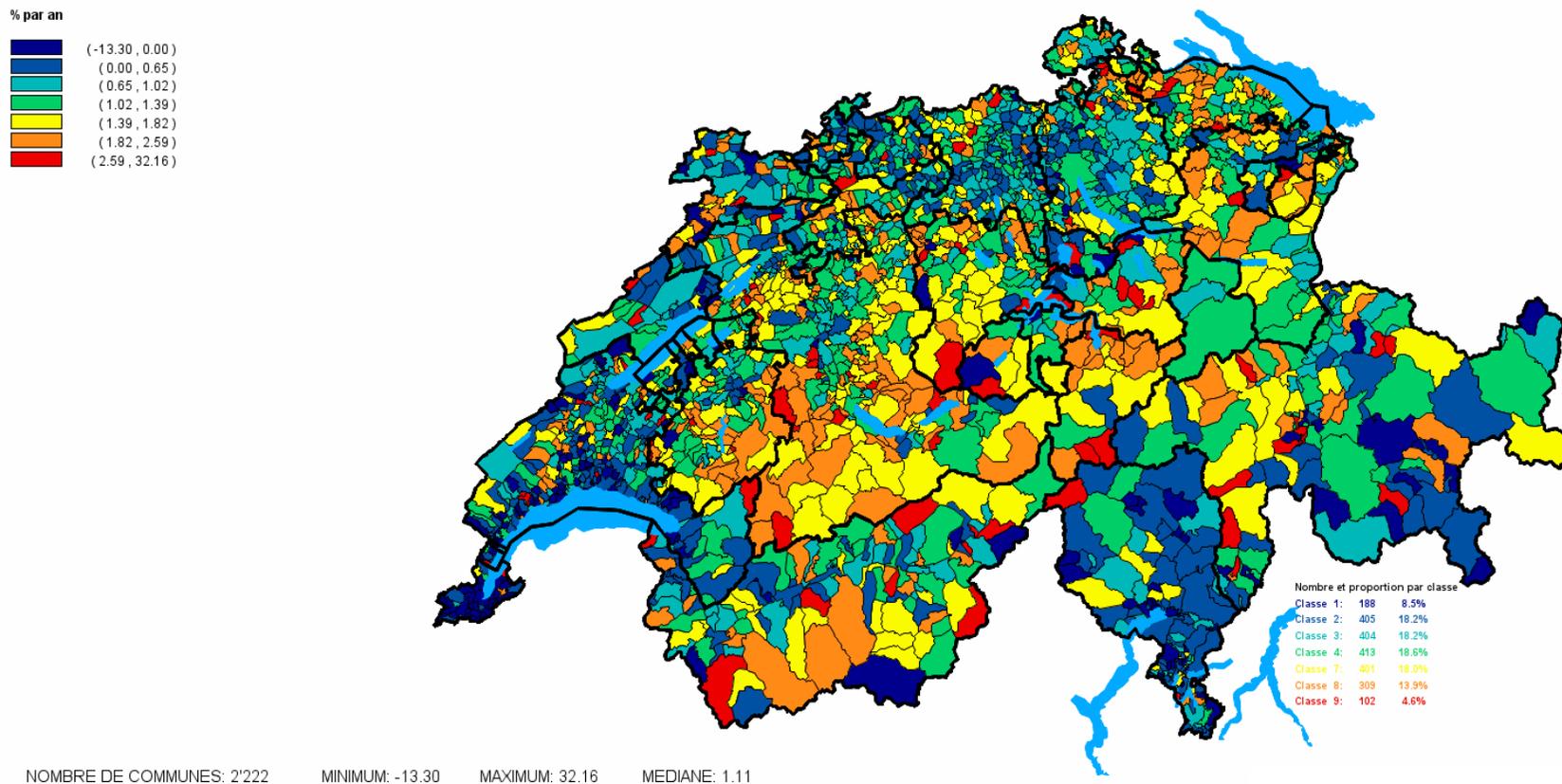
L'inégalité, mesurée par le coefficient de Gini, a augmenté depuis 2010 dans 19 cantons, particulièrement dans ceux de Genève, de Bâle-Ville et du Tessin et a diminué dans 9 cantons, surtout dans ceux de Soleure, d'Appenzell Rh.-Ext. et de Schwyz. Estimée au niveau communal, l'inégalité a diminué dans une moitié (49,8 %) des communes du pays et augmenté dans l'autre.

#### G4.9 Taux annuel moyen de croissance de la valeur moyenne des revenus équivalents nets, par canton de 2010 à 2018 (en valeur réelle)



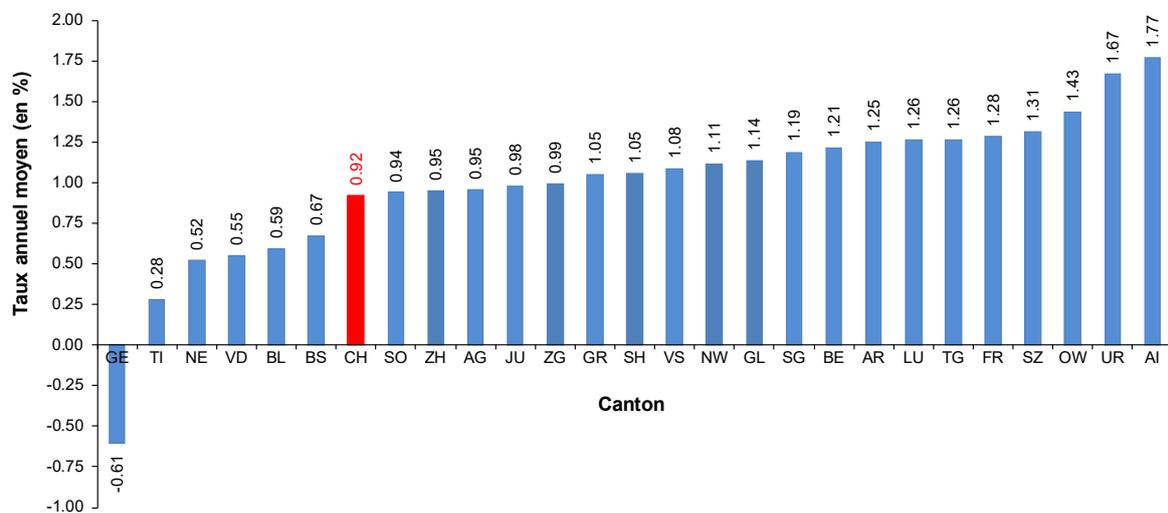
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2018; propre évaluation.

## G4.10 Taux annuel moyen de croissance de la valeur moyenne des revenus équivalents nets, par commune de 2010 à 2018 (en valeur réelle)



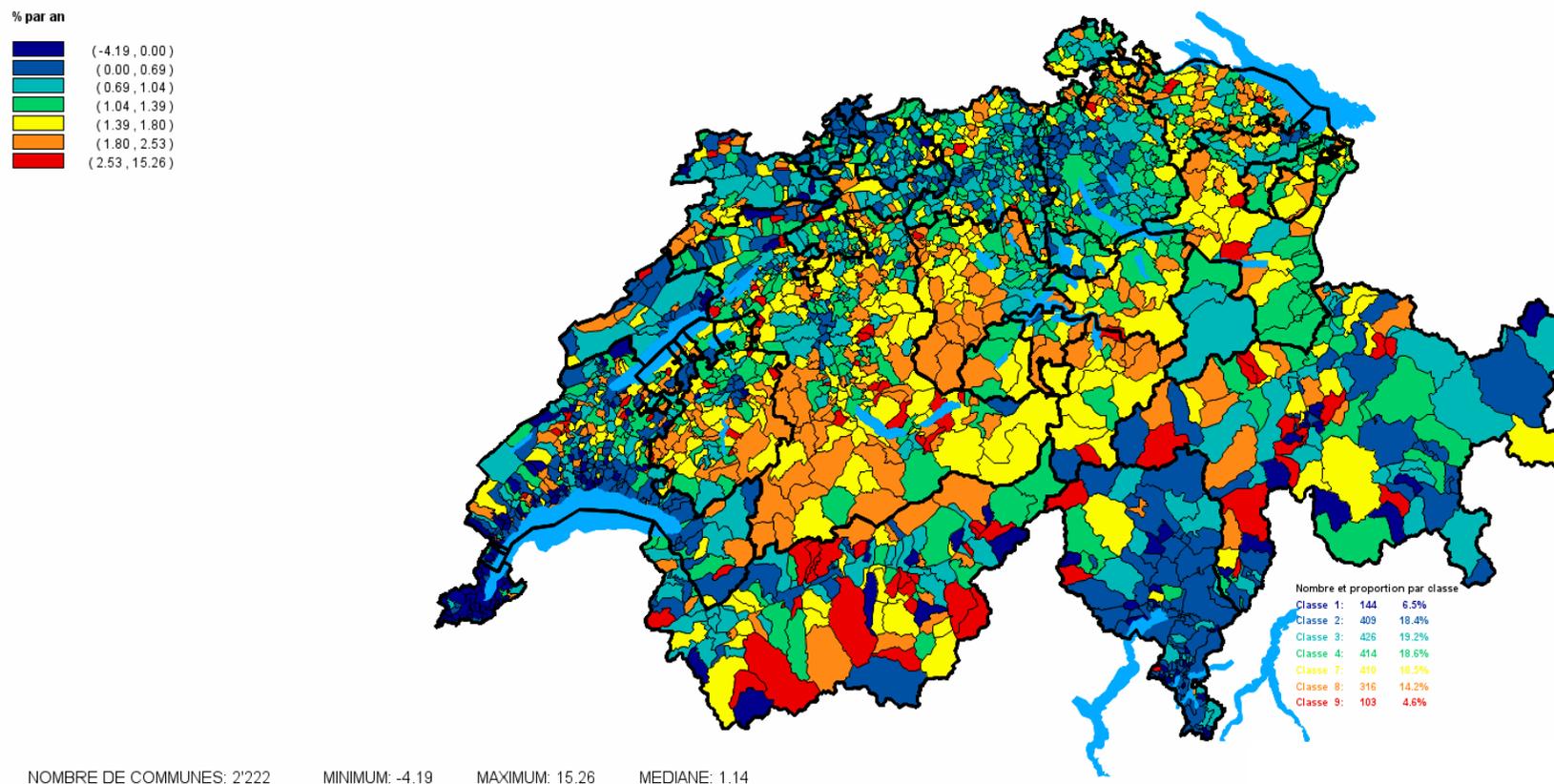
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2018 et éléments de la carte thématique 2018 de l'OFS, ThemaKart; propre évaluation. Les communes sont groupées en 7 classes suivant l'importance du taux annuel de croissance de la valeur moyenne des revenus. Le nombre de communes dans chacune des classes est indiqué en légende.

#### G4.11 Taux annuel moyen de croissance de la valeur médiane des revenus équivalents nets, par canton et de 2010 à 2018 (en valeur réelle)



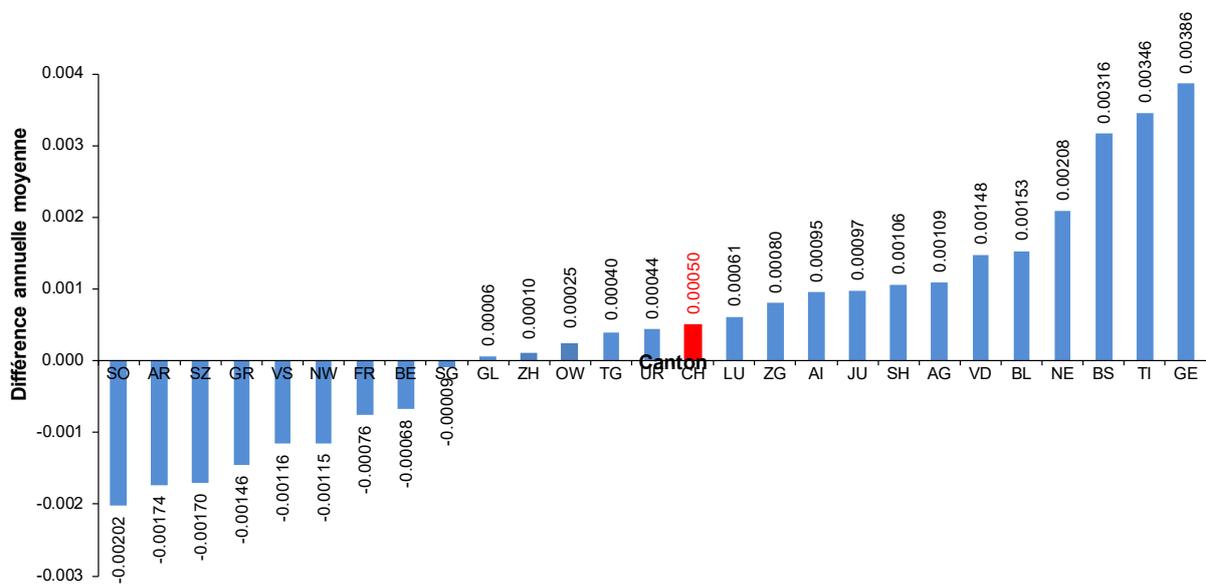
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2018; propre évaluation.

## G4.12 Taux annuel moyen de croissance de la valeur médiane des revenus équivalents nets, par commune et de 2010 à 2018 (en valeur réelle)



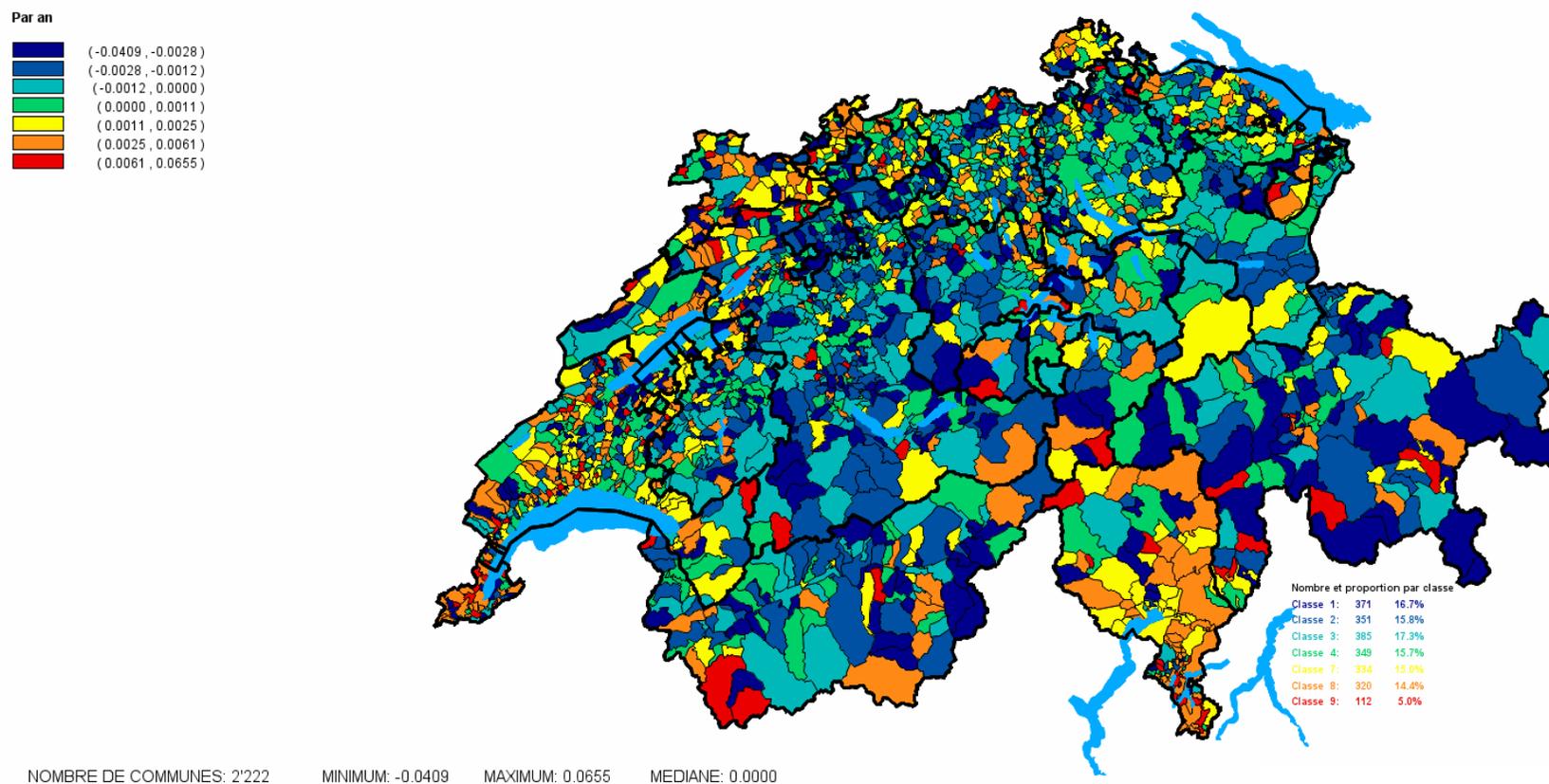
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2018 et éléments de la carte thématique 2018 de l'OFS, ThemaKart; propre évaluation. Les communes sont groupées en 7 classes suivant l'importance du taux annuel de croissance de la valeur médiane des revenus. Le nombre de communes dans chacune des classes est indiqué en légende.

### G4.13 Différence annuelle moyenne du coefficient de Gini des revenus équivalents nets, par canton et de 2010 à 2018



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2018; propre évaluation.

## G4.14 Différence annuelle moyenne du coefficient de Gini des revenus équivalents nets, par commune et de 2010 à 2018



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2018 et éléments de la carte thématique 2018 de l'OFS, ThemaKart; propre évaluation. Les communes sont groupées en 7 classes suivant l'importance de la différence annuelle moyenne du coefficient de Gini des revenus. Le nombre de communes dans chacune des classes est indiqué en légende.

## 5 Les contribuables aux hauts revenus

Si personne ne s'étonne que l'on fixe un seuil de pauvreté, l'idée de définir un «seuil de richesse» fait débat. Celui-ci est parfois fixé à deux fois le revenu médian. Selon ce critère et en considérant le revenu net fiscal des contribuables (voir ci-après), 16,24 % des ménages suisses seraient économiquement aisés en 2018 (le niveau de deux fois le revenu médian correspond à un seuil de richesse de 106 000 francs par an en 2018). Ces contribuables détiennent à eux seuls 44,89 % de la masse totale des revenus du pays et contribuent pour 83,52 % aux entrées fiscales de l'impôt fédéral direct. Les riches contribuables sont plus fréquents dans les cantons de Zoug (28,62 %), de Schwyz (21,18 %), de Zurich (20,86 %) et de Bâle-Campagne (19,98 %) et sont moins bien représentés en Valais (9,53 %), au Jura (10,83 %), à Uri (11,55 %) et à Glaris (11,75 %), voir l'illustration G5.1.

Tous les contribuables soumis à l'impôt fédéral direct sont pris en compte, également les personnes physiques domiciliées à l'étranger mais soumises à l'impôt fédéral par la détention par exemple d'une seconde résidence en Suisse. Sont considérés dans les calculs les «revenus nets» des contribuables, c'est-à-dire les revenus imposables soumis à l'impôt fédéral direct avant les déductions sociales. Contrairement au chapitre précédent, nous n'avons pas tenu compte des différences de taille des ménages en corrigeant ces revenus par un facteur d'équivalence (voir l'encadré du chapitre 4).

Ces revenus peuvent sensiblement différer des revenus bruts des ménages:

- les éléments de revenus retenus le sont après le retranchement des diverses déductions fiscales accordées (déductions professionnelles, intérêts sur emprunts, déductions sur immeubles, cotisations aux caisses de pension, etc.);
- les éléments de revenus non soumis à l'impôt fédéral ne sont pas pris en considération;
- les revenus des jeunes de plus de 18 ans vivant auprès de leurs parents sont considérés séparément (pas cumulés aux revenus des parents);

Il n'est pas non plus tenu compte à travers ces revenus des différences de pouvoir d'achat ou de prix des dépenses obligatoires entre régions (prix du logement qui peuvent différer, impôts et taxes diffèrent entre les cantons et les communes, cotisations à l'assurance maladie non unificables au niveau du pays, etc.).

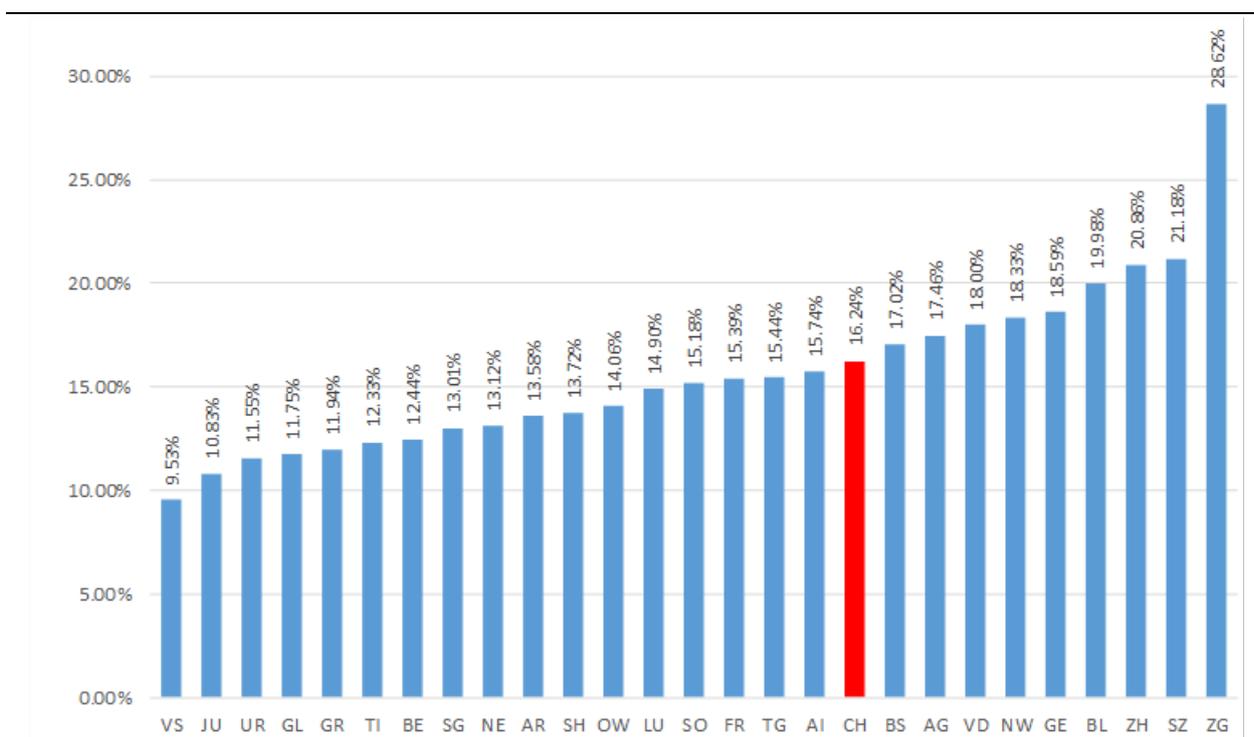
Remarquons qu'en définissant un seuil séparément pour les couples mariés et pour les personnes seules (avec ou sans enfants) – soit 180 400 francs pour un couple marié et 80 800 francs pour une personne seule en 2018 – 11,38 % des Suisses seraient alors considérés comme «riches» en 2018 (10,18 % des couples mariés et 12,01 % des personnes seules).

L'illustration G5.2 montre la proportion de «riches» au sein des différentes communes suisses d'au moins 60 contribuables (année 2018). Plus la couleur de la commune représentée sur la carte thématique tend vers le rouge, plus la proportion de riches y est importante comparative-ment à la moyenne nationale de 16,24 %; plus la couleur tire vers le bleu foncé, moins elle compte de contribuables aisés. On remarque que les communes au bord du lac Léman, du lac de Zurich et du lac de Zoug sont particulièrement prisées par les contribuables aisés; par contre les communes alpines ou jurassiques attirent en général moins les contribuables avec de hauts revenus.

En 2010, la part de ménages nantis était de 15,77 %, soit une proportion légèrement plus basse qu'en 2018 (0,47 point de pourcentage)<sup>19</sup>. Elle a surtout augmenté entre 2010 et 2018 dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures (+2,34 points de %), à Uri (+2,30 points de %) et à Zoug (+2,17 points de %) mais diminuée dans les cantons de Genève (-2,02 points de %), de Neuchâtel (-0,89 point de %), de Vaud (-0,45 point de %), du Tessin (-0,22 point de %), de Bâle-Campagne (-0,07 point de %) et du Valais (-0,06 point de %), voir l'illustration G5.3.

À noter une évolution légèrement plus favorable des revenus entre 2010 et 2018 parmi les contribuables aisés: la moyenne des revenus supérieurs ou égaux au seuil de richesse – pour autant qu'une moyenne soit une bonne mesure du niveau global de ceux-ci malgré la présence de quelques revenus extrêmes – a augmenté de 5,95 % durant cette période (en valeur nominale) contre 4,42 % pour le reste de la population.

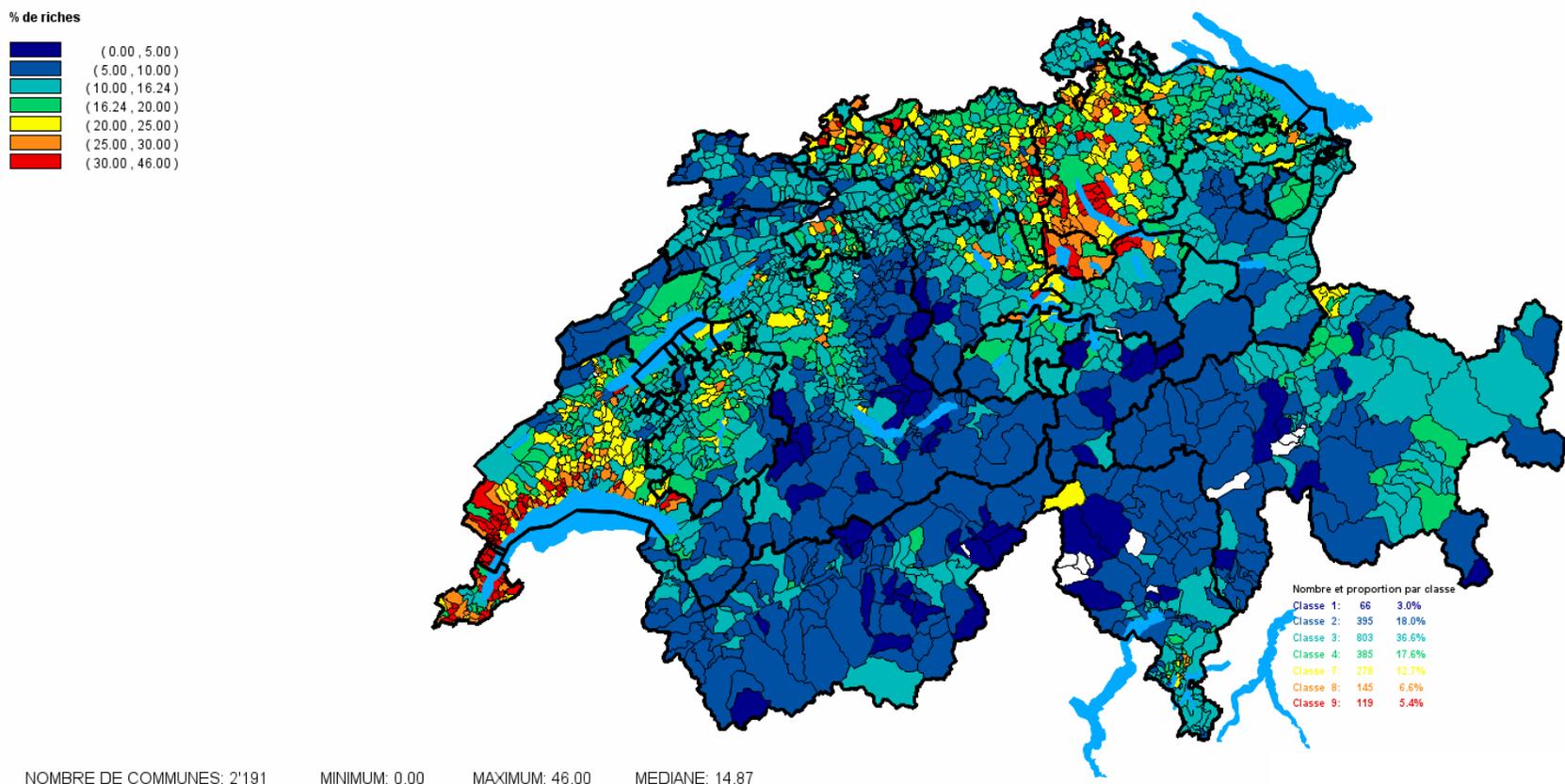
### G5.1 Pourcentage par canton de contribuables avec un revenu net supérieur ou égal au double du revenu médian suisse, année 2018



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2018; propre évaluation.

<sup>19</sup> En définissant séparément le seuil pour les couples mariés et pour les personnes seules (avec ou sans enfants), la proportion de riches est de 11,31 % en 2010 contre 11,38 % en 2018.

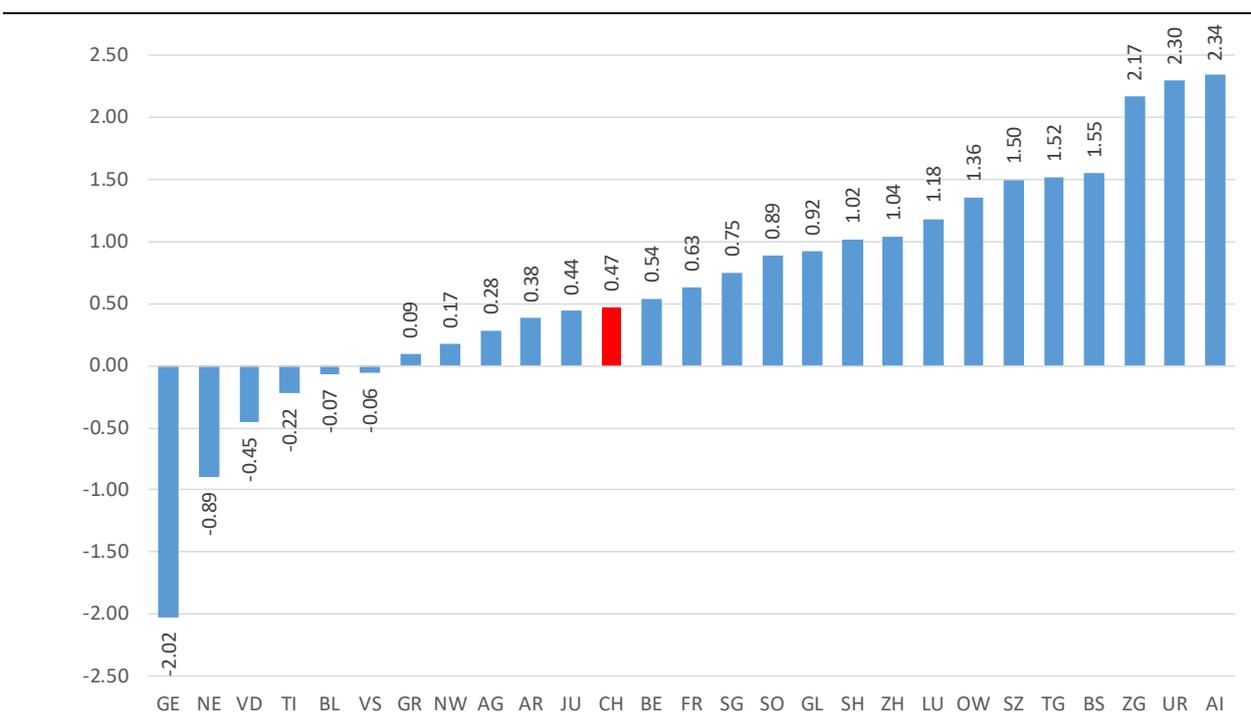
## G5.2 Pourcentage par commune de contribuables avec un revenu net supérieur ou égal au double du revenu médian suisse, année 2018



Les pourcentages des communes avec moins de 60 personnes assujetties ne sont pas représentées (communes en blanc).

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2018 et éléments de la carte thématique 2018 de l'OFS, ThemaKart; propre évaluation. Les communes sont groupées en 7 classes suivant l'importance du pourcentage par commune de contribuables avec un revenu net supérieur ou égal au double du revenu médian suisse. Le nombre de communes dans chacune des classes est indiqué en légende.

### G5.3 Augmentation de 2010 à 2018 par canton de la part de contribuables avec un revenu net supérieur ou égal au double du revenu médian suisse, en points de pourcentage



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 et 2018; propre évaluation.

Les parts de revenus détenues par les 5 % (top 5 %), 1 % (top 1 %), 0,1 % (top 0,1 %) et 0,01 % (top 0,01 %) de contribuables aux plus hauts revenus sont encore calculées ci-après, ainsi que leurs contributions aux entrées fiscales de la Confédération. En 2018, cela correspond aux parts détenues par les contribuables de revenus d'au moins 170 300 francs (top 5 %), 341 100 francs (top 1 %), 1 106 500 francs (top 0,1 %) et 4 486 100 francs (top 0,01 %). Les calculs sont faits au niveau de l'ensemble des contribuables (5 189 687 contribuables), ainsi qu'au niveau des couples mariés (1 768 845 couples) et des personnes seules (avec ou sans enfants, 3 420 842 personnes) dont les profils de revenus diffèrent assez sensiblement: en 2018, le top 5 % des couples mariés présentent des revenus nets d'au moins 242 400 francs contre au moins 109 400 francs pour les personnes seules, le top 1 % des revenus d'au moins 508 500 francs contre au moins 202 100 francs pour les personnes seules, le top 0,1 % des revenus d'au moins 1 791 800 francs contre au moins 613 900 francs pour les personnes seules et le top 0,01 % des revenus d'au moins 7 288 100 francs contre 2 650 200 francs pour les personnes seules.

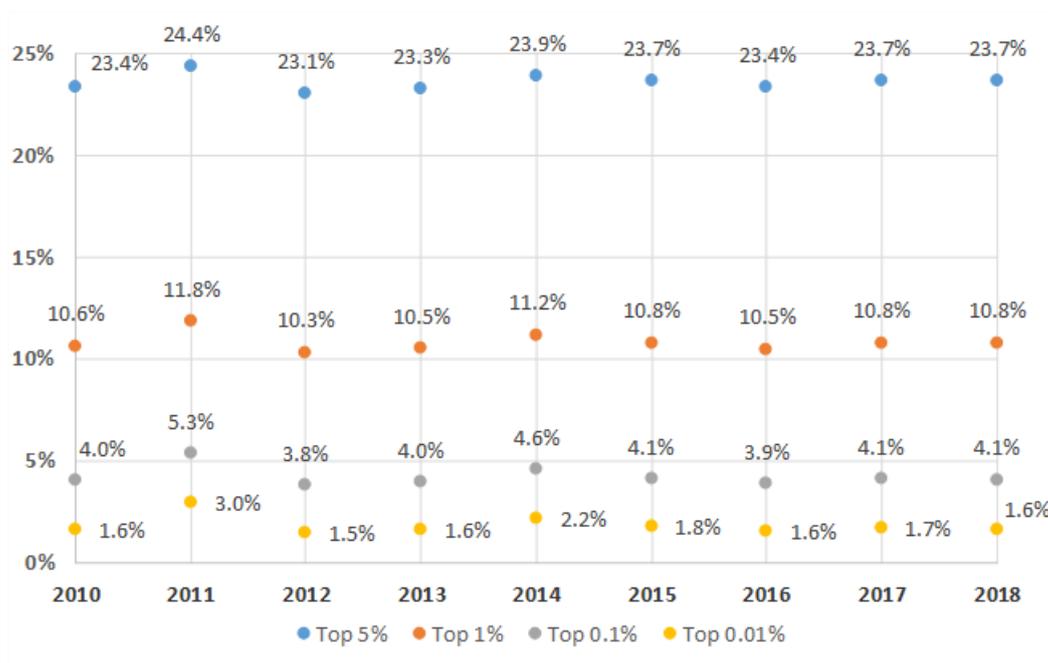
La part des revenus détenue par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de contribuables aux plus hauts revenus (couples mariés et personnes seules confondus) est montrée à l'illustration G5.4 pour les années 2010 à 2018. La part des revenus des 5 % de contribuables aux plus hauts revenus oscille par exemple entre 23,1 et 24,4 % durant ces années pour l'ensemble des contribuables. Les illustrations G5.5 et G5.6 représentent les parts des revenus en traitant séparément les couples mariés et les personnes seules (avec ou sans enfants). La part des revenus des 5 % de couples mariés aux plus hauts revenus (par rapport à la masse totale des revenus de tous les couples mariés) varie par exemple entre 21,2 et 23,0 % et celle des 5 % de personnes seules (par rapport à la masse totale des revenus des personnes seules) de 20,5 à 21,3 %.

Les 5 % de contribuables aux plus hauts revenus (top 5 % des revenus) participent de 65 à 69,4 % aux entrées fiscales du pays entre 2010 et 2018. Seuls les montants de l'impôt fédéral direct sont pris en compte dans ces calculs, les montants des impôts cantonaux, communaux et

paroissiaux n'étant pas disponibles dans la statistique de l'Administration fédérale des contributions. Par la forte progressivité de l'impôt fédéral, ces résultats ne sont pas extrapolables à l'ensemble des impôts s'abattant sur les ménages. À noter dans ce contexte qu'en 2018, 27,03 % des contribuables n'avaient aucun impôt fédéral direct à payer (revenu imposable en dessous du seuil minimum de prélèvement), 36,06 % avaient un impôt inférieur ou égal à 100 francs et 46,71 % un impôt inférieur ou égal à 200 francs (ces pourcentages s'élèvent à respectivement 21,02 %, 26,05 % et 32,69 % pour les couples mariés et à 30,13 %, 41,23 % et 53,97 % pour les personnes seules, avec ou sans enfants).

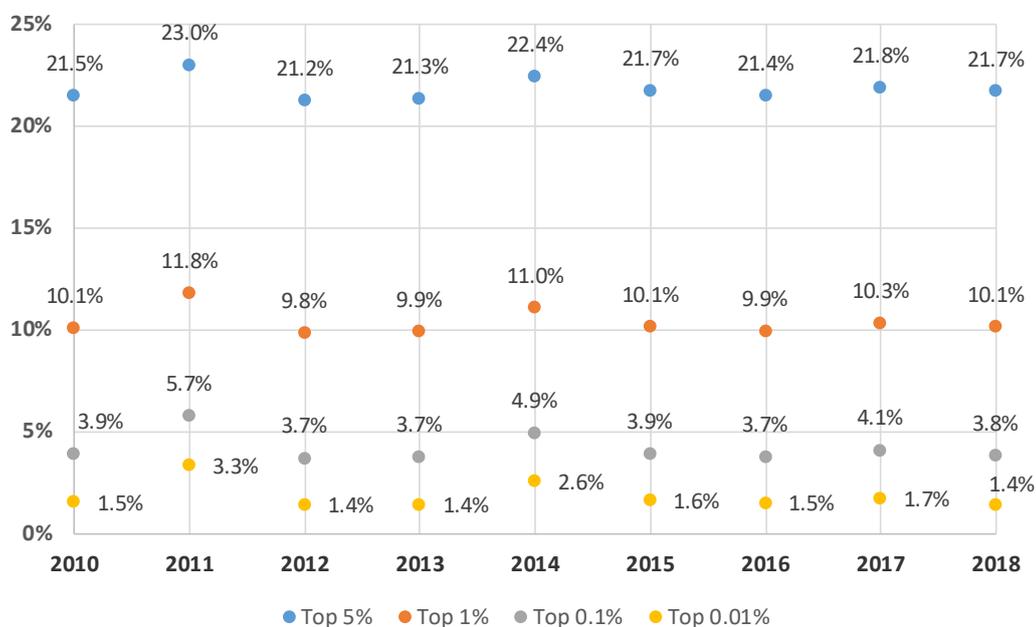
Les parts des impôts payés par les 5 % (top 5 %), 1 % (top 1 %), 0,1 % (top 0,1 %) et 0,01 % (top 0,01 %) de contribuables aux plus hauts revenus sont montrées à l'illustration G5.7 pour l'ensemble des contribuables et aux illustrations G5.8 et G5.9 séparément pour les couples mariés et pour les personnes seules (avec ou sans enfants).

### G5.4 Part des revenus nets détenue par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de contribuables aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018



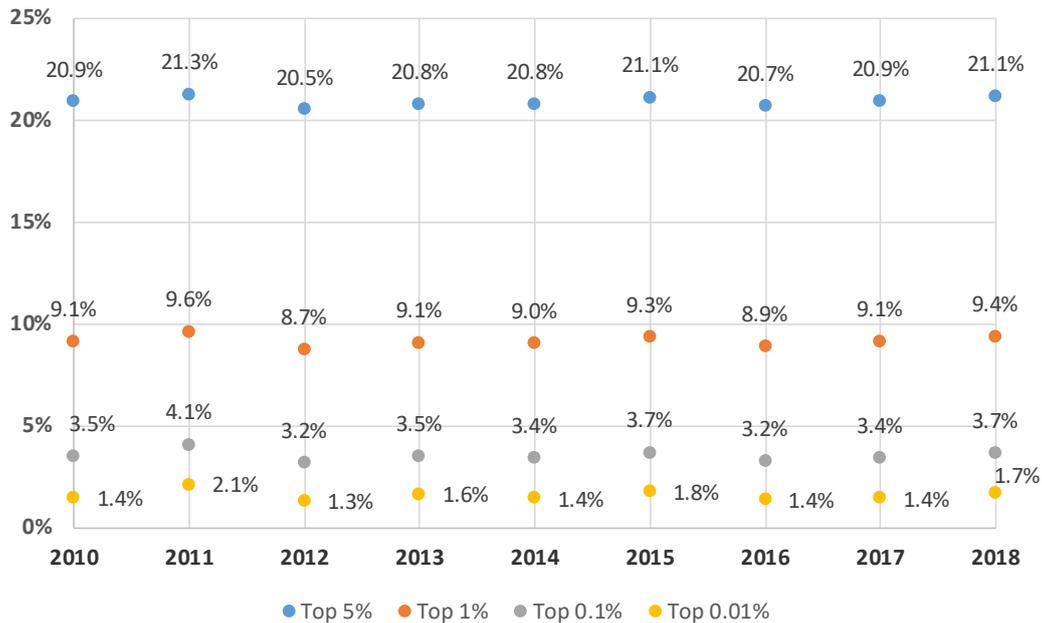
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2018; propre évaluation.

### G5.5 Part des revenus nets des couples mariés détenue par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de couples aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018



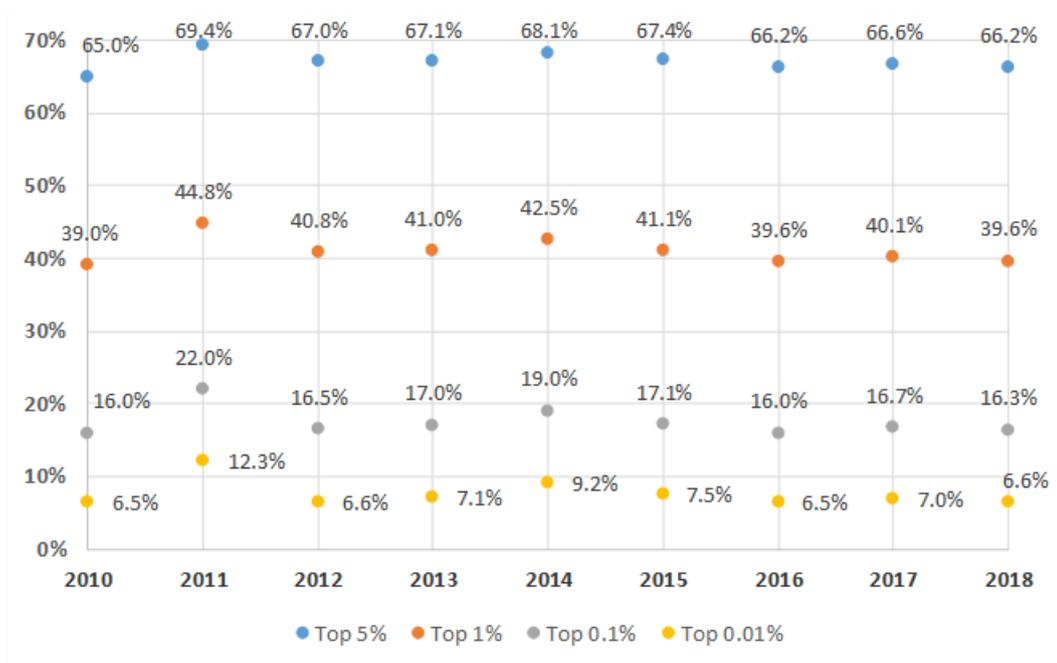
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2018; propre évaluation.

**G5.6 Part des revenus nets des personnes seules (avec ou sans enfants) détenue par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de personnes aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018**



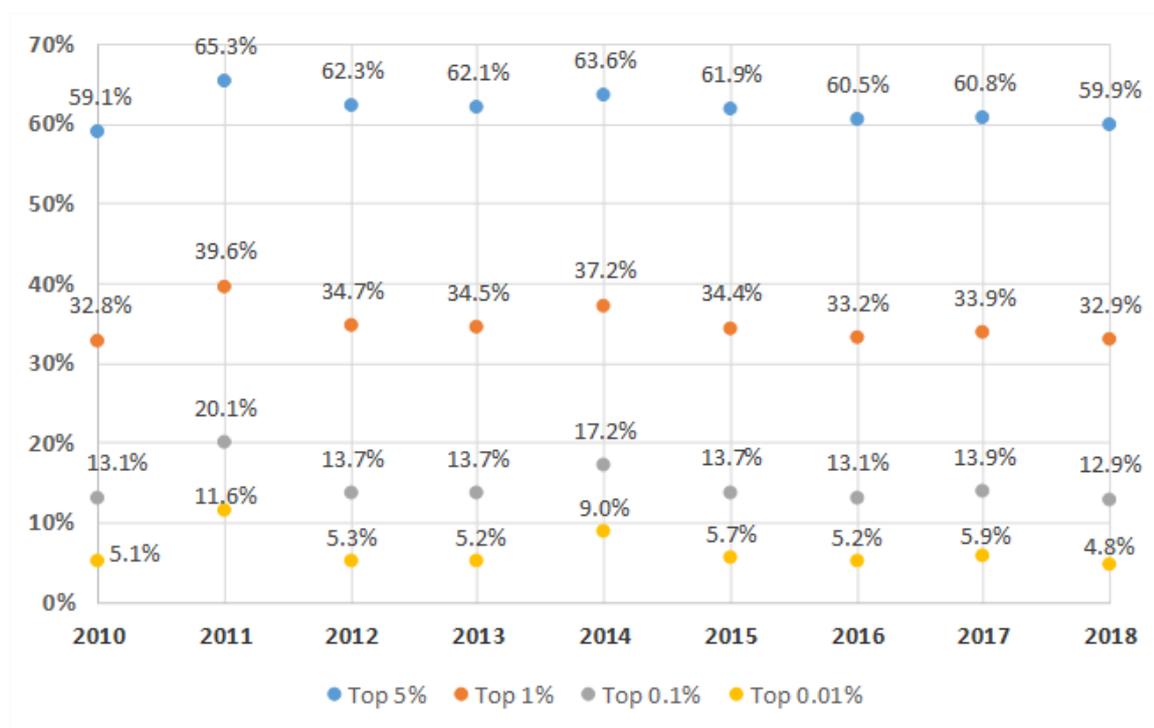
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2018; propre évaluation.

**G5.7 Part des impôts fédéraux directs payée par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de contribuables aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018**



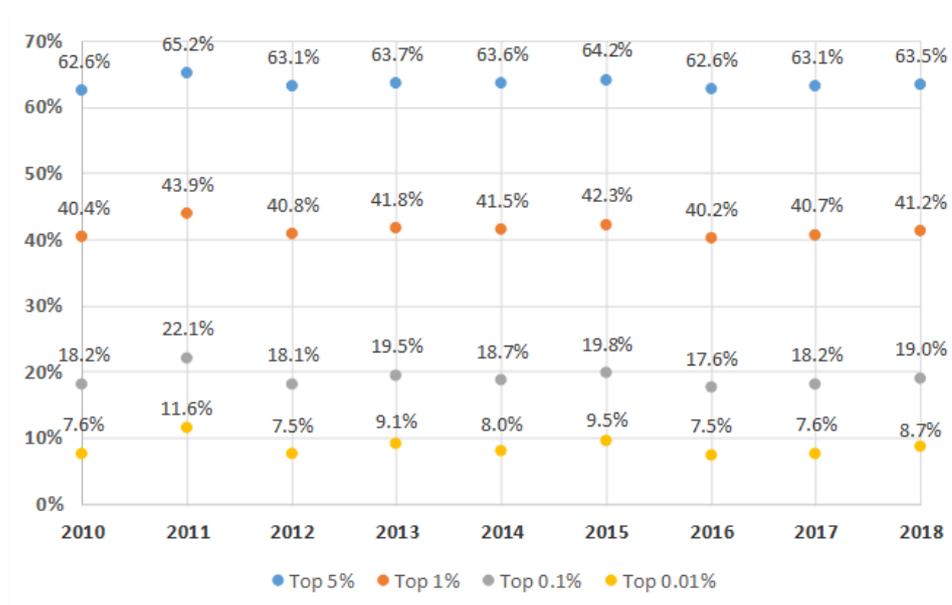
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2018; propre évaluation.

**G5.8 Part des impôts fédéraux directs des couples mariés payée par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de couples aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018**



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2018; propre évaluation.

**G5.9 Part des impôts fédéraux directs des personnes seules (avec ou sans enfants) payée par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de personnes aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018**



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2018; propre évaluation.

**T5.1 Part des revenus nets/impôts fédéraux directs détenue/payée par les 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % de contribuables aux plus hauts revenus, années 2010 à 2018**

Couples mariés								
Année	Part des revenus nets				Part de l'impôt fédéral direct			
	Top 5%	Top 1%	Top 0.1%	Top 0.01%	Top 5%	Top 1%	Top 0.1%	Top 0.01%
2010	21.46%	10.07%	3.88%	1.51%	59.10%	32.82%	13.14%	5.13%
2011	22.97%	11.78%	5.75%	3.32%	65.28%	39.65%	20.07%	11.62%
2012	21.21%	9.80%	3.68%	1.42%	62.33%	34.68%	13.65%	5.29%
2013	21.32%	9.87%	3.74%	1.41%	62.11%	34.52%	13.67%	5.17%
2014	22.38%	11.04%	4.90%	2.56%	63.57%	37.19%	17.17%	9.00%
2015	21.70%	10.13%	3.89%	1.61%	61.87%	34.38%	13.74%	5.68%
2016	21.45%	9.91%	3.75%	1.49%	60.54%	33.23%	13.08%	5.23%
2017	21.85%	10.32%	4.08%	1.71%	60.78%	33.87%	13.90%	5.86%
2018	21.68%	10.10%	3.81%	1.40%	59.95%	32.90%	12.87%	4.75%

Personnes seules (avec ou sans enfants)								
Année	Part des revenus nets				Part de l'impôt fédéral direct			
	Top 5%	Top 1%	Top 0.1%	Top 0.01%	Top 5%	Top 1%	Top 0.1%	Top 0.01%
2010	20.89%	9.14%	3.47%	1.45%	62.62%	40.42%	18.19%	7.63%
2011	21.25%	9.62%	4.06%	2.12%	65.21%	43.94%	22.07%	11.58%
2012	20.49%	8.73%	3.17%	1.30%	63.11%	40.77%	18.11%	7.49%
2013	20.78%	9.06%	3.51%	1.63%	63.67%	41.76%	19.49%	9.11%
2014	20.78%	9.03%	3.39%	1.43%	63.62%	41.53%	18.75%	7.96%
2015	21.10%	9.32%	3.67%	1.75%	64.16%	42.26%	19.84%	9.52%
2016	20.69%	8.88%	3.24%	1.37%	62.65%	40.17%	17.57%	7.48%
2017	20.92%	9.11%	3.42%	1.42%	63.12%	40.74%	18.18%	7.62%
2018	21.15%	9.35%	3.66%	1.66%	63.46%	41.24%	18.99%	8.68%

Tous contribuables								
Année	Part des revenus nets				Part de l'impôt fédéral direct			
	Top 5%	Top 1%	Top 0.1%	Top 0.01%	Top 5%	Top 1%	Top 0.1%	Top 0.01%
2010	23.36%	10.65%	4.02%	1.62%	64.97%	39.01%	16.01%	6.49%
2011	24.36%	11.83%	5.34%	2.96%	69.38%	44.81%	22.01%	12.27%
2012	23.08%	10.33%	3.78%	1.50%	67.03%	40.79%	16.54%	6.58%
2013	23.28%	10.53%	3.96%	1.64%	67.15%	41.03%	17.03%	7.09%
2014	23.91%	11.18%	4.57%	2.20%	68.13%	42.55%	19.03%	9.19%
2015	23.67%	10.80%	4.12%	1.80%	67.35%	41.08%	17.14%	7.54%
2016	23.37%	10.48%	3.86%	1.56%	66.22%	39.57%	15.96%	6.49%
2017	23.70%	10.80%	4.12%	1.72%	66.58%	40.10%	16.68%	6.98%
2018	23.70%	10.79%	4.09%	1.64%	66.24%	39.63%	16.35%	6.59%

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2018; propre évaluation.

## 6 Répartition de la fortune

### 6.1 Fortune analysée

La loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes oblige les cantons à percevoir un impôt sur la fortune nette des personnes physiques<sup>20</sup>. La souveraineté tarifaire des cantons entraîne des variations importantes au niveau des franchises de cotisation, des taux d'imposition et de la progression, à la fois d'un canton à l'autre (et dans une moindre mesure d'une commune à l'autre) et au fil du temps.

Les cantons transmettent des données classées concernant la fortune nette à l'AFC, qui publie sur cette base la statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse. On entend par fortune nette les actifs moins les passifs, avant prise en considération des déductions sociales. La fortune nette n'englobe pas les avoirs de prévoyance constitués au titre des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers, puisque ceux-ci ne sont pas imposables et n'apparaissent donc pas dans les déclarations d'impôts. L'expression «données classées» signifie que les cantons établissent, pour chacune des classes de fortune prédéfinies, la fortune nette cumulée et le nombre de contribuables concernés<sup>21</sup>. Les variables de contexte démographique ne sont pas prises en compte et aucune distinction n'est faite entre les contribuables pour préciser s'il s'agit d'une personne seule ou de deux personnes mariées. Ces dernières étant imposées ensemble, elles ne constituent qu'une unité fiscale. Depuis 2003, la statistique sur la fortune repose sur des données recensées chaque année, les valeurs au 31 décembre faisant foi. Dans la mesure du possible, le relevé se fonde sur les taxations définitives. Si ces dernières ne sont pas disponibles, il s'appuie sur les taxations provisoires. La dernière statistique en date repose sur des données de 2018.

La statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse ne fait pas de distinction entre l'assujettissement illimité et limité. Pour les contribuables assujettis de façon illimitée, seule la fortune nette imposable dans le canton de domicile est saisie. La fortune nette imposable dans d'autres cantons ou à l'étranger n'est donc pas prise en considération du tout. Pour les contribuables assujettis de manière limitée, seule la fortune nette déposée dans le canton où se trouve l'immeuble ou l'établissement est déterminante. Cette disposition s'applique également aux contribuables domiciliés à l'étranger, avec les parties de la fortune nette imposables dans le canton. Tout contribuable dont le patrimoine comprend des biens immobiliers dans plus d'un canton est donc comptabilisé plusieurs fois dans la statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse. Pour diminuer les distorsions que cela entraîne, les évaluations du présent chapitre ne prennent en compte que les personnes assujetties de façon illimitée, contrairement à la statistique de la fortune publiée et aux rapports sur la répartition des richesses antérieurs. Il n'est pas possible d'attribuer aux personnes assujetties de manière illimitée d'éventuels immeubles dans d'autres cantons.

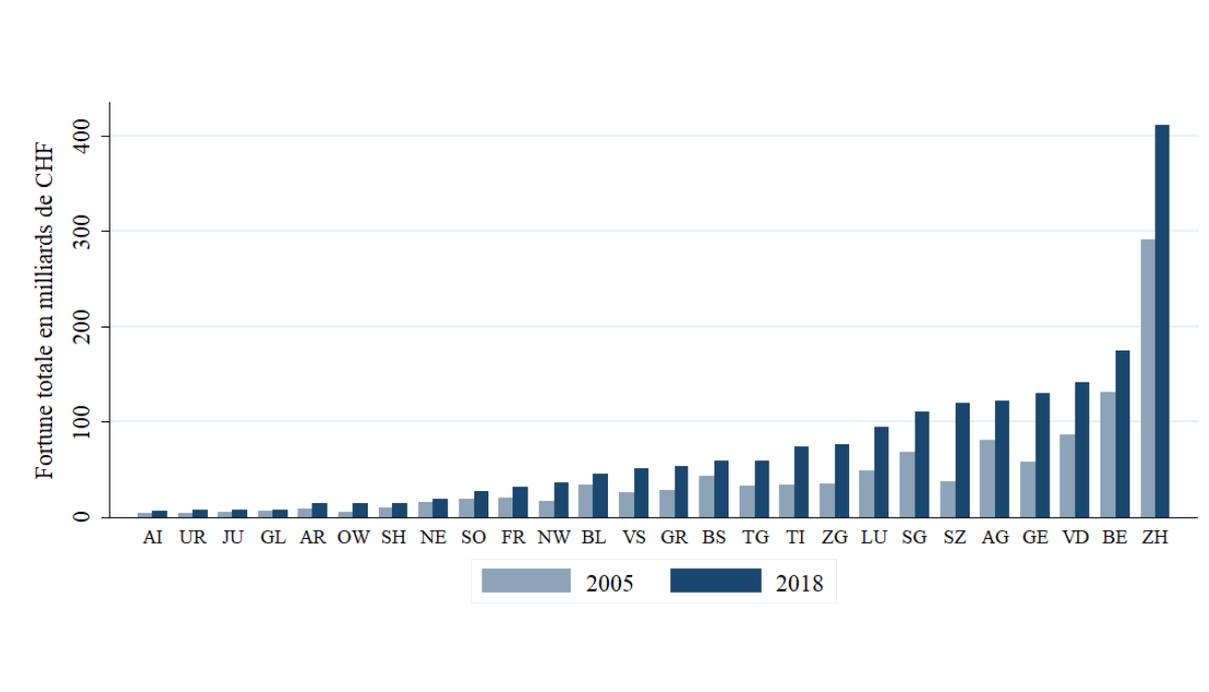
Les données fiscales ont aussi tendance à sous-estimer la fortune liée qui ne relève pas de la prévoyance financée par capitalisation. D'une part, les immeubles et les participations à des sociétés non cotées ont tendance à être évalués en dessous de la valeur effective du marché, d'autre part, l'évaluation des postes de ces catégories d'actifs est aussi réalisée différemment d'un canton à l'autre, ce qui empêche toute comparaison. Il convient donc aussi d'interpréter

<sup>20</sup> Parmi les rares pays à prélever encore des impôts généraux sur la fortune – au sein de l'OCDE, outre la Suisse ce n'est plus le cas que de la Norvège et de l'Espagne – la Suisse se démarque par le fait que dans notre pays, l'impôt sur la fortune apporte une contribution substantielle au total des recettes fiscales. En 2018, selon les données de l'OCDE, cette part représentait 4 % en Suisse, 1 % en Norvège et 0,5 % en Espagne (voir le tableau 1 dans Brühlhart et al., 2022).

<sup>21</sup> Il s'agit de 11 classes de fortune délimitées par les valeurs suivantes: 0, 50 000, 100 000, 200 000, 500 000, 1 million, 2 millions, 3 millions, 5 millions et 10 millions de francs. Les fortunes négatives sont attribuées à la classe 0. Le dépouillement des données cantonales individuelles permet des appréciations détaillées de la répartition de la fortune et de son évolution au fil du temps (voir à ce propos notamment Brühlhart et al., 2021; Gallusser et Krapf, 2022; Krapf, 2018; Martinez, 2021).

avec prudence les comparaisons de l'inégalité entre les cantons ci-après. Les administrations cantonales des contributions essaient de compenser ces différences en utilisant des coefficients de répartition des impôts (voir Conférence suisse des impôts, 2018, pour les règles concernant les immeubles). Cependant, comme les cantons n'ont pas modifié leurs méthodes au fil du temps – à l'exception des retards dans l'adaptation de l'évaluation des immeubles – l'évolution dans le temps devrait donner une image réaliste de la situation. Les représentations suivantes commencent avec l'année 2005, la qualité des données de 2003 et 2004 ayant été critiquée et jugée peu fiable dans le rapport sur l'efficacité de la péréquation<sup>22</sup>. Par ailleurs, la fortune des personnes imposables d'après la dépense (bénéficiaires des «forfaits fiscaux») et les actifs non déclarés ne sont pas compris dans les données.

### G6.1 Fortune nette cumulée dans les cantons en 2005 et 2018



Source: Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse, AFC.

Entre 2005 et 2018, la fortune nette cumulée des personnes assujetties de manière illimitée en Suisse a augmenté, passant de 1,11 billion de francs à 1,91 billion de francs. Une partie de cette hausse est imputable à l'inflation. Exprimé en prix de 2018, le montant de 2005 s'élèverait à 1,14 billion au lieu de 1,11 billion de francs (soit 2,83 % plus élevé).

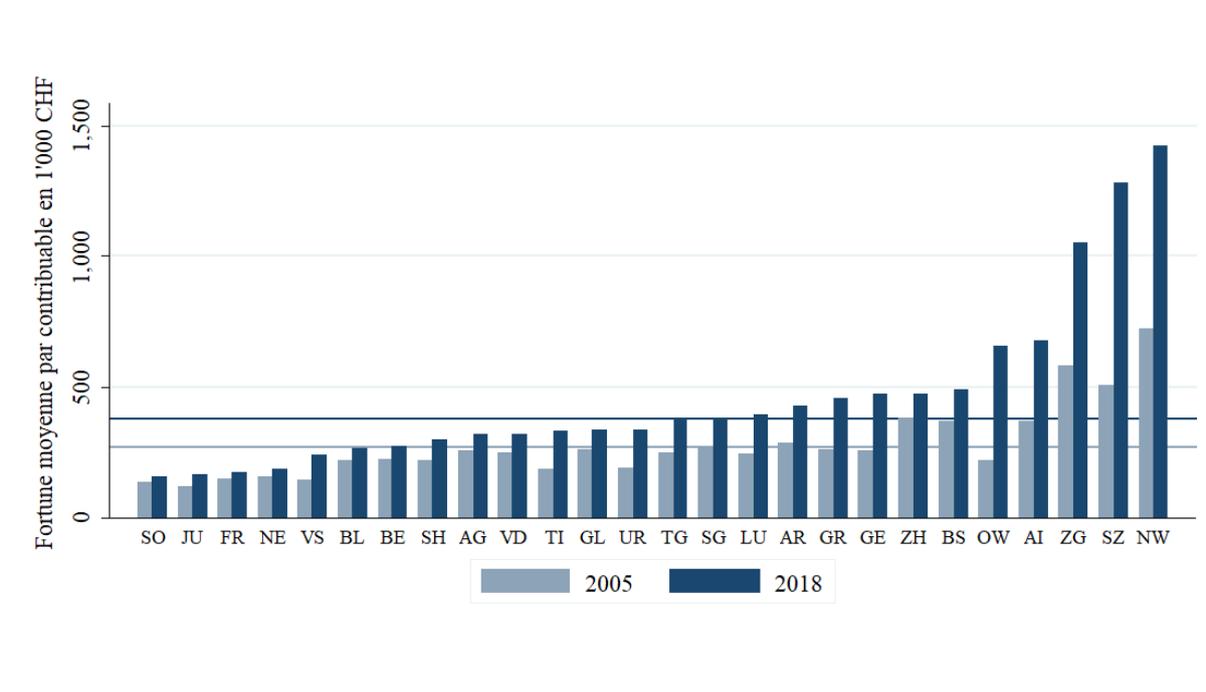
L'illustration G6.1 montre la répartition de cette fortune entre les 26 cantons. Pour tenir compte de l'augmentation des prix durant la période d'observation, les montants de la fortune de 2005 sont exprimés en prix de 2018.

Le canton de Zurich, qui est le plus peuplé, est aussi celui qui contribue le plus largement à la fortune cumulée des contribuables suisses. Le canton de Berne occupe la deuxième place. Vaud et Genève, qui viennent juste après, ont connu une croissance plus importante que Berne entre 2005 et 2018. La fortune des cantons comptant moins de résidents et qui se situent dans la partie inférieure de la répartition du graphique G6.1 n'a par contre qu'une importance limitée dans la fortune totale, ce qui suggère que pour établir des comparaisons, il convient d'utiliser des données qui ne sont pas influencées par la taille de la population de chaque canton.

<sup>22</sup> Conseil fédéral de la Confédération suisse (2010). Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons – 2008-2011 <https://www.efv.admin.ch/dam/efv/fr/dokumente/finanzgleich/wirksamkeitsberichte/Wirksamkeitsbericht-f.pdf.download.pdf/Wirksamkeitsbericht-f.pdf>.

Le graphique G6.2 montre donc la fortune moyenne par contribuable dans les différents cantons pour 2005 et 2018. Les lignes horizontales indiquent où se situe la moyenne suisse, qui était de 267 100 francs en 2005 aux prix de 2018 (avec une valeur nominale de 259 500 francs) et de 380 700 francs en 2018. Les deux «leaders» du graphique G6.1 – c'est-à-dire les cantons comptant le plus d'habitants – connaissent des sorts différents lorsqu'on neutralise l'influence de la taille: contrairement à Zurich, Berne a une fortune nette par ménage inférieure à la moyenne suisse. Les trois cantons de Suisse centrale Nidwald, Schwyz et Zoug occupent en revanche les avant-postes. On peut en déduire que les contribuables fortunés établis en Suisse n'optent pas forcément pour les grands centres urbains.

**G6.2 Fortune nette par contribuable dans les cantons en 2005 et 2018**



Les lignes horizontales indiquent où se situe la fortune nette moyenne par contribuable pour l'ensemble de la Suisse. Source: Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse, AFC.

Le graphique G6.2 permet aussi de constater les différences cantonales dans l'évaluation des différentes catégories d'actifs. Parmi les cantons où la fortune nette moyenne par contribuable se situe au-dessous de la moyenne suisse, on trouve aussi Bâle-Campagne et Soleure. D'après le tableau des coefficients de répartition susmentionnés (Conférence suisse des impôts, 2018), il s'agit des deux cantons dans lesquels les immeubles sont le plus fortement sous-évalués, et de loin. Si l'évaluation des immeubles dans les différents cantons était uniforme, la fortune moyenne par contribuable dans les cantons de Bâle-Campagne et de Soleure serait plus élevée.

## 6.2 Répartition de la fortune

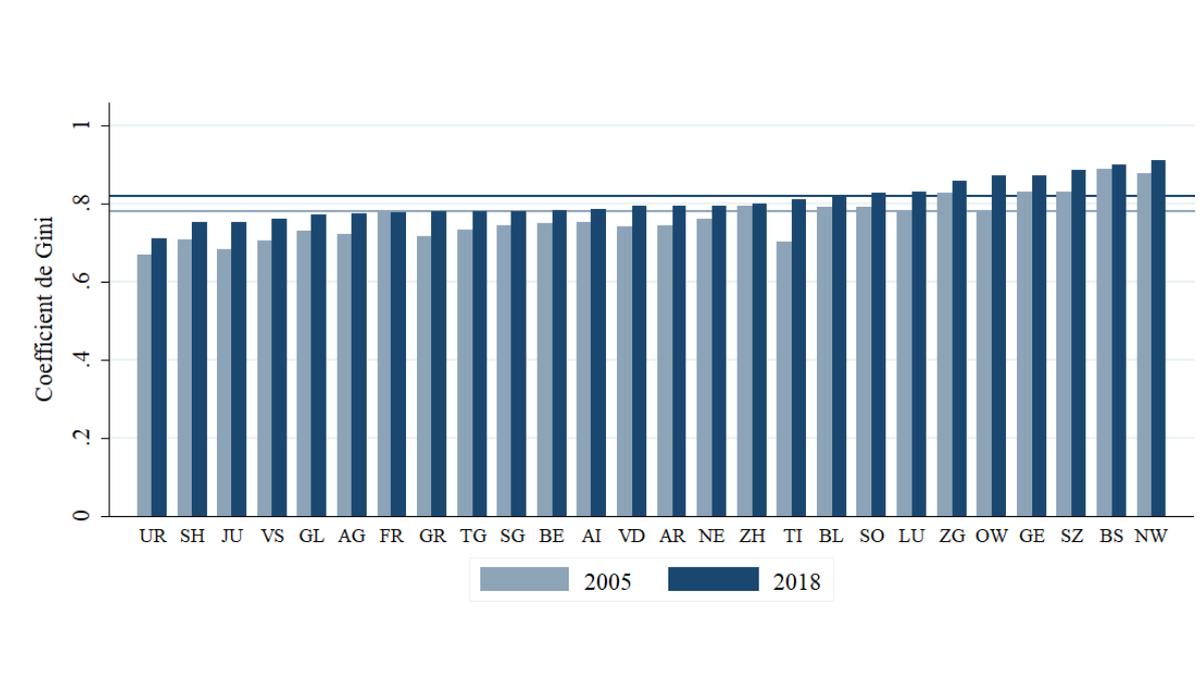
Diverses statistiques sont présentées ci-après dans le but de mesurer l'égalité ou l'inégalité de la répartition de la fortune. Outre le coefficient de Gini, il s'agit des parts de la fortune totale que possèdent respectivement les 10 % et le 1 % des contribuables les plus riches. Le calcul de ces parts s'appuie sur une méthode développée par Piketty (2001), qui a utilisé des données classées de manière à pouvoir être comparées pour évaluer les parts du revenu des percentiles les plus hauts en France et analyser leur évolution au cours du 20<sup>e</sup> siècle.

Les mesures de l'inégalité présentées ci-après ne constituent pas des valeurs exactes, mais des estimations influencées à la fois par le modèle choisi et par la répartition sur laquelle elles

se fondent. Les coefficients de Gini sont évalués sans hypothèse de répartition, ce qui signifie qu'on ne prend pas en compte l'inégalité *au sein* des différentes classes de la statistique sur la fortune.

En 2005, un contribuable devait posséder une fortune nette supérieure à 2,86 millions de francs (2,78 millions de francs en valeur nominale) pour appartenir au percentile le plus élevé d'après la fortune en Suisse. Jusqu'en 2018, ce seuil a poursuivi son ascension jusqu'à atteindre 4,20 millions de francs. La limite correspondant aux 10 % des plus hautes fortunes était quant à elle de 526 800 francs en 2005 (511 800 francs en valeur nominale) et de 630 400 francs en 2018. Les seuils correspondants pour faire partie des percentiles les plus élevés dans chacun des cantons ne sont pas les mêmes.

### G6.3 Coefficients de Gini de la fortune dans les cantons en 2005 et 2018



Les lignes horizontales situent les coefficients de Gini pour l'ensemble de la Suisse. Source: Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse, AFC.

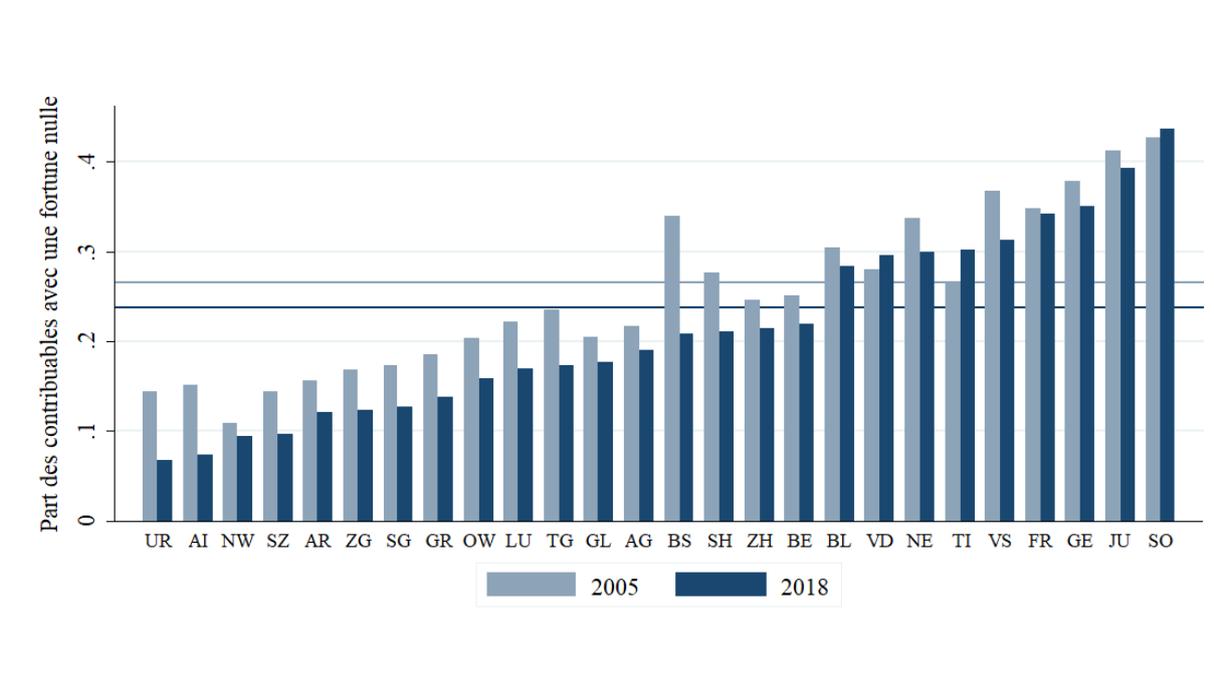
Le graphique G6.3 montre les coefficients de Gini de la répartition de la richesse dans les cantons en 2005 et en 2018. Plus ce coefficient est élevé, plus la répartition est inégale. Pour l'ensemble de la Suisse, le coefficient de Gini est passé de 0,778 en 2005 à 0,817 en 2018. On constate que les cantons de Suisse centrale sont aussi ceux qui possèdent les valeurs les plus élevées lorsqu'on mesure l'inégalité de la répartition de la fortune. Dans l'ensemble, il existe un rapport positif entre la fortune nette moyenne par contribuable illustrée dans le graphique G6.2 et l'inégalité de la répartition du graphique G6.3, et cela n'a rien de surprenant: les fortunes sont fortement concentrées dans la partie supérieure de la répartition. Ainsi, une hausse de la part de la fortune détenue par les contribuables les plus riches entraîne logiquement aussi une hausse de la fortune moyenne par ménage.

La part des contribuables qui ne déclarent aucune fortune positive (fortune nulle) diverge aussi d'un canton à l'autre. Le graphique G6.4 en donne un aperçu. Pour l'ensemble du pays, la part de ménages déclarant une fortune nulle est passée de 26,6 % en 2005 à 23,8 % en 2018. Notons qu'il n'existe pas de lien manifeste entre la fortune nulle et les coefficients de Gini du graphique G6.3. On trouve ainsi parmi les cantons ayant la part la plus faible de contribuables avec une fortune nulle aussi bien le canton d'Uri, qui possède le coefficient de Gini le plus bas, que les cantons de Schwyz et de Nidwald, qui ont respectivement le troisième coefficient de Gini le plus haut et le coefficient de Gini le plus élevé.

Si la fortune nulle peut signifier que les contribuables concernés ne possèdent effectivement aucun patrimoine, elle peut aussi résulter de dettes dont la valeur excède celle des valeurs patrimoniales. On obtient ainsi une fortune nette négative. Les données de l'AFC sur la fortune ne permettent pas d'établir de distinction entre ces deux groupes et les désignent tous deux comme ayant une fortune nulle. Aussi bien Krapf (2018) que Gallusser et Krapf (2022) montrent que les ménages ayant une fortune nette négative se trouvent la plupart du temps dans la partie supérieure de la répartition du revenu et ne sont donc pas nécessairement pauvres.

La sous-estimation de la valeur des immeubles dans un canton joue aussi un rôle dans la part des contribuables déclarant une fortune nulle: lorsque des immeubles sont largement sous-estimés, on peut arriver dans de nombreux cas à une fortune négative une fois le montant de la dette hypothécaire soustrait à la valeur nominale. Comme mentionné plus haut, cette situation est susceptible de se produire fréquemment dans les cantons de Soleure et de Bâle-Campagne.

#### G6.4 Part des ménages avec une fortune nulle dans les cantons en 2005 et 2018



Les lignes horizontales indiquent les parts de ménages avec une fortune nulle pour l'ensemble de la Suisse. Source: Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse, AFC.

### 6.3 Évolution de la répartition de la fortune

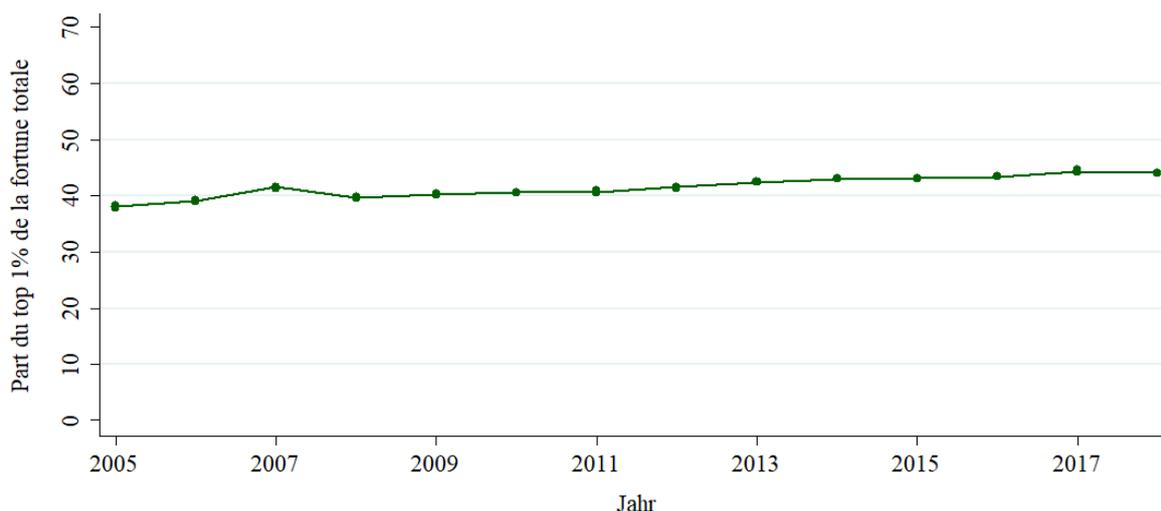
Le graphique G6.5 indique une tendance à la hausse modérée et continue de la part de la fortune détenue par le top 1 % des contribuables les plus aisés pour l'ensemble de la Suisse, cette part étant passée de 38 % à 44,11 % au cours de la période d'observation. Seule l'année 2008 montre une légère cassure due à la crise financière, qui a toutefois pu être plus que compensée au cours des années suivantes. Il sera intéressant d'observer les effets de la pandémie de COVID-19 sur la répartition de la fortune, mais aucune affirmation ne peut pour l'instant être faite en la matière.

Des recherches actives sont menées afin de déterminer les raisons pour lesquelles la concentration de la fortune augmente. La Suisse est un cas d'étude intéressant: tandis qu'en Suisse, les revenus sont répartis bien plus uniformément que par exemple dans les pays anglo-saxons, la concentration de la fortune à l'extrémité supérieure de la distribution suit la même tendance

que dans ces États. Brülhart et al. (2016) ont analysé l'importance des héritages dans la constitution du patrimoine au moyen de données suisses. En se fondant sur des données fiscales du canton de Lucerne, Brülhart et al. (2021) estiment que les nouveaux venus fortunés arrivant de l'étranger contribuent à la hausse de la part de la fortune détenue par le top 1 % à hauteur d'un sixième. Rien ne permet toutefois d'expliquer la concentration croissante de la fortune.

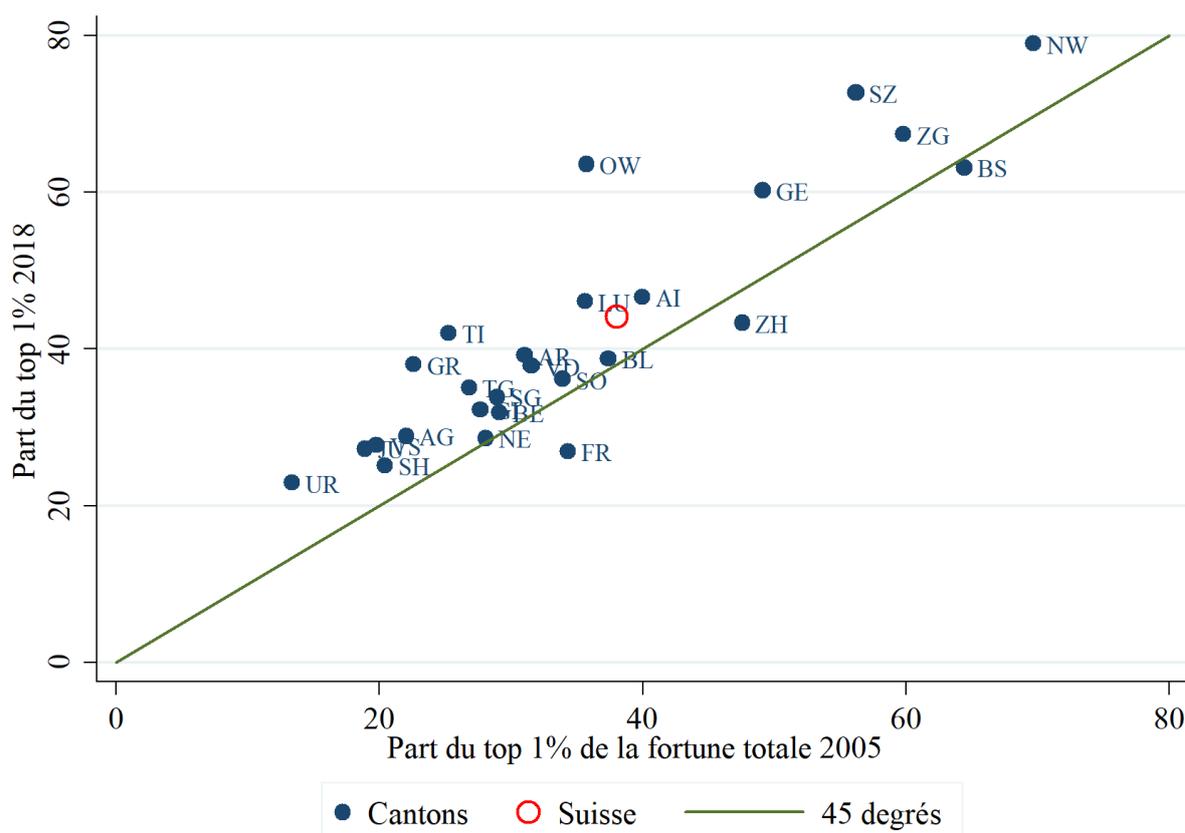
La continuité du développement illustrée dans le graphique G6.5 peut surprendre si l'on pense que l'évolution diverge extrêmement d'un canton à l'autre, comme les coefficients de Gini le montrent. Le graphique G6.6 illustre clairement ces différences pour les parts de la fortune du top 1 %. Dans ce graphique, l'axe horizontal indique les parts de la fortune détenues par le top 1 % en 2005 et l'axe vertical la valeur correspondante en 2018. Plus un canton est éloigné de la ligne tracée à 45°, plus la concentration de la fortune dans le percentile le plus haut s'est modifiée au fil des ans. Les cantons situés au-dessus de cette diagonale ont vu une augmentation de la concentration, tandis que ceux situés au-dessous l'ont vue diminuer. Le cercle rouge représente les parts de la fortune détenues par le percentile le plus haut pour l'ensemble de la Suisse indiqué précédemment, à savoir 38,0 % en 2005 et 44,1 % en 2018.

**G6.5 Part du top 1 % de la fortune totale de 2005 à 2018 pour l'ensemble de la Suisse**



Source: Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse, AFC.

## G6.6 Modification des parts du top 1 % dans les cantons entre 2005 et 2018

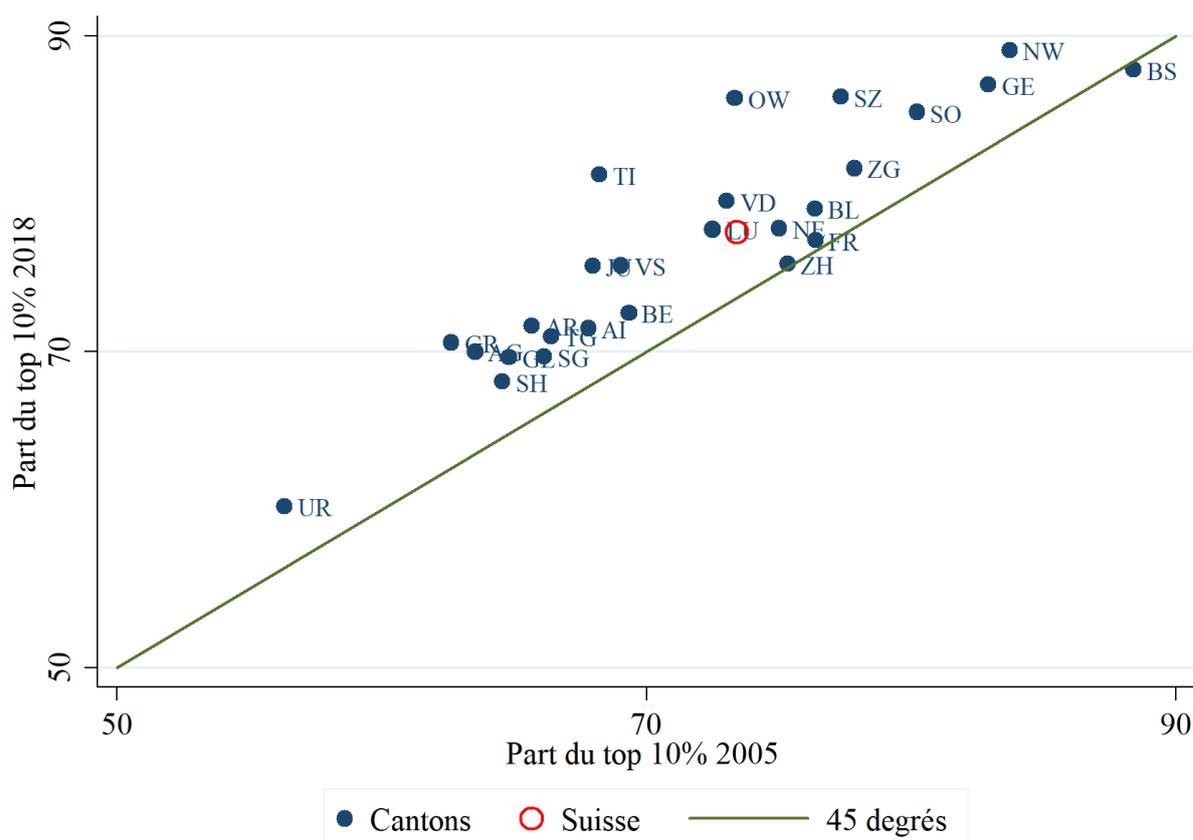


Source: Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse, AFC.

L'évolution dans les cantons de Lucerne et d'Appenzel Rhodes-Intérieures se reflète presque exactement aussi bien dans l'étendue du phénomène de concentration de la fortune pour l'ensemble de la Suisse que dans la tendance. En 2005, les cantons de Suisse centrale de Nidwald, Zoug et Schwyz se trouvaient déjà dans le groupe de tête des cantons ayant la concentration de la fortune la plus importante et cette concentration a continué d'augmenter au cours des années suivantes. Obwald a connu la hausse la plus forte de la part de la fortune détenue par le top 1 % durant la période d'observation, ce qui lui a permis de rejoindre le groupe de tête. Bâle-Ville est le seul canton qui se trouvait dans ce groupe en début de période et dont la concentration de la fortune a baissé entre 2005 et 2018 – une tendance toutefois très légère. Parmi les autres cantons, une diminution de la concentration de la fortune n'a été observée que dans les cantons de Fribourg et de Zurich.

Le graphique G6.7 montre les modifications des parts de la fortune détenues par le top 10 %. Pour l'ensemble de la Suisse, cette part est estimée à 73,4 % en 2005 et à 77,6 % en 2018. L'augmentation de l'inégalité de la répartition de la fortune en Suisse est donc un phénomène qui dépend en premier lieu de l'évolution dans les classes les plus élevées de la distribution.

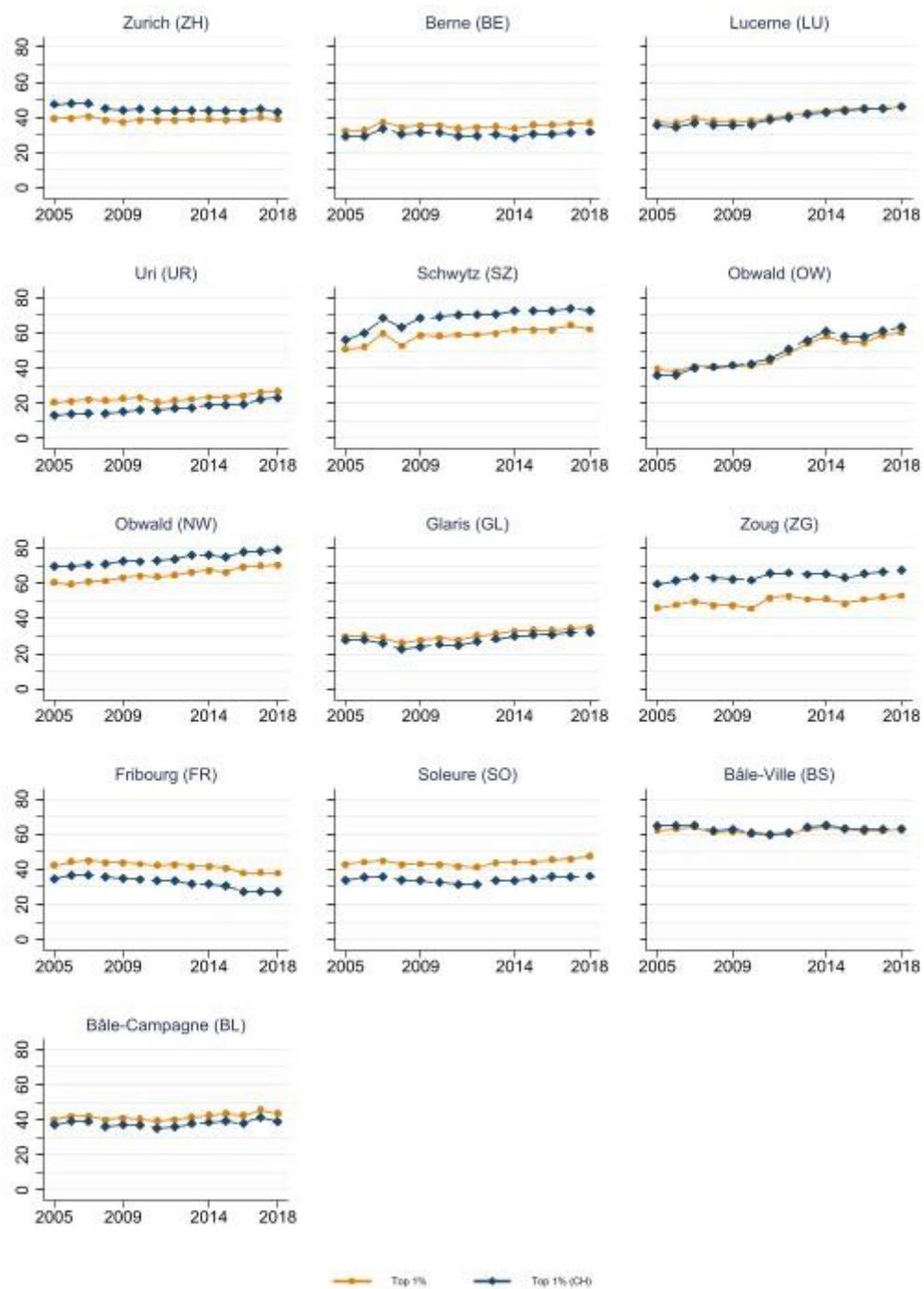
### G6.7 Modification des parts du top 10 % dans les cantons entre 2005 et 2018



Source: Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse, AFC.

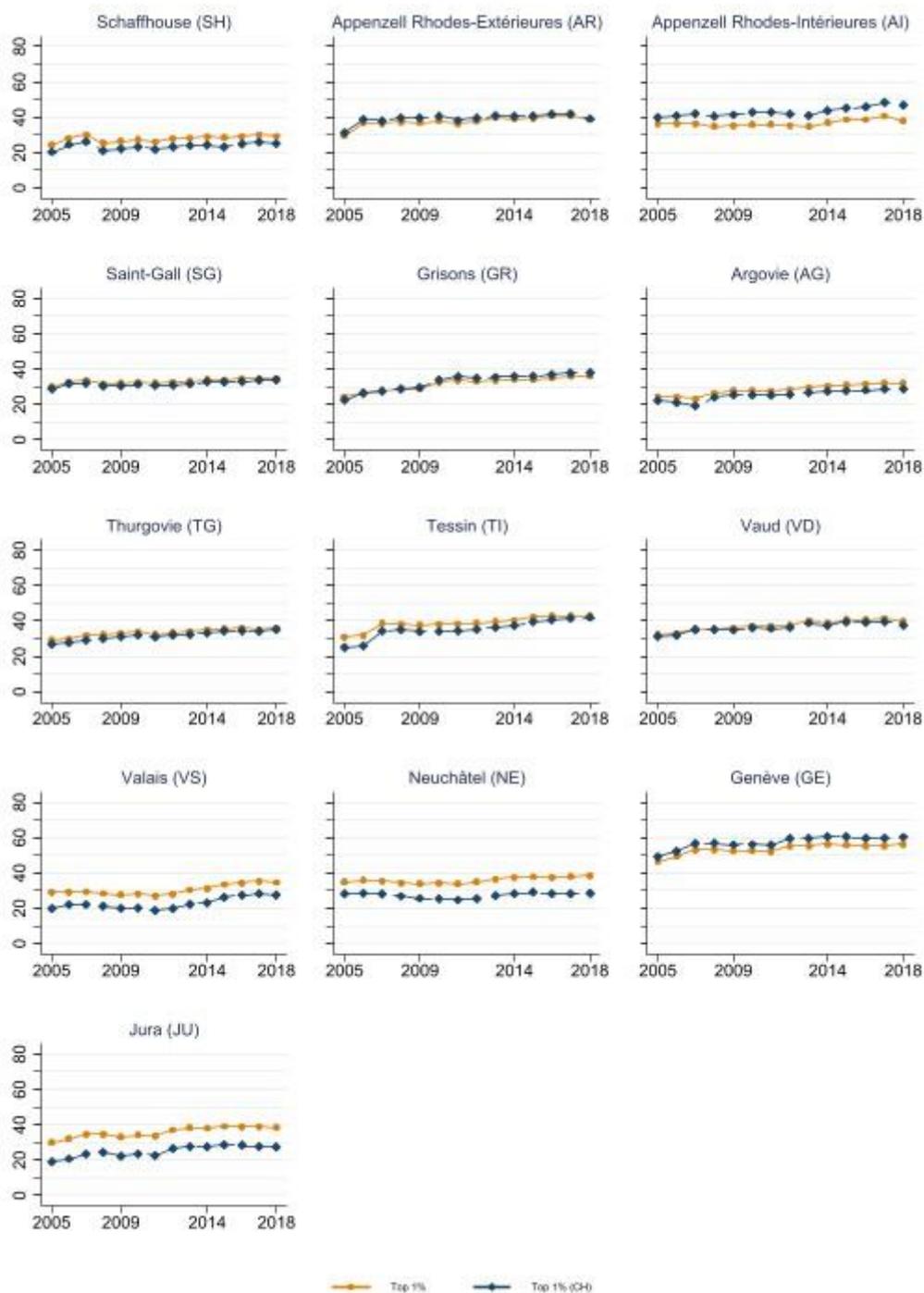
Les graphiques G6.8 et G6.9 n'illustrent pas que les parts de la fortune détenues par le top 1 % dans les cantons lors de la première et de la dernière année de la période d'observation, ils montrent aussi la tendance qui s'est dessinée entre 2005 et 2018. Il s'avère que dans les différents cantons, ces tendances sont nettement moins continues que pour l'ensemble de la Suisse selon le graphique G6.5. Les lignes bleues dans l'illustration G6.6 représentaient les parts de la fortune du top 1 % en utilisant les seuils de percentiles définis pour l'ensemble de la Suisse. Comme mentionné précédemment, ceux-ci diffèrent des seuils utilisés dans les différents cantons. Dans les graphiques G6.8 et G6.9, les lignes orange indiquent donc également les parts de la fortune du top 1 % tel que déterminé dans le canton en question.

## G6.8 Tendances des parts de la fortune du top 1 % dans les cantons entre 2005 et 2018



Source: Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse, AFC.

## G6.9 Tendances des parts du top 1 % dans les cantons entre 2005 et 2018, 2<sup>e</sup> partie



Source: Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse, AFC.

Dans les cantons comme Zurich, Zoug et Schwyz par exemple, la part de la fortune détenue par le top 1 % en utilisant le seuil applicable pour l'ensemble de la Suisse durant toutes les années de la période d'observation est plus élevée que celle obtenue en utilisant le seuil spécifique au canton concerné. Cela est dû au fait que dans ces cantons, il faut avoir une fortune plus importante pour faire partie du 1 % des plus hautes fortunes du canton que pour faire partie du 1 % des plus hautes fortunes suisses. Comme précisé plus haut, Zurich, Schwyz et Zoug sont des cantons riches par rapport aux autres. Par conséquent, alors que 1 % des ménages de ces trois cantons font partie du percentile le plus élevé selon l'échelle cantonale, le nombre

de ménages de ces cantons faisant partie du percentile le plus élevé au niveau suisse sera supérieur à 1 %. Les parts de la fortune détenues par les ménages correspondants seront donc aussi plus élevées lorsqu'on utilise le percentile au niveau suisse.

Le phénomène inverse se produit dans les cantons où la fortune moyenne par contribuable est relativement faible et donc la concentration de la fortune est aussi plus basse, comme dans les cantons d'Uri, de Fribourg, du Valais ou du Jura. Dans ces cantons, moins de 1 % des ménages appartiennent au top 1 % au niveau suisse. Ainsi, les parts de la fortune détenues par le top 1 % en appliquant les seuils suisses sont aussi plus faibles que si l'on utilise les seuils propres à chaque canton.

# Glossaire

## **Coefficient de Gini**

Le coefficient de Gini est basé sur le principe de la courbe de Lorenz. Il correspond au rapport entre la surface entre la diagonale et la courbe de Lorenz et la surface totale en dessous de la diagonale (surface du triangle). Si toutes les personnes percevaient le même revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec la diagonale et le coefficient de Gini serait égal à zéro. Si une seule personne percevait la totalité du revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec les deux axes du graphique et le coefficient de Gini serait égal à 1 (inégalité de revenu maximale).

## **Coefficient de variation**

Le coefficient de variation fournit une mesure de la précision d'une estimation. Il se définit comme le rapport entre l'écart-type du paramètre qu'on veut estimer et la valeur de ce dernier. Voir également → Intervalle de confiance

## **Dépenses de transfert**

Par dépenses de transfert, on entend dans le présent rapport toutes les dépenses obligatoires, soit l'ensemble des contributions versées à l'État ou réglementées par l'État, comme les cotisations aux assurances sociales (AVS, AI, APG, AC, LAA, LPP), les impôts, les primes de l'assurance-maladie obligatoire et les contributions d'entretien et pensions alimentaires régulières versées à d'autres ménages.

## **Dépenses obligatoires**

→ Revenu disponible

## **Intervalle de confiance**

Les estimations établies sur la base d'un échantillon sont entachées d'incertitude. Cette marge d'erreur peut être chiffrée en calculant un intervalle de confiance, qui est d'autant plus petit que les résultats sont précis. On ne peut conclure à une différence statistiquement significative entre deux valeurs estimées que si leurs intervalles de confiance ne se recoupent pas. Comme alternative, le → coefficient de variation est également mentionné.

## **Médiane**

La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Une moitié des valeurs se situe au-dessus de la médiane, l'autre moitié au-dessous.

## **Ménages de rentiers et ménages d'actifs**

Les ménages sont répartis en ménages d'actifs et en ménages de rentiers en fonction des caractéristiques de leur personne de référence (à savoir le membre du ménage qui contribue le plus au revenu total du ménage). Les ménages de rentiers sont ceux dont la personne de référence bénéficie d'une rente de vieillesse, de survivant ou d'invalidité et n'exerce pas d'activité lucrative. Tous les autres ménages sont classés dans la catégorie ménages d'actifs (y c. ceux dont la personne de référence est en formation).

## **Percentile**

À l'instar des déciles ou des quintiles, les percentiles permettent de décrire des répartitions (voir aussi → Quantile). La population observée est classée en fonction du facteur auquel s'intéresse la statistique (p. ex. le revenu) et divisée en 100 parts égales. Le percentile X% indique ensuite quelle valeur a le facteur déterminant dans le groupe de personnes, qui se trouve au niveau de X sur une échelle de 0 à 100.

## **Personne de référence**

→ Ménages de rentiers et ménages d'actifs

### **Prestations/revenus de transfert**

Par prestations de transfert ou revenus issus de transferts, on entend dans le présent rapport les rentes et les prestations sociales versées ou réglementées par l'État (par exemple les rentes de l'AVS/AI et des caisses de pension, les indemnités journalières des APG, de l'AC, de la SUVA et de la caisse maladie, les subsides cantonaux à l'assurance-maladie de base, les loyers subventionnés, les bourses, les allocations familiales et l'aide sociale) ainsi que les transferts réguliers provenant d'autres ménages.

### **Prix de vente**

Il convient de distinguer le prix de vente du prix de la transaction. Le prix de vente est celui affiché par l'agence immobilière, qui figure sur les annonces (médias imprimés, plateformes Internet).

### **Productivité du travail**

La productivité du travail s'entend comme le résultat moyen de chaque prestation de travail. Pour la calculer, on part du principe que la production totale est uniquement le résultat du travail fourni, bien que ce dernier ne soit pas le seul facteur à contribuer à la valeur créée. Elle révèle l'efficacité du facteur de production «travail».

### **Produit intérieur brut (PIB)**

Le PIB est une mesure de la puissance de l'économie nationale. Il mesure la valeur des biens et services produits dans le pays, pour autant que ceux-ci ne soient pas des prestations préalables à la production d'autres biens et services, et donc ce que l'on appelle la valeur ajoutée. Le PIB est calculé aux prix courants et aux prix de l'année précédente. Le calcul aux prix de l'année précédente permet de montrer l'évolution effective de l'économie au fil du temps sans que les prix jouent un rôle.

### **Quantile, rapports interquantiles**

Les déciles et les quintiles (ou les quantiles, terme générique) servent à décrire des distributions. Pour ce faire, la population observée est classée en fonction du facteur auquel s'intéresse la statistique (p. ex. le revenu) et divisée en 10 ou 5 parts égales. On peut ensuite calculer de quelles parts du revenu (sommes, valeurs moyennes ou valeurs seuils) dispose chaque dixième ou chaque cinquième de la population. Si les revenus étaient répartis de façon égalitaire, ces parts seraient constantes et représenteraient un dixième ou un cinquième. Mais la réalité est tout autre: tant les revenus que la fortune sont répartis de façon inégale. Les rapports interquantiles permettent de mesurer cette inégalité de la répartition en prenant en compte les sommes, valeurs moyennes ou valeurs limites à l'intérieur d'un quantile: ensemble, les 20 % les plus riches de la population possèdent X fois ce que possèdent les 20 % les plus pauvres. Ce rapport X est ensuite désigné par S80/S20.

### **Quintile**

Tandis que la médiane se trouve au centre de la répartition des revenus, les quintiles divisent le montant total des revenus en cinq parts égales. De cette façon, 20 % des ménages disposent d'un revenu inférieur à celui du premier quintile, 20 % des ménages ont un revenu situé entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> quintile, etc.

### **Redistribution**

La redistribution est un moyen typique de réduire une inégalité perçue comme trop prononcée par la société en retirant des ressources aux riches pour en faire profiter les moins bien nantis (transferts monétaires). À cette fin, un État social dispose de différents instruments agissant sur la redistribution: progression fiscale, plafonnement des rentes AVS, bourses, assistance aux chômeurs, prestations d'aide sociale, etc. Une part importante de la redistribution se fait par le biais de transferts sociaux en nature qui ne peuvent pas être pris en compte dans les présentes analyses de la redistribution.

### **Revenu brut du ménage**

Le revenu brut d'un ménage comprend les revenus de tous les membres du ménage, à savoir: les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus d'activités indépendantes, les rentes, les revenus de la fortune et de la location, les transferts reçus d'autres ménages, les prestations en nature de la propre entreprise ou de l'employeur, etc.

### **Revenu disponible**

Le revenu disponible se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires. Ces dernières comprennent les cotisations sociales (cotisations AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes d'assurance-maladie (assurance de base) et les transferts monétaires à d'autres ménages (p. ex. pensions alimentaires).

### **Revenu équivalent**

Le revenu équivalent (primaire, brut ou disponible) est calculé à partir du revenu du ménage (primaire, brut ou disponible). La taille du ménage est prise en compte conformément à l'échelle d'équivalence des ménages. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer un même niveau de vie), on attribue un facteur de pondération à chaque membre du ménage: la personne la plus âgée est pondérée avec la valeur 1,0, chaque personne de 14 ans et plus avec la valeur 0,5 et chaque enfant de moins de 14 ans avec la valeur 0,3. La somme de ces pondérations donne la valeur d'équivalence du ménage.

### **Revenu primaire**

Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire se définit comme la somme des revenus du travail de tous les membres d'un ménage (y c. les cotisations sociales des salariés, mais sans celles des employeurs) et de leurs revenus de la fortune et de la location. Autrement dit, pour calculer le revenu primaire, on part du revenu brut du ménage, dont on soustrait les prestations de transfert (rentes, prestations sociales et autres versements monétaires provenant d'autres ménages).

### **Standard de pouvoir d'achat**

Pour les comparaisons européennes, le revenu disponible équivalent est exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA). Le SPA est une devise théorique qui neutralise les différences de niveaux de prix entre les pays. Un SPA permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans tous les pays, d'où son utilité pour comparer les indicateurs économiques de différents pays.

### **Taux de chômage**

Nombre de chômeurs inscrits le jour de référence divisé par le nombre de personnes actives selon le relevé structurel sur la vie active du recensement de la population 2010 (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010: 4 322 899 personnes), multiplié par 100.

# Bibliographie

- Brülhart, M., Dupertuis, D., & Moreau, E. (2018). Inheritance flows in Switzerland, 1911–2011. *Swiss Journal of Economics and Statistics*, 154(1), 1-13.
- Brülhart, M., Gruber, J., Krapf, M., & Schmidheiny, K. (2022). The elasticity of taxable wealth: Evidence from Switzerland. *American Economic Journal: Economic Policy*, forthcoming.
- Brülhart, M. J., Krapf, M., & Schmidheiny, K. (2021). Die steigende Vermögenskonzentration in der Schweiz ist grösstenteils hausgemacht. <https://www.batz.ch/2021/09/die-steigende-vermoe-genskonzentration-in-der-schweiz-ist-groesstenteils-hausgemacht/>.
- Office fédéral de la statistique (2022). Inégalité des revenus et redistribution en Suisse et en Europe. Évolution de 1998 à 2019. OFS, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2022). Enquête sur le budget des ménages 2015-2017. Résultats et tableaux commentés. OFS, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2022). Stabilité de la classe moyenne au fil du temps. Mobilité des revenus de la classe moyenne, de 2017 à 2020. OFS, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2022). Revenus, pauvreté et conditions de vie en 2020. Les conditions de vie en Suisse parmi les plus favorables d'Europe. Communiqué de presse du 17.2.2022. OFS, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2021). Enquête sur le budget des ménages: résultats 2019. En 2019, la part des impôts dans le budget des ménages atteignait environ 12 %. Communiqué de presse du 23.11.2021. OFS, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2021). Statistiques expérimentales: impact de la pandémie de COVID-19 sur le budget des ménages. Impact indéniable du COVID-19 sur le budget des ménages. OFS, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2017). Évolution et inégalité des revenus et de la consommation. Une analyse comparative. Résultats 2006 à 2014. OFS, Neuchâtel.
- Conseil fédéral de la Confédération suisse (2010). Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons – 2008-2011 <https://www.efv.admin.ch/dam/efv/fr/dokumente/finanzausgleich/wirksamkeitsberichte/Wirksamkeitsbericht-f.pdf.download.pdf/Wirksamkeitsbericht-f.pdf>.
- Gallusser, D., & Krapf, M. (2022). Joint Income-Wealth Inequality: Evidence from Lucerne Tax Data. *Social Indicators Research*, forthcoming.
- Krapf, M. (2018). The Joint Distribution of Wealth and Income Risk: Evidence from Bern. CESifo Working Paper 7130.
- Martínez, I. (2021). Evidence from Unique Swiss Tax Data on the Composition and Joint Distribution of Income and Wealth. In Chetty, R., Friedman, J., Gornick, J., Johnson, B., & Kennickell, A. (Eds.), *Measuring Distribution and Mobility of Income and Wealth*, National Bureau of Economic Research, Inc.
- Piketty, T. (2001). *Les hauts revenus en France au XXème siècle*. Grasset, Paris.
- Conférence suisse des impôts (2018). Circulaire n° 22 – du 22 mars 2018: Règles concernant l'estimation des immeubles en vue des répartitions intercantionales des impôts. [https://www.steuerkonferenz.ch/downloads/Dokumente/Kreisschreiben/Kreisschreiben\\_22\\_Repartitionsfaktoren\\_F\\_20200826.pdf](https://www.steuerkonferenz.ch/downloads/Dokumente/Kreisschreiben/Kreisschreiben_22_Repartitionsfaktoren_F_20200826.pdf).

# Portail statistique de l'OFS

Revenus et dépenses des ménages:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/budget-des-menages.html>

(Re-)distribution des revenus, inégalités de revenus:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/inegalites-de-repartition-des-revenus.html>

Effets de la pandémie de COVID-19:

<https://www.experimental.bfs.admin.ch/expstat/fr/home/methodes-innovation/ebm.html>